
3 1761 05492270 3
UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

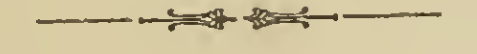


[illegible] E. DIONNE

JACQUES CARTIER

OUVRAGE COURONNÉ PAR SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Sunt munera lauri



QUÉBEC
IMPRIMERIE LÉGER BROUSSEAU
9, rue Buade, 9

1889

A Son Excellence

L'honorable M. A. R. Angers,

Lieutenant-Gouverneur de la

Province de Québec.

Excellence,

Permettez-moi de déposer à vos pieds l'hommage de cet humble travail.

Je n'aurais peut-être pas songé, sans votre généreux dessein d'ouvrir un concours sur la *Vie et les Voyages de Jacques Cartier*, à écrire la biographie de cet homme illustre dont la figure s'entoure d'une auréole de plus en plus lumineuse.

Vous avez compris, Excellence, que dans le but d'encourager l'étude des sciences historiques, il importait d'accorder des récompenses au mérite. Je ne me flatte pas, malgré mon succès dans la joute, d'avoir produit une œuvre irréprochable. Loin de là, j'ai bien peur de n'avoir pas rendu complète justice au

grand Malouin que nous venons de fêter à Québec. Aussi je m'incline d'avance devant le verdict de mes compatriotes, de même que j'accepte avec la plus vive reconnaissance le jugement du jury composé de trois hommes dont la compétence en la matière est inattaquable.

En publiant mon travail je crois faire acte de patriotisme, et c'est dans cette pensée, Excellence, que je vous en fais la dédicace.

Veuillez agréer,

Excellence,

l'hommage de mon entier dévouement.

N. E. DIONNE



TABLE SOMMAIRE

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

laga le 11 septembre. — Essaie mais en vain de remonter les rapides en haut d'Hochelaga.— Revient à Charlebourg-Royal.—Description de ce lieu.—Passe l'hiver dans les transes, à cause des sauvages.—Quitte le Canada au printemps.— Rencontre Roberval vers le 7 juin sur les côtes de Terreneuve.—Le quitte précipitamment.—Explication de la conduite de Cartier.—Insuccès de l'expédition de Roberval. — Démêlés de celui-ci avec Jacques Cartier à propos des frais de cette expédition. —Fin de la vie aventureuse de Cartier.—Raisons pour lesquelles il ne reprit plus la mer.

CHAPITRE IX

Les compagnons de Cartier durant ses voyages au Canada.—Ceux de la première et de la troisième expédition.—Rôle d'équipage de la deuxième.—Sur 110 hommes il nous reste 84 noms connus. — Embarras causés à Cartier à l'occasion du recrutement de ses équipages par les armateurs malouins. Le Roi le protége.—Notes sur les hommes d'équipage les plus marquants.—Ses parents et alliés qui le suivirent lors du second voyage.—Les deux aumôniers de la flotte.—Etaient-ils des religieux ou des prêtres séculiers ? — Messes dites durant le voyage.—Les maîtres et pilotes des trois navires de l'escadre. — Les gentilshommes. — Origine des marins.—Un Irlandais.—Orthographie des noms des marins.

CHAPITRE X

Episodes de la vie de Cartier.—Epouse Catherine Des Granges, fille du Connétable de Saint-Malo. — Date de son mariage.—Est-ce en 1519 ?—Une étude approfondie des Registres semble indiquer plutôt l'année 1520.—La vie de Catherine Des Granges est obscure.—Elle assiste à plusieurs baptêmes.—Cartier donne le nom de sa femme à un hâvre, à une île et

à une montagne.—Cartier teste en sa faveur et lui donne la jouissance de sa seigneurie de Limoilou — Mort de Catherine Des Granges au commencement d'avril 1575.—Elle fait donation de tous ses biens à Me Jean Le Gobien.—Modeste héritage.—Elle ne savait pas signer son nom.—Il y eut plusieurs Catherine Des Granges contemporaines de l'épouse de Jacques Cartier.

CHAPITRE XI

Intervention de Cartier dans des questions de prix du blé et de la valeur du pain.—Un fait entre plusieurs —L'échelle qu'il établit fait loi pendant de longues années.—On a recours à ses connaissances dans l'art nautique.—Cartier figure dans plusieurs procès.— Sa lutte contre Grand Jehan Eberard devant les tribunaux. — Caractère maussade de celui-ci. — Evocation de Cartier dans diverses affaires judiciaires.—Affaires de tutelle.—Il agit comme témoin, arbitre, juré, expert, etc.—Sa présence aux baptêmes. Assiste à cinquante-trois.—Il ne nomme que deux enfants de son nom.

CHAPITRE XII

Où était située la terre de Limoilou.—Sa topographie. Ce qu'il en advint après la mort de Cartier.—Les Collin.—Les Joliff.—Pierre Jolly.—Passe en mains étrangères.— Cartier fut-il anobli ?— Qualifié de noble homme dans les registres de l'état civil.— M. de Séchelles croit à l'annoblissement du Capitaine.—Raisons qu'il donne.—Titres accompagnant le nom de Cartier dans les registres.—Dans un partage noble, Cartier n'est pas choisi comme priseur.—Il figure comme priseur de la ville.—Ce qu'en dit M. des Longrais infirme la thèse de M. de Séchelles et des écrivains qui ont cru que Cartier reçut des lettres de noblesse.—Nouveaux doutes exprimés sur ce point.

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE I

Naissance de Jacques Cartier

La ville de Saint-Malo (1), en Bretagne, s'enorgueillit à juste titre d'avoir vu naître Jacques Cartier, le Colomb du Canada. Mais, chose étrange, les archives de la vieille cité bretonne ne renferment aucun acte de baptême que l'on puisse rapporter, en toute sûreté historique, à celui qui devait illustrer sa patrie et sa ville natale par ses découvertes et ses exploits.

Nous ne connaissons rien non plus de la jeunesse de Jacques Cartier. Aucun biographe n'a recueilli de renseignements sur le jeune malouin. Tout ce que l'on peut conjecturer de lui, c'est que ses premières années, comme

(1) Du latin *Machutes*. Se prononce Macoul et Macoult dans la Saintonge et le Poitou ; Machut, Machuit, en Flandre.

celles de presque tous les enfants de Saint-Malo, s'étaient passées sur l'eau. Aussi quand nous le retrouvons plus tard, vers l'âge de quarante deux ans, il a acquis toute l'expérience d'un vieux loup de mer.

Saint-Malo s'est illustré par ses corsaires et ses marins. Les premiers firent le désespoir de l'Angleterre pendant plusieurs siècles. harcelant sans merci ni trève les vaisseaux ennemis, et s'enrichissant de leurs dépouilles. Ils poussaient souvent le courage jusqu'à la témérité. C'est parmi eux que la marine française compte plusieurs de ses grands hommes. Les marins proprement dits, dont l'ambition était de développer le commerce et l'industrie de la France par des relations étendues avec les puissances étrangères, jouaient un rôle plus pacifique. Mais ils n'étaient ni moins braves, ni moins intrépides que les premiers.

Cartier vécut à une époque où la France s'occupait plutôt d'être en paix avec les nations étrangères que de batailler à toute occasion. François I rêvait découvertes, établissements nouveaux, et ce fut sous son règne que l'on vit s'opérer les plus sérieuses tentatives pour découvrir des terres nouvelles. Il suffit de rappeler les explorations faites par Verrazano, Cartier et Roberval, qui ont jeté peut-être plus

de lustre sur son règne que ses plus célèbres victoires remportées sur Charles Quint. " Car, a écrit l'immortel fondateur de Québec (1), la prise des forteresses, ni le gain des batailles, ni la conquête des pays ne sont rien en comparaison du salut des âmes et de la gloire de Dieu ; et la conversion d'un (seul) infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume."

Ces sentiments si chrétiens exprimés par Samuel de Champlain, semblaient guider alors le Roi de France dans les expéditions lointaines exécutées par ses ordres.

Jacques Cartier naquit sous Charles VIII, dont l'ambition se limita à vouloir conquérir le royaume de Naples. Louis XII, son successeur, protégea les lettres, les arts, l'agriculture et le commerce, mais il ne s'occupa nullement de porter à l'extérieur le nom de la France. C'est au roi chevalier que revient l'honneur d'avoir songé à conquérir de nouveaux royaumes à Dieu. François I mérita le titre de *Père des Lettres*, et il se distingua surtout, entre tous les monarques français de son siècle, par son caractère noble et chevaleresque. Mais il ternit sa gloire par une vie licencieuse, qui finit par lui devenir funeste.

---

(1) Champlain, 1632. Dédicace, p. 4.

François I parut tenir Jacques Cartier en haute considération, si on en juge par les lettres patentes qu'il lui octroya à diverses reprises, en lui confiant la direction de terres nouvelles dans un monde dont on ne connaissait encore que le nom.

Jacques Cartier eut l'heureuse fortune de vivre sous le règne de ce roi (1) aux nobles ambitions. La marine française au commencement du XVIe siècle péchait par le manque d'organisation. M. Léon Guérin, auteur de l'*Histoire Maritime de France*, nous dit qu'un des premiers actes de François I fut de remettre en vigueur par un règlement, en date de l'année 1517, les anciennes ordonnances sur l'amirauté, qui était encore toute l'administration de la marine, en y ajoutant quelques obligations nouvelles, sinon dans la pratique du moins dans l'authenticité écrite et publique, telle que celle imposée à tous les hommes des paroisses voisines de la mer et de faire le guet ; ce qui est l'origine des milices gardes-côtes.

Cartier entra dans la marine française juste au moment où, sous l'impulsion d'un monarque

---

(1) Leur naissance et leur mort arrivèrent presque en même temps. François I naquit en 1494 et mourut en 1547.

entreprenant, elle allait bientôt jouer un rôle immense sur toutes les mers du monde.

Mais n'anticipons pas sur les évènements qui regardent plutôt notre héros à l'âge d'homme, et examinons tout d'abord la question de la date de sa naissance assez peu controversée jusqu'à ces dernières années, parce que ceux qui en ont parlé ont été unanimes dans leur erreur. La date qu'ils n'ont pas cessé d'admettre est le 31 décembre 1494. Cependant la plupart de ses biographes, sauf peut-être Canat (1), n'assignent aucune époque précise, et l'abbé Manet (2) lui-même, le grand chercheur, se tait sur cette date dans ses *Malouins célèbres*.

M. Hte Harvut (3), secrétaire de la mairie de Saint-Malo, a publié, il y a quelques années déjà, une brochure contenant les biographies des grands hommes de Saint-Malo, dans laquelle il affirme que Cartier naquit le 31 décembre 1494.

Plus tard, en 1884, il livra au public une autre étude sur Jacques Cartier, et commit la même erreur. La preuve qu'il apporte à l'appui

(1) Voir note A à la fin de ce volume.
(2) Voir note B à la fin de ce volume.
(3) Voir note C à la fin de ce volume.

de son affirmation, n'est pas d'une grande valeur, car l'acte de baptême qu'il a trouvé au registre de Saint-Malo, et qu'il croit être celui de notre Jacques Cartier, ne donne pas le prénom de l'enfant. Voici cet acte tel qu'il l'a trouvé, et tel aussi qu'il est imprimé ailleurs.

Saint-Malo, 31 décembre 1494.

Le XXXI jour de Décembre fut baptisé un fils à Jamet Quartier et Gesceline Jansart, sa femme, et fut nommé par Guillaume Maingart principal compère, et petit compère Raoullet Perdriel.

D'après M. Harvut, Jacques Cartier serait issu du mariage de Jamet Cartier et de Gesceline Jansart. Cette assertion ne peut guère être contestée. Elle nous paraît même comme la plus admissible.

M. Desmazières de Séchelles, ancien rédacteur du *Commerce Breton*, dans des notes adressées à la Société littéraire et historique de Québec en 1860 (1), fait la même assertion que M. Harvut, s'appuyant sur l'acte de

(1) Vol. 5. Transactions of Lit. and Hist. Society, p. 135.

baptême consigné au registre de Saint-Malo à la date du dernier jour de l'année 1494.

Tous deux donnent les noms des enfants de Jamet Cartier. Ils lui attribuent la paternité de trois. M. Harvut cite (1) : Jacques, Lucas et Bertheline, tandis que, d'après M. Desmazières de Séchelles (2), leurs noms seraient : Jeanne, Jacques et Bertheline. Il y a donc entre eux divergence d'opinions quant aux prénoms. Mais il existe aussi manque d'accord quant aux dates de naissance, comme nous verrons plus tard.

M. Harvut ne mentionne pas Jehanne, dont la filiation avec Jacques Cartier ne saurait être hypothétique. Car il est hors de doute que le découvreur avait une sœur de ce nom, comme il est facile de s'en assurer à la lecture d'un document parfaitement authentique. C'est le testament (3) que fit Cartier avant son départ pour un troisième voyage au Canada, et que l'on trouve dans le registre du greffe d'office de Saint-Malo, à la date du 12 novembre 1541, ainsi que dans le plumitif des Audiences à la date du 17 du même mois, aux Archives d'Ille-

---

(1) Harvut.—*Jacques Cartier*, p. 3.
(2) Trans. Lit. and Hist. Soc. Appendice p. 136.
(3) Voir Appendice, Pièce B.

et-Vilaine. Dans ce testament, Jehanne nous apparaît comme la sœur de Jacques (1)

Nous appuyant sur les témoignages de M. Harvut et de M. Desmazières de Séchelles, nous sommes justifiables de croire que Jacques Cartier eut plusieurs frères et sœurs. Que leurs prénoms soient changés, que les dates de leurs naissances soient altérées, peu nous importe dans le moment, puisqu'il s'agit d'établir dans le présent chapitre que le découvreur du Canada n'est pas l'enfant désigné dans l'acte de baptême inscrit au registre de Saint-Malo, à la date du 31 décembre 1494. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet important de la filiation de Jacques Cartier.

En dépit des affirmations des deux écrivains français, nous n'hésitons pas de notre côté à

(1) Endroict davent nous notaires jurez et receuz en la Court de Sainct-Malo soubz,signons et par icelle, furent huy presens et personnellement establis Jacques Cartier, capitaine et maistre pillote du Roy es terres neuffves, et Catherine Des Granges sa compaigne espouze, sieur et dame de Lymailou, et bourgeoys en ceste ville et cité de Sainct-Malo, d'une et aultre partz. Icelle dicte Catherine à sa requeste suffizamment et qui à ce que ensuit groyer, tenyr et accomplir auctorisée tant de sond. mary que de Jacques Des Granges sieur de La Ville-es-gardz, son père, sur ce present qui de faict luy en donne ses autorisez paternelz, au tout du contenue en cestes presentes, a promis et juré par son serment, et, sur hypotheque generalle de tout son bien present et avenyr, d'icelle auctorité jamais ne faire revocation ; et *Jehanne Cartier, seur dud. Cartier*, aussi présente, n'aller au contraire en aucune manière..................................

déclarer qu'ils ont été induits en erreur. Notre Jacques Cartier n'a pas été baptisé le 31 décembre 1494, mais en l'année 1491, comme le prouvent péremptoirement trois documents cités par M. Joüon des Longrais, (1) ancien élève de l'Ecole des Chartes, dans un ouvrage récemment publié.

Le 2 janvier 1548, un procès avait lieu à Saint-Malo, au cours duquel Cartier comparaît comme juré. Dans la liste des personnes appelées ce jour-là à juger un point de droit coutumier, le nom de Cartier se trouve inscrit, et la pièce tirée des Audiences de la juridiction ordinaire de Saint-Malo, (2) lui attribue 56 ans. (3).

(1) Voir note D. ch. I, à la fin de ce volume.

(2) Année 1547, Reg. 2

(3) Voici la teneur de ce document :

Appoinctement à produire pour informer de l'estat sur la queste de Moyne ; d'autant que dict que led. usement a esté comprins en la registration de leur Coustume.— Me Arthur Tenneguy, asgé de XLV ans, juré, purgé, etc., dict que des et puys XX ans y a usement que on peult faire arrester ung estranger et les estrangers les ungs les aultres, et que les estrangers peuvent contraindre les marins en ceste ville dedans jour en jour, et n'a veu quelque contradiction, mes a esté ainsi jugé céans ;— Guillaume Martin La Lande, juré, etc., L ans ; Jehan Vivien, juré, etc., asgé de plus de LX ans ; Guillaume Sanson, geaullier, asgé de LV ans ; Guillaume Le Deboté, asgé de XLIV ans ; etc., Me Jacques Regnault, juré, asgé de XLVII ans ; *Jacques Cartier*, *LVI ans*, juré, etc., *idem*, des et puis de XL ans ; Estienne Guynel, LXX ans ; Massé le Fer, etc....

Si Cartier avait atteint l'âge de 56 ans le 2 janvier 1548, il a dû naître plusieurs années avant 1494.

Mais ce premier témoignage qui, seul, suffirait à établir que la date de naissance de Cartier est antérieure à 1494, est corroboré par un deuxième document non moins explicite.

Le 23 décembre 1551, Cartier assiste à une audience où il s'agit de juger un fait de course intéressant. Le document officiel lui attribue 60 ans (1).

---

(1) Trois capitaines de Saint-Malo, Julien Frotet, corsaire fameux, sur la *Johannette*, Guillaume Pepin Broussardière sur le *Jacques*, François Cormier sur le *Daulphin*, où il avait pris pour maître d'équipage Macé Jalobert, ont pris trois navires flamans ou espagnols, le *Faucon Blanc*, l'*Assomption de Biscaye*, le *Griffon*. Le dernier était une bisquine ; on peut croire les autres de ces bonnes hourques pansues, faites pour être capturées par les corsaires Malouins. On procède à l'adjudication de bonne prise devant le tribunal ordinaire du lieu, auquel s'adjoint le représentant de l'Amiral, pour sauvegarder les droits royaux, en présence de Loys Guizanda, Corneilles Janczes, Thomas James et Pascal Meindrolle, officiers prisonniers. Le débat n'est pas long ; il y a guerre entre l'empereur et le roi de France, le sénéchal adjuge.

Ce jour même, Marie du Rocher, sœur de feu François du Rocher, fait entendre des témoins pour établir sa parenté afin d'être déclarée héritière de son frère. Rien de plus banal ; mais la requérante a l'heureuse idée de faire entendre Jacques Cartier après plusieurs autres. Le Registre des Audiences de Saint-Malo contient ce qui suit :

Jac Cartier, *LX ans*, juré, etc, dict paroillement qu'il les congnoissoit et sont frères et sœurs de père et mère des les 4 ans.

Audiences 1552, ibid. sous le 23 décembre 1551.

Cette fois, il n'y a plus à douter : il est né en 1491.

Mais arrivons au troisième et dernier document qui confirme les deux précédents.

Le 6 juin 1556, Cartier va à la cour témoigner en faveur de Perrine Gandon, accusée injustement d'avoir gardé chez elle "une brochée de chair rostye, propre à présenter devant des marchans Anglois là estans....", le samedi, 30 mai, un des jours de jeûne des quatre-temps de la Pentecôte.

Le texte du Registre des Audiences de Saint-Malo, rapporte le témoignage de Jacques Cartier comme suit :

"*Jacques Cartier*, juré, etc., *LXIIII ans*, congnoist, sont dix ans et plus, lad. vefve (1) qu'est femme de bien, Xrestienne et catholicque et telle est réputée."

Si Jacques Cartier avait 64 ans le 6 juin 1556, nous devons faire remonter sa naissance à 1491. Les déclarations faites par le Découvreur lui-même devant un tribunal de justice, nous donnent raison de fixer 1491 pour l'année de sa naissance. Il ne faut pas tenir compte de l'inexactitude apparente que l'on serait tenté de remarquer dans les dates de 1548 et de 1556, par rapport à l'âge que se

(1) Perrine Gandon, veuve Jullien Baucler.

donne Cartier, ces années-là. Cartier a dû naître entre le 6 juin et le 23 décembre. Voilà qui explique pourquoi le 2 janvier 1548, il s'attribue 56 ans et non 57. De même le 6 juin 1556, il déclare 64 ans, bien que de·primo abord, on serait porté à croire qu'il avait une année de plus.

Il s'ensuit donc que l'Enfant baptisé a Jamet Quartier le 31 décembre 1494, sans nom de baptême, n'a rien de commun, si ce n'est la fraternité, avec Jacques Cartier, le grand Découvreur du Canada.

Cette dissertation, toute fastidieuse qu'elle puisse paraître à première vue, ne pouvait être omise, vu la persistance apportée par les écrivains, les historiens, les biographes, les auteurs de manuels d'histoire du Canada, à attribuer une date fausse à la naissance de l'illustre Malouin. (1)

(1) Voir Note E, chap. I, à la fin de ce volume.



CHAPITRE II

Filiation de Jacques Cartier

Tous ceux qui ont écrit sur Jacques Cartier s'accordent à le faire naître du mariage de Jamet Cartier avec Gesseline Jansart, bien que les registres de Saint-Malo ne fassent aucune mention de son baptême. Ce fait généalogique, admis par tant de biographes, n'est guère contestable, surtout lorsque l'on considère l'énorme confusion qui existe chez presque tous les historiens au sujet de la famille Cartier. Nous allons essayer d'être exact, après avoir suivi pas à pas ceux qui, avant nous, se sont occupés de la filiation de Cartier d'une manière un peu spéciale. MM. Desmazières de Séchelles, (1) Harvut et Joüon des Longrais viennent en tête de ceux-ci.

Vers le milieu du XVe siècle vivaient à Saint-Malo Jean et Jacques Cartier.

(1) Voir Note A, ch. II, à la fin de ce volume.

2

Jean avait épousé Guillemette Beaudoin. Cinq enfants sortirent de cette union.

1° Jamet, né le 4 décembre......... 1458
2° Jean, né le 26 février............. 1464
3° Etienne, né......................... 1467
4° Pierre, né......... 1469
5° Thomasse, née le 2 juin.......... 1472

Le mariage de Jean Cartier avec Guillemette Beaudoin est consigné aux archives de la municipalité de Saint-Malo, de même que nous retrouvons aux registres de l'état civil l'acte de naissance de leur fils aîné Jamet, père supposé du Découvreur.

Leur second enfant, appelé Jean comme son père, épousa Jeanne Le Moyne dont il eut quatre enfants : Jean, Perrine, Françoise et Robert.

Etienne eut un fils du nom de Raoullet, né le 8 mai 1494.

Pierre, le quatrième, marié à Jehanne Gilbert, n'eut qu'un fils, (1) François, né le 22 janvier 1495.

L'unique fille de Jean Cartier, Thomasse, n'eut qu'une enfant, Jacquette, née le 7 février 1507.

(1) Voir Note B, ch. II, à la fin de ce volume.

M. Harvut signale une sixième enfant (1) issue du mariage de Jean Cartier, nommée Jehanne, qui, dit-il, épousa Jean Noël, et lui donna six enfants. Or, cette Jehanne Cartier, au lieu d'être l'enfant de Jean, en est la petite-fille, et, comme nous l'avons établi, la sœur de Jacques, notre héros.

C'est une erreur grave qu'il importe de signaler, car M. Harvut jouit d'une certaine notoriété dans le monde des érudits, et les brochures qu'il a publiées ne sont pas sans valeur. Avouons aussi qu'il est difficile de ne pas commettre quelque erreur, quand on n'a pour se guider que des archives mal tenues, où les pièces sont le plus souvent incomplètes, informes et illisibles.

Les registres de l'était civil de Saint-Malo, commencés en 1454, sont très incomplets, à venir jusqu'à l'année 1553. Les baptêmes ont d'énormes lacunes, et manquent même totalement de 1472 à 1494 ; les mariages sont mentionnés à peu près, sans texte, jusqu'en 1553 ; les actes de sépulture font entièrement défaut.

Plus donc on étudie cette question de la généalogie de Jacques Cartier, plus les difficultés s'amoncellent. Ne possédant que des

---

(1) Harvut : *Jacques Cartier. Recherches sur sa personne et sa famille*. p. 4.

actes imparfaits, l'écrivain se trouve très souvent réduit à des conjectures plus ou moins risquées.

Les familles de Cartier étaient alors nombreuses. Paramé, (1) Saint-Coulomb (2) étaient des pépinières de Cartier. Il est probable que ces familles allaient toutes à Saint-Malo pour y faire inscrire les naissances, mariages et sépultures, comme l'avaient fait de temps immémorial une foule d'immigrants des paroisses dépendant de l'évêché de Saint-Malo.

A partir de 1450 il a dû exister dans ces divers endroits plusieurs Jacques Cartier, comme il y a eu, pendant le premier quart du XVIe siècle, plusieurs Catherine Des Granges mentionnées aux registres, dont l'une, fille de Jacques Des Granges, connétable de Saint-Malo, devait épouser le Découvreur. Ainsi nous voyons dans les *Malouins célèbres* que, le 27 juillet 1599, deux maîtres pintiers, Fedry Busson et Charles Gauche se disputent un compagnon qui s'appelait Jacques Cartier.

Tenant compte de cette homonymie, passée en coutume à cette époque, comme elle l'est aujourd'hui dans toutes nos familles canadiennes, il importe donc de ne pas conclure

---

(1) Voir Note C. ch. II à la fin de ce volume.
(2) Voir Note D, ch. II, à la fin de ce volume.

trop hâtivement quand il s'agit de celui qui fait l'objet de cette étude.

Ne pourrait-on pas proposer également comme son père, Jean, Pierre ou Etienne, au lieu de Jamet, tous quatre fils de Jean ?

Telle est la question que se pose sans la résoudre, M. Joüon des Longrais. Les trois premiers, d'après lui, ne sembleraient pas réfractaires à cette glorieuse paternité. La plus forte preuve que nous ayons pour renverser cette hypothèse, c'est la tradition d'après laquelle Jacques Cartier est issu du mariage de Jamet et de Gesseline Jansart. (1) De plus, en reconstituant la généalogie du grand Malouin, nous arrivons forcément à conclure de la même manière que tous les biographes de Cartier, et nous croyons avoir atteint ce résultat par une voie mieux éclairée que celle qui s'offrait à eux. Nous sommes mieux pourvus de textes ; les documents ont accru en nombre et en importance. Bien des nuages se sont dissipés devant la lumière qui se fait de plus en plus vive autour de l'intrépide navigateur.

---

(1) M. Pierre Margry a écrit dans les *Navigations Françaises*, p. 338 : "Jamet est le synonyme familier de Jacques, et c'est celui-là même que portait le père de Jacques Cartier, un des *six* enfants de Jehan Cartier et de Guillemette Beaudoin."

D'après M. Harvut, Jamet Cartier eut trois enfants : ce serait les seuls dont on aurait pu retracer l'existence :

1° L'enfant baptisé le 31 décembre 1494.
2° Lucas, né le 10 novembre......... 1498.
3° Bertheline, née le 15 octobre.... 1501.

Suivant M. Desmazières de Séchelles, les enfants du même Jamet Cartier seraient :

1° Jehanne, née.......................... 14....
2° L'enfant baptisé le 31 décembre 1494.
3° Bertheline, née le 13 octobre..... 1500.

En confrontant ces deux opinions, on constate qu'il doit y avoir erreur quelque part. Mais cette erreur n'existe pas pour l'enfant du 31 décembre 1494, ni pour Bertheline. Nous avons déjà prouvé que Jehanne était fille de Jamet Cartier. La seule difficulté reste au sujet de Lucas qui ne peut pas être l'enfant baptisé le 31 décembre 1494, puisque, d'après M. Harvut (1), il est né le 10 novembre 1498.

Quoiqu'il en soit de ces opinions divergentes, il n'en reste pas moins acquis à l'histoire que Jamet Cartier eut plusieurs enfants, et leur

---

(1) *Recherches sur Jacques Cartier, etc.*, p. 3.

classification généalogique dans l'ordre qui suit nous paraît assez rationnelle :

1° Jehanne, née en........................ 14....
2° Jacques, né en.............................. 1491.
3° L'enfant baptisé le 31 décembre....... 1494.
4° Lucas, né le 10 novembre.............. 1498.
5° Bertheline, née le 15 octobre 1500 ou 1501.

Jehanne, mariée à Jean Nouel ou Noël, eut un fils, Pierre, qui vint au monde le 13 avril 1506. Elle devait donc être plus âgée que son frère Jacques de plusieurs années. Elle eut encore d'autres enfants, dont trois garçons, Pierre, Etienne et Jacques. Ce dernier, filleul de Jacques Cartier, obtint en 1588, conjointement avec Etienne Chaton, sieur de la Jannaye, des lettres patentes qui lui octroyaient un "privilège pour le trafic des mines et pelleteries au pays du Canada pendant douze ans, avec concession de 60 personnes extraites des prisons pour servir à l'exploitation des mines."

Bertheline, mariée à un Cartier, son cousin, eut sept enfants, dont six filles.

Quant à Lucas, il n'en est fait mention nulle part.

La dernière question à considérer est celle qui a trait à la postérité de Cartier. A-t-il eu des enfants ?

A cette question il n'y a qu'une voix pour répondre : Cartier n'eut pas d'enfants, ou, s'il en eut, ils ne lui ont pas survécu.

Si nous ouvrons l'abbé Manet, (1) nous lisons à ce sujet la phrase suivante : " Le plus ancien officier de marque que nous citerons, depuis la fin du quinzième siècle, est le fameux Jacques Cartier, ce hardi navigateur dont la postérité s'est éteinte parmi nous le 9 janvier 1665, dans la personne d'Hervée Cartier, mais dont la gloire ne s'éteindra jamais."

L'abbé Manet, considéré comme le père des erreurs en fait d'histoire malouine, se trompait une fois de plus quand il écrivait ces lignes. M. Cunat (2) le contredit, quand, après avoir parlé du brillant mariage de Cartier, il ajoute : " Mais de cette union, si heureuse sous bien des rapports, il ne devait naître aucun enfant, et Jacques Cartier eut le regret de n'avoir pour porter le nom qu'il illustra, que des collatéraux."

C'est bien là aussi notre manière de voir. Cette Hervée Cartier, (3) décédée le 9 janvier 1665, et désignée par l'abbé Manet comme la dernière descendante de Jacques, est une

(1) *Biographie des Malouins célèbres. Hommes de mer et de guerre.* p. 40.

(2) *S. Malo illustré par ses marins*, p. 60.

(3) Voir Note E, ch II.

inconnue, dont il n'existe pas d'acte de décès à la date précitée.

La tradition qui veut que Jacques Cartier n'ait pas laissé de descendants directs, est déjà pour nous une autorité fort respectable. Mais il existe une preuve de circonstance enlevant tout doute sur ce point.

Nous avons déjà mentionné le fait que le roi Henri III, pour reconnaître les services rendus à l'Etat par Jacques Cartier, avait accordé à Jacques Noël, (1) son neveu et filleul, ainsi qu'à Etienne Chaton (2) un privilège considérable. Si Cartier eût laissé des enfants, il n'y a pas de doute qu'ils auraient, de préférence à tout autre, hérité de cette munificence royale, en recevant la récompense pour les services rendus à la France par leur père. Ce privilège (3) était aussi accordé en considération de la perte de 8,630 livres subie par Jacques Cartier, lors de sa troisième expédition au Canada. C'eût été une injustice trop criante que d'enlever aux enfants du navigateur, une faveur octroyée en vue d'un règlement de compte avec ses héritiers.

---

(1) Voir Note F, ch. II.
(2) Voir Note G, ch. II.
(3) Voir Note H, ch. II.

Notons en passant qu'Etienne Chaton, associé de Jacques Noël, n'était pas le neveu de Cartier, comme le laissent croire les historiens. Il était fils d'Olivier Chaton, sieur de la Jannaye et de Catherine Le Gobien, parente des Des Granges, et conséquemment alliée à la femme de Jacques Cartier. M. Desmazières de Séchelles nous fournit une généalogie peu correcte des Chaton. Il fait marier Olivier à une des filles de Bertheline Cartier, sœur de Jacques. C'est une erreur qui vaut la peine d'être rectifiée.

Nous pouvons donc conclure, avec la plupart des auteurs contemporains, que Cartier n'eut pas d'enfants, ou s'il en eut, qu'ils moururent dès leur bas âge.



CHAPITRE III

Voyages de Cartier

Il paraît assez probable qu'antérieurement à ses expéditions au Canada, Jacques Cartier suivit ses compatriotes malouins dans leurs courses aux terres-neuves, entreprises par les armateurs pour y faire la pêche des *molues*. Rien ne nous empêche de croire aussi qu'il fit un voyage au Brésil. N'est-il pas curieux en effet de constater, dans le récit de son deuxième voyage au Canada, des allusions à ce pays qui nous montrent certaines notions qu'il avait dû acquérir sur place. Ainsi nous y lisons (1) :

" Ce dict peuple vict en une communaulté de biens assez et de la sorte des Brisilans ..."

Et dans un autre endroit (2) :

" Leur bled qu'ils appellent Osisy, lequel est gros comme poix, et de ce même on croist assez au Brésil......"

(1) 2e Voyage.—Edition canadienne, p. 50.
(2) 2e Voyage.—Ed. can.. p. 50.

Le document suivant (1) ne doit pas être étranger à cette époque de sa carrière aventureuse :

Le pénultième jour dud. moys (juillet 1528), fut baptisée Catherine du Brézil, et fut compère noble homme Guyon Jamin (frère d'Olivier Jamyn, mari de Thomasse Cartier, tante de Jacques) recteur de Saint Jagu, et commère, Catherine Des Granges et Franczoise Le Gobien fille de l'aloué de Sainct Malo ; et fut baptizée par Me Lancelot Ruffier, vicaire curé dud. lieu, led. jour et an que dessur.

P. Trublet.

Ne serait-ce pas là une jeune Indienne ramenée par Cartier du Brézil ? C'est une conjecture qui n'est pas sans témérité. Mais il est assez singulier de voir figurer à l'occasion de ce baptême d'infidèle, l'épouse de Cartier, et le beau-frère de sa tante Thomasse.

Il y a un fait connu et rapporté par Francisco de Andrade dans sa *Cronica de Dom Joao III*, c'est que des tentatives d'expédition furent organisées par François I dans le but de s'emparer du Brésil, en 1523 et 1524. (2)

Nous avons lieu de croire que Cartier dut partager le sort des Portugais dans leurs voyages à l'étranger. Les marins de Saint-Malo prenaient souvent du service sur les

(1) Etat civil de Saint-Malo. A la date,

(2) Vid. Harrisse, *Revue Critique*, 1876, 1er semestre p. 20, note 3.

navires espagnols et portugais. Cartier fut peut-être de ce nombre, car on ne saurait expliquer autrement que par des relations d'une assez longue durée avec les marins du Portugal, sa connaissance approfondie de la langue portugaise. Deux documents en font foi.

Le 10 avril 1544 (1) Cartier apparaît comme interprète d'Anthoine Albarès, portegallois, dont le navire *La Fantaisie* avait été pris par Lhostellier et Clavegris.

Dans une autre circonstance, et à une date très rapprochée de sa mort, le 25 mars 1557, (2) Jacques Cartier assiste de nouveau des marins portugais, en remplissant auprès d'eux l'office de certificateur d'interprète. Bertran de Serences, gentilhomme de la garnison du Chateau, (3) et Jacques Boullain sont commis à la besogne d'interpréter Manuel Alfonce et Gonsalo Gonces, portugais. Jacques Cartier vient devant la Cour pour l'informer de la *prodhomye* et *suffisance* des deux interprètes choisis.

Nous arrivons maintenant à cette période de la vie de Cartier, la plûs intéressante et la

(1) Audiences, 1544, à la date.
(2) Audiences, 1557 à la date.
(3) Souvent désigné comme représentant le lieutenant gouverneur de la ville.

plus fertile en événements. C'est celle de ses voyages au Canada dans les années 1534, 1535, 1541 et 1543. Ici, la discussion tombe quant à l'authenticité des trois premières expéditions, admises par tous les historiens, et dont il nous reste des récits circonstanciés. Nous en parlerons dans des chapitres particuliers.

Mais la difficulté surgit au sujet d'un quatrième voyage. S'il y a unanimité d'opinions pour affirmer que Cartier fit trois fois la traversée de l'Atlantique dans le but de découvrir de nouvelles terres, il y a grande divergence d'idées au sujet d'un quatrième voyage. Ceux qui admettent son existence, ne s'accordent pas sur l'époque où il eut lieu. C'est le voyage de huit mois que l'on trouve mentionné dans plusieurs auteurs. Lescarbot le signale en ces termes : " Je trouve par le compte rendu de Cartier, qu'il employa huit mois à l'aller quérir, (1) après y avoir demeuré dix sept mois " (2). En effet dans ses comptes, Cartier mentionne un voyage de *huit mois que (le tiers navire) a esté à retourner querir le dict Roberval au dict Canada.*

L'abbé Ferland croit à ce quatrième voyage de huit mois, mais il fait partir le capitaine

(1) Roberval.
(2) Allusion au 3e voyage.

malouin dans l'automne de 1543 pour retourner en France au printemps de 1544. Cette assertion du savant abbé ne peut tenir devant les pièces suivantes, dont l'une établit qu'il était présent dans sa ville natale durant l'hiver de 1543-44, occupé à la vérification de ses comptes. Ces trois paragraphes sont extraits des Archives d'Ille-et-Vilaine (1).

Le 17 février 1544, Jacques Cartier est témoin dans un incident de procès entre P. Arthur et Jacques Le Fer.

Le 21 février 1544, dans une affaire entre Thomas Boulain fils de Jehan et Jehan Le Moyne, Jacques Cartier " apier ung dial où y a des quittances particulières parmi autres acquits qui lui sont requis pour la vérification de son compte."

Le 10 avril 1544, J. Cartier interprète le portugais dans une affaire de course.

Il ne peut donc pas être question d'un quatrième voyage de Cartier à la période fixée par l'abbé Ferland. Est-ce à dire qu'il n'a existé que dans l'imagination de quelques-uns des historiens du Canada ? Nous croyons au Voyage de huit mois, mais nous le plaçons dans le printemps, l'été et l'automne de 1543.

---

(1) Greffe d'Audiences, à la date.

Il ne peut pas avoir eu lieu, ni avant ni après cette époque. Cartier était présent à Saint-Malo après son troisième voyage, dans l'automne de 1542. On le voit figurer personnellement dans plusieurs affaires de cour et à des baptêmes, comme il appert par les extraits suivants des archives d'Ille-et-Vilaine.

Le 21 octobre 1542, Jacques Cartier est parrain d'une fille du sieur de la Péraudière.

Le 1er décembre 1542, il est présent dans l'affaire La Gente, et donne son opinion sur la valeur du blé.

Le 9 janvier 1543, Cartier, par procureur, contre Bertran Manet.

Le même jour, Cartier, présent en personne, jure à l'évocation de Chaton.

Le 25 mars 1543, jour de Pâques, il est parrain de Jacquette, fille de Jacques Patris et Guillemette Maingart.

Cartier n'a donc pas pu partir avant le 25 mars 1543.

Voici ce que pense M. Joüon des Longrais de la date du quatrième voyage : " Le départ en avril ou mai 1543, avec retour en octobre ou novembre, aurait toutes les probabilités, si l'on n'était forcé pour l'admettre d'éliminer une pièce qui semble accuser la présence de Jacques Cartier à Saint-Malo le 3 juillet 1543."

Voici cette pièce :

Le vendredi tier jour de juillet VCXLIII, M. l'alloué.
Thesmoins de Fabi, procureur de (F. Hes).
Jehanne Cartier.
Ceulx desoubz chez moi appelés : Jac. Cartier.
Estienne Richomme, Jehan Boulain et Yvonnet Daulphin et Jehan Picot, jurés.

Nous sommes quelque peu désarmé en face de ce document, qui semble indiquer que Jacques Cartier était présent à Saint-Malo au commencement de l'été de 1543. Mais rien ne prouve que Cartier y fût présent plus tard, durant un intervalle de huit mois. Sa première apparition aux archives est à la date du 17 février 1544, c'est-à-dire sept mois et demi après le 3 juillet 1543. Nous pourrions donc placer, sans être téméraire, le voyage de huit mois entre ces deux dates, mais la précision historique exige mieux que cela. C'est ce que nous allons essayer de faire.

Nous avons recueilli certains détails de cour, antérieurs et postérieurs à l'affaire dont il est fait mention aux archives à la date du 3 juillet 1543, qui nous font croire que Cartier n'était pas présent en personne, ce jour-là, mais par procureur.

Chaque fois que le nom de Cartier apparaît aux archives, soit avant, soit après le 3 juillet, le greffier a eu soin d'indiquer sa présence. Ainsi :

Le 1er décembre 1542, dans l'affaire La Gente, on lit : *Cartier présent* ;

Le 9 janvier 1543, dans une cause contre Bertran Manet, on lit : *Cartier par procureur* ;

Le même jour, Cartier, *présent en personne*, jure à l'évocation de Chaton ;

Le 8 juin 1543, dans la même affaire, Cartier est *présent par procureur*.

A la page qui suit le procès-verbal de la séance du 3 juillet, Cartier comparaît par *procureur*. Nous croyons qu'il en fut ainsi le 3 juillet, et que, Cartier appelé ce jour-là, comparut par procureur. Du reste le texte de ce manuscrit est presque illisible, et la version adoptée est même douteuse, au témoignage de M. Joüon des Longrais.

Ce qui nous porte à croire que Cartier a réellement entrepris ce quatrième voyage, c'est le silence qui se fait autour de son nom durant l'été de 1543. Les années suivantes il est mentionné à tout instant, soit dans les annales judiciaires, soit dans les archives paroissiales. Durant l'été et l'automne de 1543 nous ne trouvons dans les divers registres que l'unique mention de ce procès où, d'après toute probabilité, il n'apparut pas en personne. Pas de baptêmes signés par lui durant cet intervalle.

Cartier avait donc continué à mener cette vie de courses aventureuses qui avait marqué les neuf dernières années précédentes, et qui avait valu à la France et au monde européen la découverte d'un pays immense. Le but du quatrième voyage est bien connu. Il s'agissait d'aller chercher Roberval que l'on croyait perdu. Cartier résumait en sa personne toutes les qualités du marin habile et expérimenté. Sa réputation était faite à la cour de France aussi bien que parmi ses concitoyens, les Bretons. Rien d'étonnant que le Roi ait jeté les yeux sur lui pour le commandement d'une expédition, dans des contrées qu'il connaissait mieux que personne.

Plusieurs historiens se sont demandés si le Découvreur du Canada n'a pas entrepris un cinquième voyage en Amérique.

Bien qu'il soit avéré que les marins de Saint-Malo, ses contemporains, continuèrent après lui à aller à Terreneuve (1) pour y faire la pêche, ou le trafic des pelleteries avec les sauvages, il paraît certain que Cartier ne traversât plus l'Océan après l'année 1543.

---

(1) Voir Note A, ch. III.

Les dates des procédures où se trouve mêlé son nom, ses présences aux baptêmes, depuis l'automne de cette année-là, jusqu'en 1557, époque de sa mort, ne laissent guère de doute sur ce point. Pendant cette période de quatorze ans, Cartier ne quitta pas sa patrie, et vécut dans une certaine obscurité, à Saint-Malo d'abord, puis dans sa terre de Limoilou.



CHAPITRE IV

Premier voyage de Cartier au Canada [1]
1534

Le traité de Cambrai venait d'être signé. François I, voyant que le calme allait de nouveau régner dans son royaume, pouvait donner suite à ses projets d'exploration, interrompus depuis le voyage de découvertes du Florentin Jean Verrazano, en 1524. Il put alors répéter cette parole mémorable qu'il avait prononcée un jour, faisant allusion aux Espagnols et aux Portugais qui s'attribuaient non seulement le mérite de la découverte du continent américain, mais qui l'exploitaient à leur profit exclusif: "Je voudrais bien voir l'article du testament de notre père Adam qui leur lègue ce bel héritage."

Des marins et des pêcheurs, dont la plupart étaient originaires de Saint-Malo, de Dieppe, de

(1) Voir Note A, ch. IV.

Honfleur et de La Rochelle, avaient, bien avant Cartier, dirigé leurs barques fragiles vers ces pays lointains, connus sous le nom de *Terres neuves.* Dès les années 1495 et 1504 plusieurs d'entre eux avaient visité les endroits que Jacques Cartier découvrit plus tard. En 1497, Jean Cabot et ses trois fils, Gaspar Cortereal (1) en 1500, Jean Denys, de Honfleur (2) et l'espagnol Velasco (3) en 1506, Thomas Aubert (4) en 1508 y avaient fait une courte apparition. Le baron de Léry (5) avait tenté en 1518 d'établir une colonie française dans

(1) Voir Note B, ch. IV.

(2) Le Catalogue de la Bibliothèque d'Ottawa mentionne une copie d'une "Carte de l'embouchure du Saint-Laurent faite et dressée sur une écorce de bois de Vouleau, envoyée du Canada par Jehan Denys, 1508". M. Ben Perley Poore, dans ses *Documents recueillis en France*, consignés aux archives de l'Etat du Massachusetts, dit qu'il a cherché cette carte à Honfleur sans pouvoir la trouver. Harrisse dit aussi l'avoir cherchée dans les Archives de Paris sans succès, et prétend qu'elle est "absolument apocryphe". Bancroft cependant reconnait l'existence de cette carte de Denys.

(3) Leblanc dans *Les Voyages fameux*, etc. (Paris, 1649, part III, p. 63,) cité par Charlevoix, nous dit que le Saint-Laurent fut visité par l'espagnol Velasco en 1506.

(4) Ramusio (Cabots, III, 359) mentionne que Thomas Aubert, de Dieppe, fit un voyage à Terreneuve sur la *Pensée* en 1508.

(5) M. d'Avezac place la tentative du baron de Léry en 1518 ou peut-être quelques années plus tard. (*Nouvelles Annales des Voyages*, 1864, vol. III, p. 83.) Suivant Lescarbot (*Nouvelle France*, 1612, p 22) le baron serait venu s'établir sur l'île de Sable en 1528.

l'île de Sable. Les frères Parmentier (1) avaient découvert en 1520 l'île Royale ou du Cap Breton. Enfin, Verrazano (2), déjà connu par d'autres découvertes, avait fait du côté du golfe Saint-Laurent quelques reconnaissances utiles. Estevan Gomez avait, en 1525, exploré toute la côte orientale de l'Amérique du Nord, depuis la Floride jusqu'au Cap Breton, mais il était réservé à Jacques Cartier de remonter le Saint-Laurent sur une grande partie de son parcours, et de faire connaître à l'Europe un pays nouveau, où la France pourrait fonder des postes de commerce, des colonies agricoles et y asseoir les bases d'une France nouvelle.

Après avoir vu ses services acceptés par Philippe de Chabot (3), amiral de France, seigneur de Brion, comte de Buzançois et de Charny, et compagnon d'enfance de François I, Jacques Cartier ne perdit pas de temps. Deux petits navires de soixante tonneaux furent

---

(1) Le *Gran Capitano Francese* de 1539, dont parle Ramusio dans ses *Raccolta*, 1556, III, p. 359, ne serait autre, d'après Estancelin dans les *Navigateurs Normands*, que Jean Parmentier, de Dieppe. Le *Gran Capitano* fait mention des voyages des Normands et des Bretons antérieurement aux Cabots.

(2) Voir Note C, ch. IV.

(3) Fut gouverneur de Bourgogne et de Normandie. On a de lui des *cartes maritimes*, dressées avant l'invention de la gravure. Philippe de Chabot mourut en 1543.

mis à sa disposition. Il recruta soixante-un hommes d'équipage. Et le 20 avril 1534 sa petite flottille quittait le port de Saint-Malo. Avant le départ, le vice-amiral Charles de Mouy, seigneur de la Meilleraie, avait passé en revue les nefs et équipages royaux, et avait fait jurer aux nouveaux Argonautes de se bien et fidèlement comporter au service du Roi.

Les vents furent favorables, car vingt jours après son départ de France, Cartier abordait au Cap de Bonnavista sur l'île de Terreneuve, à peu près à l'endroit où dix années auparavant Verrazano avait également relâché pour reconnaître le pays et en prendre possession pour le compte de la France. Les glaces obligèrent les vaisseaux de tourner vers le sud, et d'ancrer dans un havre que Cartier nomma Sainte-Catherine (1).

Le 21 mai l'on se dirigea vers le nord, où l'on ne tarda pas à apercevoir l'Ile des Oiseaux (2), laquelle était si peuplée d'oiseaux de chair appétissante, qu'en moins d'une demi-heure on en fit une provision de quatre à cinq tonneaux, pour chaque navire. C'étaient des *Margaux* et des *Godets* dont nous retrouvons

(1) Aujourd'hui Catalina.
(2) Funk Island.

la variété parfaitement conservée dans certaines îles du golfe Saint-Laurent.

Après avoir permis ce ravitaillement, Cartier dirigea ses barques plus au nord jusqu'au Golfe des Châteaux, aujourd'hui le détroit de Belle-Ile, qui sépare la côte septentrionale de Terreneuve d'avec le Labrador. Il s'arrêta à Blanc-Sablon, entra dans le port des Ilettes (1), visita la baie de Brest (2) où il s'approvisionna d'eau et de bois. Le jour de la Saint-Barnabé, Cartier fit dire la messe à laquelle assista tout l'équipage.

Toutes ces côtes avaient déjà été visitées par les Bretons et les Basques, et Cartier rencontra vers le fleuve de Saint-Jacques, maintenant la baie des Rochers, un vaisseau monté par des pêcheurs de La Rochelle qui cherchaient le port de Brest. Les rives qu'il venait d'aborder étaient absolument inhospitalières. " Si la terre, dit-il,(3) en parlant de cette région, estoit aussi bonne qu'il y a bons hables (ports), se seroit ung bien ; mais elle ne se doibt nommer Terre-Neuffve, mais pierres et rochiers effrables et mal rabottez, car en toute ladite coste du Nort, je n'y vy une charetée de terre, et si descendy en plusseurs lieux ; fors

(1) Aujourd'hui *Havre de Labrador.*
(2) Baie du *Vieux Fort*, sur la côte de Labrador.
(3) Relation originale, p. 11.

à Blanc-Sablon, il n'y a que de la mousse et de petiz bouays avortez ; fin, j'estime mieulx que aultrement que c'est la terre que Dieu donna à Cayn."

C'est ainsi que Cartier consigne soigneusement dans ses récits de voyage tout ce qui peut intéresser ses compatriotes. Les îles, les baies, les rivières, les caps, rien n'échappe à son esprit observateur. La description qu'il nous a laissée des sauvages qui les premiers se présentèrent à lui, caractérisent bien l'homme habitué à la vie des voyages. Parlant des naturels de la côte de Labrador, " il y a des gens, dit-il (1), qui sont assez de belle corpulance, mais ilz sont gens effarables et sauvaiges. Ilz ont leurs cheveulx liez sur leurs testes en faczon d'une pougnye de fain tourczé et ung clou passé par my ou aultre chose, Et y lient aulcunes plumes des ouaiseaulx. Ilz se voistent de peaulx de bestes, tant hommes que femmes; mais les femmes sont plus closes et serrées en leurs dites peaux et sçaintes par le corps. Ilz se paingnent de certaines couleurs tannées. Ilz ont des barques en quoi ils vont par la mer, qui sont faites d'écorche de bouays de boul, o quoy ils peschent force loups-marins, Dempuis les avoir veuz,

(1) Relation originale, p. 11 et 12.

j'ay seu que là n'est pas leur demeurance et qu'ilz viennent des terres plus chauldes (1), pour prendre des ditz loups-marins et aultres choses pour leur vie."

C'étaient les Esquimaux, écrit Ferland (2), qui étaient en mauvais termes avec les pêcheurs dont ils avaient eu à se plaindre en diverses occasions.

Cartier, ayant laissé ses deux barques dans le port de Brest, fit en chaloupe la reconnaissance des côtes avoisinantes, entra dans la baie de Checatica, qu'il nomma port de Jacques-Cartier, d'après lui, un des meilleurs ports du monde.

Le 14 juin, qui tombait un dimanche, un des aumôniers chanta la messe, et le lendemain 15, la flottille cingla vers le sud. Cartier reconnut alors qu'il longeait la terre, et

---

(1) Cartier avait été mal renseigné, car les sauvages dont ils parlent ne pouvaient être venus de pays *plus chauds*. Il est assez probable cependant que les naturels dont il est ici question avaient auparavant porté leurs courses dans des contrées moins rigoureuses que les côtes labradoriennes. Du temps de Champlain, nous les voyons faire la pêche dans la Gaspésie et le long des côtes du Nouveau-Brunswick. En 1657 les sauvages de ces deux nations entrèrent dans le sentier de la guerre. La *Relation* de 1659 dit à ce sujet que c'était véritablement merveilleux de voir les Esquimaux faire le trajet de leur pays à Richibouctou dans des petits canots en peaux de loups-marins. (Rel. 1659, p. 8 et 9).

(2) Ferland I, p. 19.

aperçut deux caps, " l'un pardessus l'autre," et c'est pourquoi il le nomma Cap Double. C'est la Pointe Riche. Le lendemain s'offrirent à sa vue des montagnes élevées, entre lesquelles il crut apercevoir une cabane ayant l'apparence d'une grange. Il les appela les monts de Granches. Le soir il remarqua comme l'entrée d'une rivière, et un cap au sud sud-ouest, tout rongé du haut et se terminant en pointe vers la mer. C'est le cap nommé le cap Pointu par Cartier, et appelé aujourd'hui Tête de Vache.

Le 17 du même mois une tourmente poussa ses vaisseaux jusqu'à trente sept lieues au sud, à l'entrée d'une baie remplie d'îles rondes comme des colombiers. Il donna aux îles le nom de Colombiers et à la baie celui de Saint-Julien (1), distante de sept lieues d'un cap que Cartier baptisa du nom de Cap Royal (2). Il aperçut, dans la direction ouest sud-ouest, un autre cap miné à sa base et arrondi au sommet, et l'appela le Cap Delatte (3) (de Lait).

Le 18 de juin les vents contraires forcèrent le Capitaine à retourner vers le Cap Royal

(1) Bonne Baie.
(2) Cap Nord de la baie des Iles.
(3) Pointe Sud de la baie des Iles.

dans l'espérance d'y trouver un havre de refuge. En parcourant le littoral avec des barques, il prit connaissance d'une grande baie remplie d'îles, au $48\frac{1}{2}$° de latitude. Depuis le 19 jusqu'au 23, jour de la Saint-Jean, la tempête fut si violente qu'il perdit la terre de vue. Ce ne fut que le jour de la Saint-Jean qu'il put enfin apercevoir un cap sans l'approcher, à cause de la brume et du mauvais temps. "Et pource que s'estoit le jour Monsgr Saint Jehan, dit Cartier,(1) nommames le cap Sainct Jehan."

Cartier dirigea ensuite ses voiles vers le sud-ouest, dans la direction des îles de la Madeleine. Les premières qui s'offrirent à ses regards furent les îles Margaux, ainsi appelées à cause du grand nombre d'oiseaux de ce nom qui couvraient ces îles. Il y avait aussi des *Godez* et des *Apponatz*. L'île de Bryon qu'il aperçut ensuite attira l'attention de Cartier, et il fait une description pompeuse de ses richesses naturelles. "Ceste dite isle, d'après lui, est la meilleure terre que nous ayons veu, car ung arpant d'icelle terre vault mielx que toute la Terre Neufve." Il y vit des ours et des renards. Cartier nomma ensuite le cap Dauphin (2), le cap Saint-Pierre

(1) Relation originale, p. 17.
(2) Cap Nord.

et enfin la dernièrre terre formant partie du groupe des îles de la Madeleine qu'il laissait derrière lui, reçut du Capitaine le nom d'île d'Allezay (1).

Cartier perdit cette île de vue le 29 de juin et le vent de sud quart sud-ouest le poussa en plein golfe et le lendemain il crut voir deux îles, mais il se trompait, car c'était une baie qui, s'avançant profondément dans les terres, donnait à l'île du Prince-Edouard comme l'apparence de deux îles. Cette baie est connue aujourd'hui sous le nom de baie de Richmond. Cartier l'appela la rivière des Barques (2).

De la rivière des Barques Cartier dirigea ses vaisseaux vers le nord-est, aperçut deux caps éloignés l'un de l'autre de sept lieues, et les appela cap des Sauvages (3) et cap d'Orléans (4). Puis il visita la baie de Miramichi et gagnant le nord, il entra dans le golfe Saint-Laurent et se réfugia dans un petit havre qu'il nomma Saint-Martin (5), où il résolut de demeurer plusieurs jours, afin de s'assurer s'il ne trouverait pas en ces lieux un

---

(1) Ile du Mort.
(2) Voir Note D, chap. IV.
(3) Pointe Nord de l'île du Prince.Edouard.
(4) Cap Kildare.
(5) Port Daniel.

passage vers l'ouest. Monté sur une chaloupe, Cartier s'avança aussi profondément qu'il put dans une grande baie qui n'était autre que la baie des Chaleurs. S'étant apeiçu " qu'il n'y abvoict passaige," il rebroussa chemin. Les rapports qu'il eut à son retour avec la tribu sauvage qui peuplait le littoral de la baie à laquelle il avait donné le nom de Golfe de Chaleur, à cause de la chaleur qu'il faisait probablement ce jour-là, furent des plus amicaux. Il les laissa avec l'impression qu'elle pourrait être aisément convertie à la foi catholique.

Quant au pays, Cartier en parle avec beaucoup d'avantage :

" Leur terre est en challeur plus temperée que la terre d'Espaigne," dit-il (1), et la plus belle qui soict possible de voir, et aussi eunye que ung estanc. Et n'y a cy petit lieu vide de bouays et fust sur sable, qui ne soit plain de blé sauvaige, qui a l'espy comme seilgle et le grain comme avoyne et poys aussi espez comme si on les y abvoict semez et labourez, grouaiseliers blans et rouges, frassez, franbouaysses et roses rouges et aultres herbez de

(1) Relation originale, p. 34.

bonne et grande odeur ; pareillement y a force belles prairies et bonnes herbes et estancg où il luy a force saulmons."

Le douze juillet, un dimanche, nos marins quittaient Saint-Martin pour voguer vers le nord-est. Ils allèrent mouiller entre l'île Bonaventure et le Cap de Percé, que Cartier nomma Cap de Prato. Continuant toujours ses explorations le long de la côte gaspésienne, Cartier vint se réfugier dans la Baie de Gaspé, qu'il prit pour l'entrée d'une rivière. Puis il pénétra jusqu'au bassin de Gaspé où il fit escale depuis le seize juillet jusqu'au vingt-cinq. Une quarantaine de familles sauvages, vivaient en ce lieu. " Celle gent se peult nommer sauvaiges," dit Cartier (1), " car c'est la plus pouvre gent qu'il puisse estre au monde, car ensemble n'avoyent la valleur de cinq solz, leurs barques et leurs raitz à pescher hotez... Ils ne sont point de la nature, ny langue des premiers que avions trouvé. Ils ont la teste touzée à reonz tout à l'entour, reservé ung rynet en le hault de la teste, qu'ilz laissent long comme une queue de cheval, qu'ilz lyent et serent sur leurs testes en ung loppiln avecques des coroyes de cuir. Ils n'ont

(1) Relation originale, p. 37.

aultre logis que soubz leurs dites barques qu'ilz tournent, avant de se coucher, sur la terre... ”

Ces sauvages appartenaient à la tribu de Honguedo (1) que le P. Le Clercq et le P. Charlevoix croient être celle des Gaspésiens. Rassuré sur leurs intentions bienveillantes, Cartier fit planter solennellement, sur une pointe à l'entrée du port, une croix de trente pieds d'élévation ; il plaça sur un endroit apparent de cette croix l'écusson fleurdelisé surmonté de cet exergue écrit en gros caractères : *Vive le Roi de France.* A cette vue, les sauvages semblèrent alarmés, et le sagamo, revêtu d'une vieille peau d'ours, s'approcha du Capitaine, et lui fit une longue harangue, montrant tantôt la croix, tantôt le pays avoisinant, comme s'il eût voulu lui faire comprendre qu'il était le seul roi et maître de ce pays, et que Cartier n'aurait pas dû arborer cette croix (2) sans sa permission.

Mais laissons parler l'écrivain de la Relation (3) :

“ Nous estans retournez en nos navires, vint le cappitaine, vestu d'une vielle peau

---

(1) Lescarbot a lu Hongnedo. Voir Note E, chap. IV.
(2) Voir Note F, ch. IV.
(3) Relation originale, p. 40, 41, 42 et 43.

d'ours noire, dedans une barque avecques trois de ses filz (1) et son frère, lesquelz se aprochèrent si près du bort, comme avoyent de costume, et nous fit une grande harangue, nous monstrant la dite croix et faisant le signe de la croix avec deux doydz, et puis nous monstroit la terre tant à l'entour de nous, comme s'il eust voullu dire que toute la terre estoit à luy, et que nous ne devyons pas planter la dite croix sans son congé. Et après qu'il eut finy sa dite harangue, nous luy monstrasmes une hache, faignant la lui bailler pour sa peau, à quoy il entendit et peu à peu s'aprocha du bout de nostre navire, cuydant avoyr la dite hache ; Et l'un de noz gens estant dedans nostre bateau, mist la main sur sa dite barque et incontinant il en entra deux ou troys dedans leur barque et les fist on entrer dedans nostre navire, de quoy furent bien estonnez, et eulx estans entrez, furent assenez par le Capitaine qu'ilz n'auroient nul mal, en leur monstrant grant signe d'amour ; et les fist on boyre et manger et faire grant chère, et puis leur monstrasmes par signe que la dite croix avoit este plantée pour faire merche et ballise, pour entrer dedans le hable

(1) Taignoagny et Domagaya étaient du nombre.

et que nous y retourneryons bien tost et leur apporteryons des ferremens et aultres choses, et que nous voullyons amener deux de ses filz avesques nous, Et puys les rapporteryons audit hable ; et accoutrasmes ses ditz deux filz de deux chemises et de livrées et de bonnetz rouges, et à chascun sa chainette de laton au col, de quoy se contentèrent fort et baillèrent leurs vieulx hallyons à ceulx qui retournoient ; et puis donnasmes aux trois que renvoyasmes à chacun son hachot et deux cousteaux, de quoy menèrent grant joye et eulx estans retournez à la terre, dyrent les nouvelles aux aultres. Envyron midi d'icelluy jour, retournèrent six barques à bort, où il y avoit en chacune cinq ou six hommes, lesquelz venoyent pour dire adieu aux deux que avyons retenus ; et leurs apportèrent du poisson et nous firent signe qu'ilz ne habbateroyent la dite croix, en nous faisant plusieurs harengues que n'entendions."

Le chef fut si satisfait, qu'il consentit à laisser partir avec les Français deux de ses fils, Domagaya et Taignoagny, qui devaient jouer le rôle d'interprètes dans l'expédition suivante.

Le 25 juillet, le vent étant devenu favorable, les navires gonflèrent leurs voiles pour remon-

ter le bras méridional du Saint-Laurent (1), et regagner Terreneuve. Cartier fit quelques découvertes de peu d'importance, jusqu'à ce qu'il arriva au Cap Tiennot, aujourd'hui le Mont-Joly, près de l'embouchure de la rivière Nataskouan.

Le 9 août il entra dans le havre de Blanc-Sablon, d'où il partit le jour de l'Assomption, après avoir assisté à la sainte messe avec tout son équipage, et après " une grande tourmente de vents d'avaulx, laquelle avec l'ayde de Dieu, dit Cartier (2), nous souffrismes

---

(1) Les détails (sur le premier Voyage de Jacques Cartier) empruntés à l'analyse qu'en a faite le savant M. Rossel permettent de suivre facilement le navigateur dans cette première partie de son voyage, le *Pilote de Terreneuve*, publié par le dépôt général de la marine, ayant conservé l'authenticité des découvertes de notre célèbre Malouin, en inscrivant les noms de ceux qui sont actuellement en usage. M. Rossel ne trouve pas aussi claire la description de la route suivie par Cartier après son départ de la baie de Gaspé ; il regarde néanmoins comme certain que prenant pour un golfe le canal du fleuve Saint-Laurent, situé entre la rive droite du fleuve et l'île d'Anticosti, il en traversa l'ouverture, et chercha ensuite à pénétrer par le canal qui passe au nord de la même île. On est fondé à croire qu'il s'avança jusqu'à la pointe occidentale, où il vit le canal s'élargir, et où il éprouva des courants violents qui durent lui indiquer que c'était l'embouchure d'une très grande rivière.—(Voir Note D, ch. IV.)

Cf. *Levot*, *Biographie des Malouins Illustres*.

(2) Relation originale, p. 51.

et endurasmes ; et despuis eusmes temps à gré, tellement que arrivasmes au hable de Saint Malo dont estyons partiz, le ve jour de septembre au dit an."

Le premier voyage de Cartier au Canada (1) avait duré 137 jours. On peut dire qu'il se fit dans d'excellentes conditions : pas de grandes tempêtes, pas de maladies à bord. Chacune des traversées n'avait pris que vingt jours. Si on considère l'exiguité de ces vaisseaux, et les dangers de la navigation sur l'Atlantique, on est surpris d'un aussi beau résultat. La Providence, dont les desseins sont impénétrables, veillait sur Cartier et le protégeait. Catholique avant tout, le capitaine breton n'avait perdu aucune occasion de faire preuve de sa foi. Son premier acte fut d'arborer en présence des barbares qui s'offrirent à lui, l'étendard de la Rédemption du monde. L'extension de la foi, tel est un des plus puissants motifs qui l'engageaient à poursuivre ces découvertes. Il en faisait en cela du reste que rentrer dans les vues de son souverain. Lescarbot lui-même, dont le témoignage ne peut être suspect, n'a pu s'empêcher de rendre aux monarques français, à qui on a pu attribuer des motifs de lucre ou

(1) Voir Note G, ch. IV.

d'ambition plutôt que des vues religieuses, ce témoignage flatteur :

“ Nos rois, en se mettant en mouvement pour les découvertes, ont eu une autre fin que nos voisins (les Anglais et les Hollandais). Car je vois par leurs commissions qu'ils ne respirent que l'avancement de la religion chrétienne, sans aucun profit présent (1).

(1) Lescarbot, livre I, chap. I, p. 3.



CHAPITRE V

Second voyage de Cartier au Canada [1]
1535-1536

DE SAINT-MALO A STADACONÉ, 1535

Après son retour en France, Cartier avait fait un rapport circonstancié de son voyage, et l'avait présenté à François I, qui l'accueillit de la meilleure grâce du monde. Et, dès l'automne de la même année 1534, il fut décidé que Cartier reprendrait la mer au printemps suivant, afin de continuer ses explorations, et de pénétrer plus avant dans les terres. Le grand amiral de France lui fit expédier, sous son propre seing, une nouvelle commission, datée du 31 octobre, par laquelle le Roi ordonnait d'armer et d'équiper pour quinze mois, trois navires, qui devaient composer la seconde expédition.

(1) Voir Note A, ch. V.

Durant les huit mois qui s'écoulèrent entre le premier et le second voyage, Cartier ne s'occupa pas seulement du choix de ses marins et de l'armement de ses navires, il s'intéressa de plus aux affaires de la communauté de Saint-Malo. Il avait d'abord présenté à une assemblée générale des bourgeois, sa commission provenant du grand amiral. Puis on le voit ensuite assister à une autre assemblée où l'on s'occupait d'une collision survenue entre les gens du procureur des bourgeois et les "gentilshommes" chargés de réquisitionner les charettes pour les travaux faits d'ordre du roi au Sillon (1). Cartier est encore présent, quelques jours plus tard, à une assemblée moins nombreuse, où les bourgeois prennent diverses mesures au sujet de la peste qui venait d'éclater.

Le capitaine malouin termina son armement vers le milieu de mai 1535, et il décida de mettre à la voile aussitôt que le vent serait favorable. Avant son départ, il voulut, pour attirer les bénédictions du Ciel sur son voyage, que tous ses hommes missent ordre aux affaires de leur conscience. Mais citons plutôt (2) :

---

(1) Voir Note B, ch. V.
(2) Brief Récit, édition 1545, p. 6*a*.

" Le Dimenche jour et feste, de la Penthecoste, seiziesme jour de May, en l'an mil cinq cens trente cinq du commandement du Cappitaine et bon vouloir de tous, chascun se confessa, et receusmes tous ensemblement nostre Créateur en lesglise cathédrale de Sainct Malo, Après lequel avoir reçu, feusmes nous presenter au cœur de la dicte esglise, devant reverend Père en Dieu monsieur de sainct Malo, lequel en son estat épiscopal nous donna sa benediction."

Ce vénérable Prélat était monseigneur Bohier qui venait de prendre charge du diocèse de Saint-Malo, succédant à Mgr Denis Briçonnet que la maladie avait forcé d'abandonner les rênes épiscopales (1).

Ce fut donc sous les plus heureux auspices que l'équipage de Cartier quitta trois jours après la rade de Saint-Malo. Cet équipage montait trois petits navires dont le plus grand, de 120 tonneaux, portait Cartier et Thomas Fourmont dit La Bouille, ce dernier comme *maistre de la nef*, la *Grande Hermine*.

La *Petite Hermine* ou le courlieu, de 60 tonneaux, avait pour capitaine et pilote Macé Jalobert. Le capitaine de l'*Emérillon* (2) ou du

(1) Voir Note C, chap. V.

(2) Les manuscrits de la Bibliothèque Impériale de Paris écrivent l'*Hemerillon*.

galion, de 40 tonneaux, était Guillaume Le Breton Bastille. L'équipage au grand complet comprenait 110 hommes, à part Taignoagny (1) et Domagaya (2) que Cartier ramenait au Canada, aussi bien pour lui servir d'interprètes que pour se rendre à la promesse faite à leur père de les rapatrier.

La traversée de l'Océan fut très orageuse. Ballottés par des vents contraires, les trois vaisseaux durent se séparer le 25 juin. Ce ne fut qu'un mois après, le 26 juillet, que la flottille put se réunir au rendez-vous fixé, à l'entrée du détroit de Belle-Ile. La *Grande Hermine* était arrivée, le 7, à l'Ile aux Oiseaux que Cartier avait visitée l'année précédente, et où il y avait fait ample provision de *godets* et de *margaux*.

Ce retard malencontreux ne découragea point le commandant de l'expédition. L'ordre fut donné de mettre à la voile sans plus de retard. Son intention était de longer la côte nord et de s'avancer aussi loin que possible dans cette mer, qu'il avait prise l'année précédente pour un golfe. Le 10 août, il arrivait dans une baie qu'il nomma Baie de Saint-

(1) Lescarbot et l'édition canadienne des Voyages de Cartier écrivent *Taiguragny*.

(2) L'édition de 1863 réimprimée à Paris par Tross écrit ce nom en deux mots, comme suit : *Dom Agaya*.

Laurent, en l'honneur du saint dont on célèbre la fête ce jour-là. " Ce nom," fait remarquer le P. Charlevoix (1), " s'est étendu à tout le golfe dont cette baie fait partie ; et, parce que le fleuve qu'on appelait auparavant la rivière de Canada se décharge dans ce même golfe, il a insensiblement pris le nom de Saint-Laurent qu'il porte (2)." Cette baie de Saint-Laurent correspond exactement à la description donnée par le capitaine Bayfield du port de Sainte-Geneviève. C'est aussi l'opinion d'un ancien missionnaire du Labrador, M. Plamondon : " J'ai été frappé, dit-il, (3) de la ressemblance de la baie Sainte-Geneviève avec la baie Saint-Laurent, décrite par Jacques Cartier. Il n'y a pas à s'y tromper. J'ai reconnu la montagne faite comme un tas de blé ; on la nomme aujourd'hui *Tête de la perdrix.* J'ai vu la grande île *comme ung cap de terre qui s'avance plus hors que les autres.* La baie de Sainte-Geneviève peut avoir trois quarts de lieue de profondeur. Il y a trois groupes d'îles boisées : les îles Saint-Charles, les Betchouannes et les îles Sainte-Geneviève."

Le 15 du même mois, Cartier s'avança entre l'île de l'Assomption et la côte nord. C'est l'île

(1) Hist. de la N. France, liv. I.
(2) Voir Note D, chap. V.
(3) Ferland I, p. 23, Note.

connue aujourd'hui sous le nom d'Anticosti (1). Après en avoir doublé la pointe occidentale, les vaisseaux arrivèrent dans le voisinage de la rivière Trinité. Ici les deux sauvages Taignoagny et Domagaya lui dirent que c'était l'entrée du royaume de Saguenay, d'où l'on tirait le cuivre rouge ; que c'était aussi, " le chemin et commencement du grand Silenne (2) de Hochelaga, et chemin de Canada : lequel allait tousjours en estroissent jusques à Canada, puis que l'on treuve l'eau doulce qui va si loing que jamais homme n'auroit esté jusques au bout qu'ilz eussent ouy, et que autre passaige n'y avoit que par bateaulx "(3).

Le premier septembre Cartier aperçut l'embouchure du Saguenay, où il rencontra quatre barques remplies de sauvages en quête de pêche.

Nous nous permettrons ici une courte digression, dans le but de mieux faire connaître la géographie du pays, telle que comprise par les aborigènes, du temps de Cartier.

Charlevoix nous dit, qu'il est certain que, dès les premiers temps, les sauvages donnaient le nom de Canada à tout le pays qui est le

(1) Voir Note E, chap. 5.

(2) Dans le manuscrit on trouve le grand fleuve de Silenne.

(3) Brief Récit, p. 9*b*.

long du fleuve Saint-Laurent, des deux côtés, particulièrement depuis son embouchure, c'est-à-dire depuis le golfe en remontant vers les grands lacs.

A l'arrivée de Cartier, le Canada était donc un immense *royaume* subdivisé en trois cantons. Le grand Capitaine s'arrête lui-même, dans sa relation, à trois divisions territoriales ; et il établit, d'après le témoignage des sauvages, l'existence des royaumes de Saguenay, de Canada, et d'Hochelaga, chacun desquels était soumis à un chef principal ou seigneur nommé *agouhanna*. Le royaume de Saguenay s'étendait depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à Canada, dans les environs de l'île aux Coudres. Ici commençait le royaume de Canada qui se prolongeait en montant le fleuve jusqu'à Hochelaga. Le royaume d'Hochelaga comprenait l'île de Montréal et les contrées avoisinantes.

D'après les traditions, le Canada était toute cette vaste région, arrosée par le grand fleuve et ses tributaires ; ce n'est que plus tard qu'on le trouve divisé en trois parties distinctes, décorées du nom pompeux de royaumes.

Après avoir quitté le Saguenay, les trois vaisseaux remontèrent le fleuve jusqu'à l'île aux Coudres, où la sainte Messe fut célébrée pour la première fois dans l'intérieur du

Canada. C'était le 7 septembre, jour de la Nativité de la sainte Vierge. En poursuivant sa route, Cartier rencontra bientôt une autre île beaucoup plus étendue que la précédente. Il l'appela *île de Bacchus*, à cause de la grande quantité de vignes sauvages qui croissaient sur ses rives. Le lendemain de son arrivée à la pointe occidentale de cette île, qui fut appelée plus tard île d'Orléans (1), Cartier reçut la visite de Donnacona, agouhanna ou seigneur de Canada.

Le 14 septembre, après avoir côtoyé la rive de l'île de Bacchus, la flottille entra dans une petite rivière qui fut appelée *Sainte-Croix* en l'honneur de la fête de ce jour où l'Eglise célèbre l'Exaltation de la Sainte-Croix. " Auprès d'iceluy lieu, dit Cartier (2), y a ung peuple, dont est seigneur le dict Donnacona, et y est sa demeurance qui se nomme Stadacona, qui est aussi bonne terre qu'il soit possible de veoir et bien fructiferentes pleine de fort beaulx arbres de la nature et sorte de France. Comme chesnes, ormes, fresnes, noyers, yfs, cedres, vignes, aubespines, qui portent le fruict aussi gros que prunes de damas, et aultres arbres : soubz les quelz croist

(1) Voir Note F, chap. V.
(2) Brief Récit, éd. 1545, p. 14 *a*.

de aussi beau chanvre que celuy de France, qui vient sans semence ny labour."

Cet endroit charmant, si bien boisé, où croissait d'aussi beau chanvre qu'en France, était sans doute le lieu où est bâti aujourd'hui le faubourg Saint-Jean. C'est sur le versant du côteau Sainte-Geneviève qu'était construite la bourgade de Stadaconé (1). La rivière Sainte Croix, qui baigne les pieds de cette hauteur, devint plus tard la rivière Saint-Charles (2) qui reconnaît plusieurs petits tributaires, dont les plus rapprochés de la ville de Québec, sont connus sous les noms de ruisseaux Lairet et Saint-Michel. Le Lairet prend son embouchure à une petite demi-lieue de l'endroit où était échelonnée la bourgade de Stadaconé. C'est probablement au confluent de ce ruisseau et de la rivière Sainte-Croix où ses vaisseaux devaient passer l'hiver, que Cartier fit arrêter la *Grande* et la *Petite Hermine* qui ne devaient plus dans sa pensée lui servir qu'à l'époque de son rembarquement pour la France. L'*Emérillon* avait été laissé en rade, pour remonter le fleuve jusqu'à Hochelaga.

---

(1) Voir Note G, chap. V.
(3) Voir Note H, chap. V.

CHAPITRE VI

Suite du second voyage

CARTIER À HOCHELAGA

Cartier avait souvent entendu parler d'Hochelaga par les deux sauvages de Gaspé. Aussi résolut-il de s'y rendre sans délai, malgré l'opposition inexplicable qu'il rencontra de la part de Donnacona et de ses principaux sujets. Le vieux chef avait en effet voulu le dissuader par toute sorte de discours plus ou moins insensés, de quitter le havre de Sainte-Croix, jusqu'à essayer de lui faire croire qu'ils mourraient tous, s'ils entreprenaient ce voyage, tant il y avait de neige et de glaces dans ce pays. Donnacona ajoutait avec un grand sérieux que " son dieu Cudoagny (1) " était

(1) Dans les manuscrits de la Bibliothèque Impériale nous trouvons ce mot avec une légère variante. Il est écrit *Cudouagny*. C'est ainsi que lisent Lescarbot et Ternaux-Compans.

4

l'auteur de cette révélation. Une scène assez grotesque fut montée exprès pour impressionner les Français. Trois sauvages habillés en diables, portant des cornes aussi longues que le bras, vêtus de peaux de chiens, noires et blanches, le visage peint en noir avec du charbon, vinrent en barque à quelque distance des vaisseaux, contrairement à leur habitude. La barque, qui renfermait les trois sauvages ainsi travestis, passa le long des navires sans s'y arrêter, et alla atterrir à quelque distance. Alors Donnacona et ses gens transportèrent la barque et les diables qui s'y étaient blottis tout au fond dans un bois voisin, à la distance d'un jet de pierre, et tous les sauvages prirent aussi la direction de la forêt où ils passèrent une demi-heure à des " prédications et prêchement."

C'est alors que Taignoagny et Domagaya entrent en scène, et jouent le rôle hypocrite dont ils donneront plusieurs exemples dans la suite de ce récit. Nous laissons la parole à Cartier (1) : " Après laquelle (prédication) sortirent les dictz Taignoagny et Domagaya marchans ver nous, ayans les mains joinctes, et leurs chappeaulx soubz leurs coddes, faisans une grande admiration. Et commença le dict

(1) Brief Récit, Ed. 1545 p. 18*b*, 19*a* et *b*.

Taignoagny à dire, et proferer par trois fois : *Jésus, Jésus, Jésus* levant les yeulx vers le ciel, puis Domagaya commença à dire : *Jésus, Maria, Jacques Cartier*, regardant vers le ciel comme l'aultre. Le cappitaine voyant leurs mines et cerimonies, leur commença à demander qu'il y avoit, et que c'estoit qui estoit survenu de nouveau, Lesquelz respondirent, qu'il y avoit de piteuses nouvelles, en disant, nenny, est-il bon ? Et le dict cappitaine leur demanda de rechef que c'estoit : et ilz repondirent, que leur dieu nomé Cudragny avoit parlé à Hochelaga, et que les trois hommes devant dictz estoient venus de par luy leur annoncer les nouvelles, et qu'il y avoit tant de glaces et de neiges qu'ilz mouroient tous. Desquelles parolles nous prinsmes tous à rire, et leur dire que Cudragny n'estoit que ung sot, et qu'il ne scavoit ce qu'il disoit, et qu'ilz le disent à ses messagiers, et que Jésus les garderoit bien de froid s'ilz lui vouloient croire. Lors le dict Taignoagny et son compaignon, demandèrent au dict cappitaine s'il avoit parlé à Jésus, et il respondist que ses prebstres y avoient parlé, et qu'il feroit beau temps. Desquelles paroles remercierent le dict cappitaine, et se retirent dedans le boys dire les nouvelles aux aultres, qui sortirent du dict

boys tout incontinent faignans estre joyeulx des dictes paroles par le dict cappitaine ainsi dictes. Et pour montrer qu'ilz en estoient joyeulx, tout incontinent qu'ilz furent devant les navires commencerent d'une commune voix à faire trois cris et hurlemens, qui est leur signe de joye, et se prinrent à danser et chanter, comme avoient de coustume: mais pour résolution les dictz Taignoagny et Domagaya dirent à nostre dict cappitaine, que le dict seigneur Donnacona ne vouloit point que nul d'eulx allast à Hochelaga avec luy. S'il ne bailloit plege qui demourast à terre avec le dict Donnacona. Le cappitaine leur respondit, que s'ilz n'estoient deliberez y aller de bon couraige, qu'ilz demourassent, et que par eulx ne laisseroit mettre paine y aller."

Cette mascarade ridicule ne changea en rien la résolution de Cartier. Le 19 septembre il partit pour Hochelaga sur l'*Emérillon*, avec les gentilshommes qui l'accompagnaient, cinquante mariniers et deux barques commandées par Macé Jalobert et Guillaume LeBreton. Ces gentilshommes étaient Claude de Pontbriand, échanson du Dauphin, Charles de la Pommeraye, Jehan Gayon et Jehan Poullet. Durant son trajet vers Hochelaga, Cartier ne s'arrêta qu'une seule fois pour

prendre terre. Ce fut en un lieu qu'il nomme *Achelay* (1), à vingt cinq lieues de *Canada*. Le seigneur de la bourgade vint à son bord, accompagné de plusieurs de sa bande, et lui fit accepter en cadeau une petite fille de huit à neuf ans. Cartier refusa un petit garçon qu'il trouva trop petit. Ces deux enfants appartenaient au seigneur du pays. Nous verrons plus tard ce qu'il advint de cette petite fille de haute lignée.

"Depuis le 19. jour jusques au 28, du dict moys nous avons esté navigans a mont le dict fleuve, écrit Cartier (2), sans perdre heure ny jour, durand lequel temps avons veu et trouvé d'aussi beau pays et terres aussi unyes que l'on scauroit desirer, plaine comme dict est des beaulx arbres du monde, scavoir chesnes, hormes, noyers, cedres, pruches, fresnes, briez, sandres, oziers, et force vignes Lesquelles avoient si grand habondance de raisins, que les compaignons en venoient chargez à bort. Il y a seulement force grues, signes, oultardes, oyes, cannes, allouettes,

(1) Nous trouvons ce mot de plusieurs façons. Les manuscrits A et B l'écrivent Achelaiy ; le manuscrit C Achelayy ; Lescarbot dit *Achelaci*. Dans Ternaux-Compans et l'édition canadienne des *Voyages*, il se lit *Achelacy*.

(2) Brief Récit, p. 20 *b*.

faisans, perdrix, merles, mauvis, tourtres, chardonnereulx, serins, linottes, roussignolz, passes solitaires et autres oyseaulx, comme en France, et en grand habondance."

La montée du fleuve se fit heureusement jusqu'en haut du lac Saint-Pierre. Mais à cet endroit où les eaux sont généralement basses, surtout dans le chenal du nord qu'avait voulu suivre Cartier, on dut renoncer à tout espoir de continuer le voyage sur l'*Emérillon.* Il approvisionna ses deux barques, les arma du mieux qu'il put, prit avec lui les gentilshommes et 28 marins, et se dirigea vers Hochelaga. Ces braves eurent, tout le loisir d'admirer chemin faisant, les rives superbes du grand fleuve, ainsi que les îles charmantes dont son cours est parsemé, depuis le lac Saint-Pierre jusqu'à Montréal. Les naturels qui habitaient ces rivages enchanteurs, firent de grandes démonstrations de joie à la vue de ces gens, et ils exprimèrent par des signes étranges leur surprise de rencontrer des êtres dont le costume et la couleur étaient toute une révélation pour eux.

A Hochelaga, où ils arrivèrent le 2 octobre, les voyageurs furent l'objet d'une réception fort cordiale. Plus de mille personnes accoururent à leur rencontre, " lesquelz nous feirent

aussy bon racueil, dit Jacques Cartier (1), que jamais père feist à enfant, menant joye merveilleuse ; car les hommes en une bande, dansoyent. Les femmes d'aultre, et les enfants de l'autre ; et après ce nous apportèrent force poisson, et de leur pain faict avec de gros mil, qui gettoient dedans nos dictes barques, en sorte qu'il sembloit qu'il tumbast de l'aer."

Cartier descendit à terre avec plusieurs des siens, et fit une distribution générale de cadeaux, consistant en chapelets, couteaux et autres menus objets. Le lendemain, qui était un dimanche, Cartier visita la bourgade d'Hochelaga, puis il fit une excursion dans le voisinage afin d'avoir une meilleure idée du pays. Le chemin était bien battu, jusqu'à une lieue et demie de la bourgade. Partout où il passa, le sol semblait fertile, les arbres étaient d'une venue magnifique. Enfin notre Découvreur fut émerveillé. C'est bien ici le temps de reproduire le témoignage d'admiration rendu à Jacques Cartier par M. Léon Guérin, l'auteur des *Navigateurs français :* " Le voilà donc, le grand homme, car ce nom lui appartient à bon droit ; le voilà donc à Hochelaga, le terme de ses vœux et de

(1) Brief Récit, p. 22 *a*.

ses recherches. Ici, tout le charme et l'enchante. Son enthousiasme lui représente cette terre comme française et chrétienne ; il la conquiert du regard à son pays et à sa religion. Il rencontre un des chefs d'Hochelaga, et soudain il lui fait baiser un crucifix, et le lui suspend au cou ; et bientôt on le verra, comme un apôtre de la foi, demander en quelque sorte au ciel le don des miracles pour amener, par des effets évidents, la conversion des peuples du nouveau monde." (1)

Cartier nous a laissé dans son récit de voyage, une description de la bourgade d'Hochelaga (2) ainsi que de la manière de vivre de ses habitants, et de leurs coutumes. Cette bourgade, ronde dans sa forme, était défendue dans son pourtour par une palissade en bois et haute de deux lances environ. Elle n'avait qu'une porte qui se fermait avec des barres de bois. Au-dessus de la porte et en d'autres endroits on avait construit des terrasses ou galeries, dans un but de plus facile défense. La ville était composée d'environ cinquante maisonnettes en bois couvertes d'écorces. Au milieu, il y avait une grande place par terre pour faire le feu. Dans le haut de leurs maisons ils avaient des

(1) Les Navigateurs français, 1847, p. 80 et 81.
(2) Voir Note A, ch. VI.

greniers pour y déposer le blé, avec lequel ils confectionnaient leur pain appelé *Carracony*. Ils se servaient pour cela de pilons de bois avec lesquels ils broyaient le blé jusqu'à ce qu'il fût réduit en poudre; puis ils en formaient une pâte compacte à laquelle ils donnaient la forme de tourteaux ou galettes épaisses. Ces tourteaux étaient déposés sur des pierres chaudes, et recouverts ensuite de cailloux chauds.

" La plus précieuse chose qu'ilz ayent en ce monde, dit Cartier (1), est *Esurgny* (2), lequel est blanc comme neif, et le prennent au dit fleuve en cornibotz en la manière qui ensuyt. Quand ung homme a desservi mort, ou qu'ilz ont prins aucuns ennemys à la guerre, ilz le tuent, puis l'incisent par les fessens, cuysses, et espaulles à grandes taillades, puis au lieu où est le dict *Esurgny*, avallent le dict corps au fond de l'eaue et le laissent dix ou douze heures, puis le retirent à mont et treuvent dedans lesdictes taillades et inciseures les dictz cornibotz, desquelz ilz font manieres de patenostres, et de ce usent comme nous faisons d'or et d'argent, et le tiennent la plus precieuse

(1) Brief Récit, p. 24 *b*.
(2) Le manuscrit A, écrit *Enogny ;* les manuscrits B et C *Esnogny*. Lescarbot et l'édition canadienne écrivent *Esurgny*, Ternaux-Compans a lu *Esvogny*.

chose du monde. Il a vertu d'estancher le sang des nazilles : car nous l'avons experimenté."

Cartier fut reçu dans l'enceinte de la ville. On vint déposer près de lui le roi du pays, un vieillard impotent, tout perclus de rhumatisme. Sur sa demande Cartier consentit à lui frotter bras et jambes. Des malades, des infirmes, les uns borgnes, d'autres boiteux, reçurent à tour de rôle l'attouchement du médecin improvisé, " tellement qu'il sembloit que Dieu feust la descendu pour les guérir (1)." Touché de cette foi robuste, Cartier fit ce que tout missionnaire aurait fait à sa place ; il se mit en prières, et invoqua son Dieu en faveur de ces pauvres malades. Il récita d'abord le commencement de l'Evangile selon saint Jean : *In principio erat Verbum.* Puis il fit sur eux le signe de la croix, et lut toute la passion de Notre Seigneur, afin d'attirer ce troupeau infidèle à la foi du Christ. " Sy que tous les assistans le peurent ouyr, ou tout ce pauvre peuple, dit Cartier (2), feirent une grand silence, et feurent merveilleusement bien entendibles, regardans le Ciel, et faisans pareilles ceremonyes qu'ilz nous veoient faire."

---

(1) Brief Récit, p. 26 *a*.
(2) Brief Récit, p. 26 *a*.

On ne peut lire sans verser des larmes d'attendrissement la description de cette scène admirable, telle que décrite dans la Relation que nous a laissée celui-là même qui y a joué le plus beau et le principal rôle.

Cartier se rendit ensuite sur la montagne voisine, d'où il put contempler le panorama superbe qui se déroulait à ses yeux, le cours majestueux du grand fleuve, coulant à sa droite par flots saccadés et rapides, puis reprenant en face de l'île sa marche tranquille, comme si aucun obstacle n'était venu troubler son repos. Il nomma cette montagne le Mont-Royal, d'où est venu Montréal, nom de la grande métropole commerciale du Canada.

" L'imagination de Cartier, a écrit l'abbé Ferland (1), voyait s'ouvrir les portes de l'occident inconnu, recélant dans son sein de riches trésors et conduisant vers les régions dorées de l'Inde et du Cathay (la Chine) ; en s'avançant vers les sources du fleuve, il trouverait un passage, plus court et plus avantageux que celui que Magellan avait découvert pour l'Espagne. . . "

" Les profondeurs de l'ouest ont été sondées, les vastes contrées qu'elles renferment sont

(1) Cours d'Histoire du Canada, I, p. 32 et 33 *passim*.

depuis longtemps ouvertes à la civilisation ; la mer mystérieuse annoncée à Cartier s'est trouvée fort éloignée ; le passage qui devait y conduire des vaisseaux n'existait que dans les récits des sauvages. Mais, grâce à l'industrie et à la persévérance de l'homme, une route d'un autre genre sera bientôt tracée, elle servira à rapprocher les deux océans, et à transporter les richesses de l'orient vers les contrées de la vieille Europe."

Les prévisions de notre grand historien sont aujourd'hui confirmées. Montréal n'est plus qu'à six jours de l'océan Pacifique, grâce à la construction de cette immense voie ferrée qui traverse le nord de l'Amérique, d'un océan à l'autre. Les Canadiens font ce long trajet en huit jours, en deux fois moins de temps qu'il en a fallu à Cartier pour remonter le fleuve, de Stadaconé à Hochelaga.

Cartier nous apprend que le Mont-Royal était distant de la ville d'un quart de lieue. Les sauvages qui l'avaient accompagné, lui apprirent bien des choses sur la géographie du pays dont il avait une vue d'ensemble incomparablement belle. En lui montrant les montagnes du nord, ils lui dirent que le long de ces dernières hauteurs où la vue s'arrêtait, il y avait une grande rivière " qui descend de

l'occident comme le dit fleuve." "Nous estimions, écrit Cartier (1), que c'est la rivière qui passe par le royaulme du Saguenay (2), et sans que leur feissions aucune demande et signes, prindrent la chaîne du sifflet du cappitaine qui estoit d'argent, et ung manche de poignard, lequel estoit de laton jaulne comme or: lequel pendoit au costé de l'ung de noz compaignons maryniers, et montrerent que cela venoit d'amond le dict fleuve, et qu'il y a des *Agojuda*, qui est à dire mauvaises gens; lesquelz sont armez jusques sur les doigtz, nous monstrant la façon de leur armeures, qui sont de cordes et de boys lassez et tissues ensemble, nous donnant à entendre que les dicts *Agojuda* menoient la guerre continuelle, les ungs contre les autres."

D'après l'abbé Ferland, les naturels du pays d'Hochelaga appartenaient à la grande famille huronne. Leur chef s'appelait *Agouhanna* comme celui de Stadaconé. Cette opinion semble confirmée par le fait que tous les mots sauvages conservés par Cartier, appartiennent à la langue des Hurons. Taignoagny et Domagaya, tous deux de la tribu de Honguedo,

(1) Brief Récit, p. 27 *b*.
(2) C'est la *rivière des Outaouais*. Cartier reconnut plus tard son erreur.

semblent très familiers avec le langage parlé à Stadaconé. Dans une étude approfondie sur ce sujet (1), M. William Dawson dit qu'il est probable que les aborigènes de Montréal étaient, au temps de Cartier, de race algonquine. "Cartier, écrit M. Dawson, indique évidemment comme identiques les langues parlées à Stadaconé et à Hochelaga. Plusieurs mots qu'il cite, décidemment sont les mêmes, ou n'offrent qu'un vocabulaire pour ces deux endroits. Cela s'accorde parfaitement avec ce que disent expressément les *Relations des Jésuites*, que cette tribu, dont les ancêtres avaient habité Montréal, parlaient la langue algonquine et à l'époque de Cartier et en 1642. Ce peuple était en même temps politiquement et socialement uni aux Algonquins du bas du fleuve. De plus, les habitants d'Hochelaga informent Cartier que le pays au sud-ouest était habité par un peuple ennemi, redoutable à la guerre; ce peuple peut être les Hurons, ou les Iroquois, ou tous les deux; et, ce qui s'accorde avec cette supposition, c'est que les Jésuites apprennent en 1642, que les Hurons avaient détruit ce village; que ce peuple avait autrefois été l'ennemi des Algonquins, quoique alors il fut en paix avec lui."

---

(1) *Canadian Naturalist.*

L'abbé Faillon a complètement démoli la thèse de M. Dawson, qui, du reste, s'écarte absolument de l'opinion généralement entretenue par nos historiens, entre autres par le P. Lafitau, qui a décrit les mœurs des sauvages américains, et Nicholas Perrot, aussi bien renseigné sur les usages et traditions des indiens que versé dans la connaissance de leurs divers idiomes. Lescarbot, Du Creux et les écrivains des *Relations*, croient que les Algonquins ont possédé les pays d'Hochelaga et de Stadaconé, mais qu'ils en furent chassés par les Hurons-Iroquois. C'est ce qui ressort du langage tenu par les deux Algonquins en 1642, lorsque M. de Maisonneuve célébra pour la première fois, à Ville-Marie, la fête de l'Assomption. "Les Hurons, nos ennemis, s'écrièrent-ils, ont chassé nos ancêtres de cette contrée."

Dans les vocabulaires que l'on retrouve à la suite des deux premières relations, Cartier cite environ cent soixante mots, désignant les objets les plus usuels. Ces mots, qu'il avait évidemment recueillis à Stadaconé, où il passa plusieurs mois, et à Gaspé, par l'intermédiaire de Taignoagny et de son frère, dérivent du huron et non de l'algonquin. Ainsi *Agouhanna Seigneur*, se dit *Okima* en algonquin. Le mot

Canada se traduit en algonquin par *Otena8*, les deux signifiant *ville, village*.

Quand 72 ans plus tard Champlain vint au Canada, le nom de *Stadaconé* était inconnu des nouveaux habitants, et ce lieu était appelé par eux *Québec*, mot d'origine algonquine. Les Algonquins avaient donc succédé aux Hurons qui résidaient à Stadaconé, au temps de Jacques Cartier (1).

Cette digression terminée, nous allons suivre le Capitaine et retourner avec lui à Stadaconé. Il quitta Hochelaga, le 3 octobre, anxieux du sort de ses compagnons qu'il avait laissés sur l'*Emérillon*. Le lendemain il aperçut le gallion auquel il n'était rien arrivé de fâcheux. En revenant il essaya de remonter le Saint-Maurice, mais il dut renoncer à ce dessein, à cause du peu de profondeur de cette rivière. Il la nomma rivière de *Fouez*. Après avoir planté une croix sur une des îles de son embouchure, il reprit sa course vers le havre de Sainte Croix où il arriva heureusement le 11 d'octobre.

Donnacona vint au devant de Cartier et lui fit promettre d'aller visiter sa bourgade, dès le

(1) Voir Note B, ch. VI.

lendemain. Celui-ci ne manqua pas de s'y rendre, et il se fit accompagner de ses gentilshommes et de cinquante de ses compagnons. La réception fut cordiale. Cartier distribua des couteaux aux hommes et des bagues d'étain aux femmes et aux filles. Il fit une inspection minutieuse des habitations. La bourgade lui parut bien approvisionnée pour l'hiver.

Donnacona montra ensuite à ses visiteurs " les peaulx de cinq testes d'homme, estandues sur du boys, comme paulx de parchemin (1)." Il leur raconta que, deux ans auparavant, deux cents des siens, hommes, femmes et enfants, s'en allant porter la guerre à Hongaédo ou Gaspé, ils avaient été attaqués durant la nuit, dans une île vis-à-vis le Saguenay, par les Toudamans. Ceux-ci mirent le feu, pendant qu'ils dormaient, à un fort où ils s'étaient retranchés. Les gens de Donnacona furent tous tués, à l'exception de cinq, qui réussirent à s'échapper.

" Une tradition, dit Ferland (2), conservée parmi les familles sauvages de Gaspé et de Ristigouche, porte qu'autrefois un grand

(1) Brief Récit, p. 29 *a* et *b*.
(2) Ferland, I, p. 35.

nombre des leurs furent mis à mort par les bandes iroquoises, dans une caverne peu éloignée du Bic ; et cette tradition est confirmée par la découverte d'une masse d'ossements humains trouvés, il y a plusieurs années, dans une grotte, sur une des îles du Bic."



CHAPITRE VII

Suite du second voyage

HIVER DE 1536—DÉPART POUR LA FRANCE

Les marins à qui Cartier avait confié la garde de la *Grande* et de la *Petite Hermine*, n'étaient pas restés inactifs durant son absence. Ils avaient construit une espèce de fort, au moyen de grosses pièces de bois plantées debout, et solidement juxtaposées les unes aux autres. Des pièces d'artillerie avaient été disposées tout autour, dans un but de protection contre les sauvages, au cas où il leur prendrait fantaisie de les attaquer. Ce fut une sage précaution, car, doués comme ils l'étaient d'un caractère agressif, et se sachant supérieurs en nombre, ils auraient pu, à un moment donné, changer leurs allures, jusqu'alors pacifiques, et se jeter sur les Français pour en faire un horrible massacre. Cartier devait avoir une idée assez exacte de leur hypocrisie. Quant à

leur ignorance, il lui avait été facile de la connaître. Sur les matières religieuses, ils professaient des notions absurdes. Ils assuraient que leur divinité leur parlait souvent, et leur prédisait le temps qu'il ferait; quand elle voulait leur témoigner sa colère, elle leur jetait de la terre aux yeux. Ils ajoutaient qu'après leur mort ils allaient dans les étoiles, puis descendaient vers l'horizon avec ces astres, et allaient dans des champs très agréables, couverts de verdure et remplis de beaux arbres, de fleurs et de fruits magnifiques.

Cartier, désireux de les amener à la foi chrétienne, essaya, au moyen de ses interprètes, de leur inculquer des notions justes sur Jésus-Christ, les dogmes et la morale catholique, et de leur faire comprendre que, sans le baptême, il n'y a pas de salut possible. Ces pauvres infidèles se laissèrent facilement persuader, et, demandèrent le baptême à grands cris. Par une sage mesure de prudence, Jacques Cartier ne voulut pas se rendre à leur demande, mais, en retour il leur promit que dans un prochain voyage il amènerait des prêtres avec lui, pour les instruire et leur apporter du saint chrême pour les baptiser. Cette promesse parut les satisfaire, et Cartier fut ensuite tranquille de ce côté.

Cartier put se renseigner exactement sur le compte de ces sauvages qui vivaient presque à l'état de nature. Ils n'avaient que des notions très limitées en matière de morale. La polygamie régnait parmi eux. Les veuves ne pouvaient pas se remarier, et portaient le deuil de leur mari pendant toute leur vie, et elles se teignaient le visage de charbon pilé et de graisse ; c'était là leur voile de deuil.

Les jeux de hasard étaient un de leurs amusements favoris ; ils risquaient tout ce qu'ils avaient pour satisfaire cette passion, jusqu'à leurs vêtements.

Ils ne paraissaient pas avoir un goût bien prononcé pour la culture de la terre. "Ilz ne sont point de grand travail, dit Cartier (1), et labourent leur terre avec petis bois comme de la grandeur d'une demye espée, où ilz font leur bled, qu'ilz appellent Osizy. Lequel est gros comme poix, et de ce mesme en croist assez au Brésil. Pareillement ilz on grande quantité de gros melons, concombres, et courges, poix, et febves, et de toutes couleurs, non de la sorte des nostres .... Les femmes dudict pays travaillent sans comparaison plus que les hommes, tant à la pescherie de quoy font grand faict, qu'au labeur et aultres choses.

(1) Brief Récit, p. 31 *a*.

Ils prennent durand les dictes glaces et neiges grande quantité de bestes sauvaiges, comme dains, cerfz, hours, lievres, martres, regnardz et aultres. Ilz mengent leur chair toute creue, après avoir esté seichée à la fumée, et pareillement leur poisson."

Ce qui étonna surtout Cartier, ce fut de les voir fumer : "Ilz ont aussi, dit-il (1), une herbe de quoy ils font grand amastz l'esté durand pour l'yver. Laquelle ilz estiment fort, et en usent les hommes seulement en façon que ensuit. Ilz la font seicher au soleil, et la portent à leur col en une petite peau de beste au lieu de sac, avec ung cornet de pierre ou de boys : puis à toute heure font pouldre de la dicte herbe, et la mettent en l'ung des boutz du dict cornet, puis mettent ung charbon de feu dessus, et sussent par l'autre bout, tant qu'ilz s'emplissent le corps de fumée, tellement qu'elle leur sort par la bouche, et par les nazilles, comme par ung tuyau de cheminée : et disent que cela les tient sains et chauldement, et ne vont jamais sans avoir les dictes choses. Nous avons éprouvé la dicte fumée, après laquelle avoir mis de dans nostre bouche, semble y avoir mis de la pouldre de poyvre tant est chaulde."

(1) Brief Récit, p. 31 *a*.

Cartier obtint des sauvages quelques renseignements sur leurs congénères du Saguenay et du pays au sud du fleuve Saint-Laurent. Les Indiens du Saguenay, dirent-ils, étaient populeux et possédaient beaucoup d'or et de cuivre. Ils étaient habillés en drap et non en peaux de bêtes. Quant aux peuplades méridionales, elles étaient vêtues de peaux de bêtes, et habitaient un pays où croissent les oranges, les amandes, les noix et les prunes. On s'y rendait par une rivière qui va vers le sud-ouest (1).

Cependant Taignoagny et Domagaya que Cartier n'avait pas cessé de traiter avec les plus grands égards, semblaient vouloir soulever leurs compatriotes contre les Français. Cartier avait fait beaucoup de présents aux sauvages, dans le but d'entretenir la bonne amitié avec eux. Taignoagny et son frère firent croire aux sauvages que ces cadeaux n'avaient aucune valeur, et qu'ils devaient se montrer plus exigeants. Cartier fut averti par le chef de *Hagouchouda* qu'il eût à se défier de Donnacona et des deux sauvages de Honguedo, parce qu'ils étaient *agojuda*, c'est-à-dire, des traîtres. D'autres aborigènes de *Canada* (2) confir-

(1) Rivière des Iroquois ou Richelieu.
(2) Stadaconé.

mèrent le témoignage du chef de *Hagonchenda.* Dès lors Cartier résolut de redoubler de vigilance, en se fortifiant davantage. Il fit *renforcer le fort de gros fossés, larges et profonds, avec porte à pont-levis et renfort de rangs ou pans de bois au contraire des premiers.* Des sentinelles furent placées pour faire le guet durant la nuit ; les trompettes, qui sonnaient chaque fois qu'on relevait ces sentinelles, avertirent les sauvages que le fort était bien gardé, et qu'on ne pourrait y entrer par surprise.

Les traîtres comprirent bien pourquoi le capitaine français prenait tant de précautions, et ils se montrèrent chagrins d'avoir perdu ses bonnes grâces. Ils se rendirent sur les bords de la rivière, et là, ils demandèrent à Cartier s'il était fâché contre eux. Celui-ci leur répondit qu'ils étaient des traîtres, mais que néanmoins il leur pardonnait volontiers, et qu'il leur permettait de revenir à bord des navires, comme par le passé. Ces hypocrites continuèrent en effet leurs visites au capitaine, et lui firent bonne mine, mais leur mauvais naturel ne tarda pas à reprendre le dessus, comme nous le verrons bientôt.

L'hiver de 1535-36 fut rigoureux. Les Français eurent d'autant plus à souffrir, qu'ils n'avaient pas songé à se prémunir des vête-

ments nécessaires pour lutter contre le froid toujours violent durant cette saison. Les sauvages ne semblaient pas redouter les intempéries, car, suivant Cartier (1), " ilz sont tant hommes femmes qu'enfants plus durs que bestes au froid. Car de la plus grand froidure que ayons veu, laquelle estoit merveilleuse et aspre venoient pardessus les glaces et neiges tous les jours à noz navires, la pluspart d'eulx tous nudz, qui est chose fort a croire, qui ne la veu." Depuis la mi-novembre jusqu'au milieu d'avril le froid n'eut presque pas d'adoucissement, et le capitaine rapporte que les breuvages restèrent gelés dans les tonneaux et que la glace formait une couche de quatre doigts d'épaisseur contre le bois de ses navires.

Pour comble de malheur, une maladie affreuse se déclara parmi les compagnons de Cartier, leur ayant été communiquée par des sauvages d'une bourgade voisine, dont plus de cinquante avaient déjà été les victimes. C'était le mal de terre ou scorbut contagieux, toujours dangereux dans ses conséquences, et dégoûtant dans ses symptômes locaux. Les jambes enflaient tout d'abord, puis la maladie remontait aux hanches, aux épaules, aux bras, au

(1) Brief Récit, p. 31 *b*.

cou : la bouche exhalait une odeur infecte, les gencives tombaient en pourriture jusqu'à la racine des dents, et presque tous les malades perdaient bientôt connaissance. Le mal sévit avec une telle fureur, qu'à la mi-février, des cent dix hommes de la flotte il en restait à peine trois ou quatre capables de porter à leurs compagnons les soins que réclamait leur état pitoyable. Vingt cinq succombèrent au fléau, et plus de quarante autres étaient dans une situation presque désespérée. Jacques Cartier, se voyant à la veille de manquer de secours, eut recours à la puissance de la sainte Vierge.

" Notre cappitaine, lisons-nous dans le *Brief Récit* (1), voyant la pitié et maladie ainsi émue, feit mettre le monde en prières et oraisons, et feict porter ung ymage en remembrance de la Vierge Marie contre ung arbre, distant de nostre Fort d'un traict d'arc les travers des neiges et glaces. Et ordonna que le dimenche ensuyvant l'on diroit au dict lieu la Messe, Et que tous ceulx qui pourroient cheminer tant sains que malades, yraient à la procession, chantant les sept pseaulmes de David, avec la letanie, en priant la dicte Vierge qu'il luy pleust prier son cher Enfant qu'il eust pitié de

(1) P. 35 *a*.

nous. La Messe dite et célébrée devant la dicte Ymage, se feist le cappitaine pèlerin à Nostre Dame de Roquemadou (1), promettant y aller, si Dieu luy donnoit grâce de retourner en France." Philippe Rougemont, d'Amboise, mourut le même jour. Cartier fit faire l'autopsie du cadavre, et il en relate tous les détails (2). " Et feust trouvé, qu'il avoit le cœur blanc et flétry, environé de plus d'ung pot d'eaue rousse comme dacte, le foye beau, mais avoit le poulmon tout noircy et mortifié, et s'estoit retiré tout son sang au dessus de son cœur. Car quand il fut ouvert sortist au dessus du cœur grande habondance de sang noir infect. Pareillement avoit la ratte par devers l'eschine ung peu entamée, environ deux doidz, comme si elle euct été frotée sur une pierre rude. Après cela veu, luy feust ouverte et incise une cuisse, laquelle estoit fort noyre par dehors, mais dedans la chair fut trouvée assez belle."

Le fléau continua cependant à sévir avec une telle rage, que bientôt il n'y eut plus trois hommes sains dans les trois vaisseaux. Sur un d'eux il ne se trouvait pas un seul marin en

(1) Bourg en Querci, où il y va force pèlerins.

(*Lescarbot.*)

(2) Brief Récit, p. 35 *b*.

état de " descendre soubz le tillac pour tirer à boire, tant pour luy que pour son compaignon."

Ce fut l'heure la plus critique pour notre capitaine. Il avait épuisé tous les moyens pour combattre ce mal terrible. Dieu ne s'était pas laissé fléchir, et Marie, salut des infirmes, semblait rester sourde à sa voix suppliante. Cependant Cartier ne se découragea pas, comme nous pouvons nous en assurer à la lecture du passage où il raconte les moyens qu'il employa pour empêcher les sauvages de s'apercevoir de l'état pitoyable où il se trouvait réduit (1).

" Et si estions en une crainte merveilleuse des gens du pays qu'ilz ne s'aperceussent de nostre pitié et foiblesse. Et pour couvrir la dicte maladie lorsqu'ilz venaient près nostre fort, nostre cappitaine que Dieu a toujours préservé, debout sortoit au devant d'eulx avec deux ou trois hommes tant sains que malades. Lesquelz faisoit sortir après luy, Et lorsqu'il les voyoit hors du fort, faisoit semblant les vouloir battre en criant et leur gectant bâtons après eulx, les envoyant à bort montrant par signes esdicts sauvages qu'il faisoit besogner

(1) Brief Récit, p. 36 *a*.

tous ses gens dedans les navires les ungs à gallefestrer, les aultres à faire du pain et aultres besognes, et qu'il ne estoit pas bon qu'ilz vinsent donner de hors. Ce qu'ilz croyent, et faisoit le dict cappitaine battre et mener bruict esdicts malades dedans les navires avec bastons et caillouz faignans callefestrer. Et pour lors estions si esprins de la dicte maladie, qu'avions quasi perdu l'espérance de jamais retourner en France, si Dieu par sa bonté infinie et miséricorde ne nous eust regardé en pitié, et donné congnoissance d'ung remède contre toutes maladies le plus excellent que fut jamais vu ny trouvé sur la terre."

Un jour Cartier, étant sorti du fort et se promenant sur la glace, vit venir à lui une bande de sauvages, parmi lesquels se trouvait Domagaya qu'il avait vu une dizaine de jours auparavant aux prises avec la même maladie dont souffraient ses gens. Il semblait être alors dans un état désespéré: l'une de ses jambes était aussi grosse qu'un enfant de deux ans, les nerfs en étaient tous contractés, ses dents étaient perdues ou gâtées, ses geneives étaient pourries et dégageaient une odeur infecte. Cartier n'eut rien de plus pressé de lui demander comment il s'était guéri. Domagaya lui répondit que c'était avec le jus

et le marc des feuilles d'un arbre. Deux femmes, qui allèrent en chercher à la demande de Domagaya, revinrent avec neuf ou dix rameaux, et apprirent à Cartier " qu'il fallait piler l'écorce et les feuilles du dit bois, et mettre le tout bouillir dans l'eau, puis boire de la dite eau de deux jours l'un, et mettre le marc sur les jambes enflées et malades, et que de toutes les maladies le dit arbre guérissait ; et s'appelle le dit arbre en leur langage *Ameda*." (1)

Cartier, on se l'imagine aisément, n'hésita pas à employer ce remède auprès de ses malades, qui, " après en avoir bu deux ou trois fois, recouvrèrent santé et guérison." Ce qui lui fait dire " que si tous les médecins de Louvain et de Montpellier y eussent este avec toutes les drogues de Alexandrie, ils n'en eussent pas tant faict en ung an, que le dict arbre a faict en six jours."

Pendant que la maladie et la mortalité faisaient leurs ravages dans les rangs des compagnons de Cartier, Donnacona et Taignoagny s'étaient absentés, sous prétexte d'aller chasser le cerf, à quelque distance de Stadaconé. Au lieu d'être absents quinze jours, comme Cartier

(1) Voir Note A, chap. VII.

l'avait appris de la bouche de Domagaya, " ils furent deux mois sans retourner." Le capitaine soupçonnant une trahison, voulut en avoir le cœur net. Le 21 d'avril, Domagaya était venu à bord des vaisseaux avec des gens que Cartier n'avait pas encore vus. " Ils étaient beaulx et puissants, dit-il, et n'avions accoustumé de les veoir." Le lendemain ce fut le tour de Donnacona, qui avait amené avec lui " un grand nombre de gens audict Stadaconé, " mais ils ne traversèrent pas la rivière, suivant leur habitude. Cette conduite inusitée donna à réfléchir au capitaine, et il crut à la trahison. C'est pourquoi il envoya son secrétaire ou serviteur Charles Guyot, accompagné de Jehan Poullet (1) " lesquelz estoient plus que nulz autres aymez du dict peuple du pais," pour voir qui était à Stadaconé et ce qu'on y faisait. Guyot alla voir Donnacona qui fit le malade, puis Taignoagny, et il trouva " partout les maisons si plaines de gens, que on si povoit remuer : lesquelz on n'avoit accoustumé de veoir."

Cartier voyant que tous ces préparatifs ne présageaient rien de bon, prit une résolution

(1) Le nom de Jehan Poullet ne se trouve dans aucun des trois mss., pas plus que dans Lescarbot.

extrême, laquelle, quoi qu'on en ait pu dire, est fort excusable. Si l'on tient compte en effet de l'état de faiblesse des marins convalescents, on doit avouer qu'il eût été difficile aux Français de se défendre avec quelque avantage en cas d'attaque. C'est pourquoi Cartier crut qu'il valait mieux lutter par la ruse, et, comme il dit, " leur jouer une finesse," en enlevant le chef Donnacona, dont l'autorité était souveraine. C'est ce qu'il entreprit de faire avec toutes les précautions nécessaires, car, Donnacona, comme tous ceux qui trahissent, était défiant et " avoit tousjours l'œil au boys," suivant l'expression caractéristique du capitaine. Il s'agissait de guetter l'occasion favorable, et le point difficile était de les attirer au fort.

Les hommes de l'équipage commençaient à reprendre leurs forces, et l'espoir de retourner bientôt en France devait activer l'énergie et décupler le courage de tous. Cependant le capitaine ne crut pas prudent de ramener ses trois vaisseaux, et il résolut d'abandonner l'un d'eux, à l'endroit où il avait hiverné. Il donna aux sauvages d'un village voisin, appelé *Stadin*, le fond de ce navire et leur permit d'en apporter les vieux clous. *Stadin* ou *Satadin*,

Ajoaste, Starnatam (1) et *Tailla* étaient quatre habitations ou bourgades différentes que Cartier avait aperçues dans les environs de Stadaconé. Tailla était perchée sur une montagne. Les naturels de Stadin s'étaient montrés sympathiques aux Français durant tout l'hiver. Ils venaient souvent au fort (2) Jacques-Cartier, et l'on a vu que Cartier apprit d'eux les menées sourdes de Donnacona.

Le 3 mai Cartier, pour honorer la fête de l'Invention de la Croix, fit planter au confluent de la rivière Lairet (3) et de la rivière Saint-Charles, une belle croix de la hauteur d'environ trente cinq pieds ; il fit placer au-dessous du croisillon un écusson en bosse aux armes de France : et sur celui-ci était écrit en lettres attiques : FRANCISCUS PRIMUS, DEI GRATIA FRANCORUM REX, REGNAT ; c'est-à-dire : *François premier, par la grâce de Dieu Roi des Français, règne* (4). Les sauvages invités à cette cérémonie, y assistèrent en assez grand nombre. Dans l'après-midi Don-

(1) Trois de ces bourgades ont reçu des noms un peu différents. La Relation de 1545 rééditée par Tross, Paris, 1863, les écrit ainsi : *Araste*, *Starnatan* et *Scitadin* et *Sicadin*. Les manuscrits de la Bibliothèque impériale écrivent *Ajoaste* et *Starnatan*. Dans Lescarbot, Ternaux-Compans et l'édition canadienne nous trouvons *Stadin*. On lit *Sitadin* dans le ms. C.

(2) Voir Note B, chap. VII.

(3) Voir Note C, chap. VII.

(4) Voir Note D, chap. VII.

nacona, Taignoagny, Domagaya et plusieurs autres vinrent aussi devant les navires Cartier alla à leur rencontre pour saluer le vieux chef, et l'invita à entrer dans le fort. Il répéta l'invitation à Taignoagny qui se présenta en deuxième lieu. Domagaya avait pu dans l'intervalle glisser dans l'oreille du capitaine que " Taignoagny avait mal parlé, et qu'il avait dit au seigneur Donnacona qu'il n'entrât point dans les navires." Au même moment Cartier aperçut les femmes qui fuyaient à toutes jambes et vit que les hommes seuls restaient. Il crut que le temps était arrivé de frapper un grand coup, et il cria à ses gens de prendre Donnacona, Taignoagny, Domagaya et les autres qui avaient été désignés d'avance. Les sauvages furent pris d'une terreur telle qu'ils " commencèrent à fuyr et courir, comme brebis devant le loup : les ungs le travers la rivière, les autres parmy le bois, chascun son advantage." Les captifs furent mis sous bonne garde.

Durant la nuit les sauvages s'amassèrent sur la rive opposée de la rivière Sainte-Croix, hurlant comme des loups, et criant : *Agohanna, Agohanna.* Cartier n'en fit pas de cas, et ne permit pas à Donnacona de se montrer ni de leur adresser la parole. Le lendemain, vers midi, ils revinrent en nombre et recommen-

cèrent leurs cris et leur appel à Donnacona. Avec la permission de Cartier, celui-ci leur annonça qu'il était bien traité, qu'il irait en France raconter au roi ce qu'il connaissait du Saguenay et d'autres lieux, qu'il reviendrait dans dix ou douze lunes, et que le roi lui ferait un grand présent. Ces bonnes nouvelles parurent satisfaire les naturels ; ils traversèrent la rivière en assez grand nombre et ils firent présent à Cartier de vingt-quatre colliers d'esurgny " qui est la plus grande richesse qu'ils aient en ce monde." Le capitaine leur donna en échange quelques menus objets, qui parurent leur faire plaisir. Le lendemain, 5 mai, une petite barque, montée par quatre femmes, apporta à Cartier des provisions en quantité, du blé, de la viande, du poisson, et autres vivres. Donnacona paraissait ravi de faire ce voyage qui, naturellement, devait exciter sa curiosité (1). Le samedi 6 mai, Cartier reprit le chemin de la France avec ses deux navires. Le retour fut heureux. Au lieu de suivre la côte sud du Labrador, il prit le passage entre l'Ile d'Anticosti et Gaspé, (2)

(1) M. Cunat pense que le motif qui dirigea Cartier dans l'enlèvement des chefs sauvages, était de les habituer à nos usages et les amener à embrasser le christianisme, afin d'introduire, avec leur secours, la civilisation dans ces vastes contrées.

(*Hist. inédite de S. Malo.*)

(2) Voir Note C, chap. VII.

relâcha à l'île de Brion, au havre du Saint-Esprit, aujourd'hui le port aux Basques, sur le côté sud de Terreneuve, et en dernier lieu aux îles de Saint-Pierre et dans la Baie des Trépassés que Cartier appela *Rougnouse*. Il quitta ce havre de refuge le 18 juin. Les vaisseaux poussés par un vent favorable, arrivèrent à Saint-Malo le 16 de juillet.

Ce voyage de quatorze mois mit fin à l'état d'incertitude où étaient plongés les esprits au sujet du Canada. Ce pays était enfin connu, et l'on allait pouvoir se faire une idée assez juste des avantages qu'il offrait à la création d'établissements stables. Cartier avait exploré toute la rive gauche du Saint-Laurent, jusqu'à Hochelaga. Il avait pu s'assurer de la fertilité du sol de cette vallée, dont les Laurentides au nord, et les Alléghanys au sud, forment le plus bel encadrement qui se puisse voir. Pays d'accès facile, puisque le capitaine malouin l'avait parcouru sans rencontrer d'opposition sérieuse de la part des peuplades sauvages qui l'habitaient, le Canada semblait offrir un champ fécond à la civilisation chrétienne. Il ne restait plus à François I qu'à en revendiquer la possession, et à l'exploiter d'une façon profitable aux intérêts de l'Eglise catholique et de la France.

CHAPITRE VIII

Troisième voyage de Cartier 1541-1542

Contrairement à ses prévisions, Cartier ne put être fidèle à la promesse qu'il avait faite aux sujets de Donnacona, de leur ramener leur seigneur, douze lunes après son départ pour la France. Celle-ci venait d'entrer en guerre avec les Espagnols commandés par Charles Quint, et tout le temps que durèrent les hostilités, c'est-à-dire durant les douze années subséquentes, Cartier comprit qu'il était inutile de vouloir reprendre le fil de ses expéditions lointaines.

Quelques uns ont prétendu que Cartier, de retour de son deuxième voyage, essaya de dégoûter le roi en l'engageant à ne plus former de nouvelle expédition. Ces rapports

sont mensongers, puisque la troisième expédition, bien qu'elle n'eût lieu que plusieurs années après, fut organisée sur une plus grande échelle que les précédentes. D'autres attribuent ces lenteurs au fait qu'on n'avait trouvé au Canada "aucune apparence de mines, et alors plus qu'aujourd'hui, une terre étrangère qui ne produisait ni or ni argent, n'était comptée pour rien (1)."

Ce qui contribua le plus puissamment à faire différer une nouvelle expédition, ce fut le manque de ressources. En effet les finances royales étaient dans un triste état de délabrement, et François I avait des ennemis trop puissants à tenir en respect, pour s'occuper de découvertes qui pouvaient être retardées sans inconvénient. Ce ne fut qu'après la trève de dix ans, conclue entre les deux monarques le 18 juin 1538, par la médiation du souverain pontife Paul III, que François I put donner suite à l'idée qu'il nourrissait depuis si longtemps de fonder des colonies dans le nouveau monde. Après avoir écouté le récit du deuxième voyage de la bouche même de Cartier, recueilli des sauvages autant d'informations qu'il pouvait avoir besoin pour se confirmer dans ses desseins, et mûrement considéré l'à propos

---

(1) Charlevoix.

d'ordonner une nouvelle expédition, il prit un parti décisif. Un gentilhomme nommé François de la Roque, sieur de Roberval, avait obtenu de Sa Majesté la permission de suivre Cartier dans ses découvertes. Le Roi lui confia la conduite et la lieutenance générale. Mais comme Roberval ne semblait pas mettre tout l'empressement voulu, François I émit, en date du 17 octobre 1540, des lettres patentes, (1) par lesquelles il constituait Jacques Cartier capitaine général et maître pilote de tous les vaisseaux destinés pour cette entreprise. Ces lettres sont infiniment précieuses, en ce qu'elles nous font mieux saisir le véritable motif de l'établissement d'une colonie française au Canada. En voici les principales dispositions :

“ Le désir de connaître plusieurs pays qu'on dit être possédés par des hommes vivant sans connaissance de Dieu, et contrairement à la raison, nous y fit envoyer à grands frais, il y a longtemps, plusieurs bons pilotes et autres de nos sujets de savoir et d'expérience, pour découvrir ces pays. Ils nous en amenèrent plusieurs hommes, que nous avons longtemps gardés dans notre royaume, et fait instruire dans l'amour et la crainte de Dieu, dans sa

(1) Enregistrées au parlement de Rouen : registre secret, archives de la cour d'appel, fonds du parlement.

sainte loi et la doctrine chrétienne : notre intention étant de les faire ramener dans ces pays en compagnie de bon nombre de nos sujets de bonne volonté, afin d'attirer plus facilement les autres peuples de ces contrées à croire en notre sainte foi.

" Et, entre autres, y avons envoyé notre cher et bien aimé Jacques Cartier, qui a découvert le grand pays des terres de Canada et Hochelaga, qui offre (ainsi qu'il nous l'a rapporté) plusieurs bonnes commodités, et dont les peuples, avantageusement pourvus de corps, sont bien disposés d'esprit et d'entendement. Et, à l'exemple de ceux qui l'avaient précédé dans ces découvertes, le dit Cartier nous a amené un certain nombre de ces sauvages, que nous avons fait ouïr et instruire en notre sainte foi. C'est pourquoi, considérant leur bonne inclination, nous avons résolu de renvoyer le dit Cartier dans les pays de Canada et d'Hochelaga, et jusqu'à la terre de Saguenay, s'il peut y aborder, avec bon nombre de navires et d'hommes de toutes sortes d'arts et de métiers, afin d'entrer plus avant dans ces pays, de converser avec leurs peuples et d'habiter avec eux (s'il en est besoin), pour mieux parvenir à notre dite intention, et faire ainsi une chose agréable à Dieu, notre Créateur

et Rédempteur, en procurant la glorification de son saint nom et l'augmentation de notre mère la sainte Eglise catholique dont nous sommes dit et qualifié le premier fils."

Ces lettres patentes sont la meilleure réponse que l'on peut faire, à ceux qui ont affirmé, que François I n'envóya Cartier au Canada que pour des motifs d'un intérêt sordide, surtout en vue d'y découvrir de l'or et autres métaux précieux. Ce que ce prince chevaleresque désirait avant tout, c'était, comme il le déclare, la glorification de notre mère la sainte Eglise, c'est-à-dire l'extension de la foi catholique.

Dans ce même document, François I fait un éloge bien mérité de son capitaine général, et rend hommage à " sa capacité, son dévouement, son courage, sa grande diligence et son expérience." En conséquence il lui donna ample autorité, et ordonna qu'on le fît jouir de toutes les prérogatives inhérentes à ses titre et qualité de capitaine général. Cinq navires (1) furent équipés à Saint-Malo : du nombre était l'*Emérillon*. Vu la pénurie où se trouvaient les finances royales, le roi intima au prévôt de Paris, aux baillis de Rouen, de Caen, d'Orléans, de Blois et de Tours, aux sénéchaux du Maine,

---

(1) Voir Note A, chap. VIII.

d'Anjou et de Guyenne, et à tous les autres officiers de justice, tant de France que de la province de Bretagne, de mettre à la disposition de Cartier jusqu'à cinquante prisonniers, à son choix (1).

Le 23 mai 1541 Cartier mit à la voile, laissant en France M. de Roberval, qui n'avait pas eu le temps de s'approvisionner de poudre, d'artillerie et de munitions qu'il tirait de la Champagne et de la Normandie. La traversée fut pénible. Les navires furent dispersés par la tempête, à l'exception de ceux commandés par Cartier et le vicomte de Beaupré. Ce ne fut que le 23 août qu'ils arrivèrent au havre de Sainte-Croix, les cinq vaisseaux s'étant retrouvés à Terreneuve. Aussitôt après leur arrivée, les sauvages de Stadaconé vinrent rendre visite aux Français, et demander des nouvelles de leur souverain et de ses compagnons. Cartier leur dit que Donnacona était mort, (2) et que les autres vivaient largement en France, et avaient préféré ne pas revenir au Canada. Son but, en leur célant ainsi une partie de la vérité, était de les empêcher de croire qu'ils auraient pu avoir été mis à mort d'une manière déloyale ; car ils étaient tous

(1) Voyez la Note B, à la fin de ce volume, chap. VIII.
(2) Voir Note C, chap. VIII.

décédés, à l'exception de la petite fille. Cette nouvelle ne déplut pas à Agona, appelé à remplacer le vieux chef, disparu de la scène terrestre. Il se laissa aller à des démonstrations d'amitié, qui cependant ne cachaient au fond que la plus profonde dissimulation.

Cartier se méfiait de la sincérité des sauvages. C'est pourquoi il ne voulut pas vivre trop rapproché d'eux. Désirant aussi un abri plus sûr et plus commode que la rivière Sainte-Croix, il remonta le fleuve avec deux barques jusqu'à la rivière du Cap Rouge, à neuf milles plus haut que le promontoire de Québec, et là il trouva le refuge désiré. L'endroit ne pouvait être mieux choisi. Il lui parut si propice qu'il résolut de s'y fortifier ; il fit monter ses vaisseaux à l'embouchure de la rivière ; trois y furent mis en sûreté pour l'hiver.

Le mois de septembre était venu, et Roberval, si impatiemment attendu, n'arrivait pas. Ce retard était de nature à décourager le capitaine. Mais il en prit son parti, et envoya à sa rencontre Macé Jalobert, son beau-frère, et Etienne Noël, son neveu. Ils conduisaient deux des vaisseaux de l'escadre et emportaient avec eux des lettres pour le roi, dans lesquelles Cartier lui rapportait fidèlement toutes les péripéties de son voyage, son

établissement au Cap Rouge, et enfin se plaignait de l'absence de Roberval. Celui-ci ne devait partir de France que l'année suivante. Si Cartier eût pu prévoir l'abandon dont il était victime, il eût peut-être abandonné son projet de passer l'hiver au Canada. Mais quoiqu'il arrivât, la prudence lui commandait de se fortifier contre les attaques probables des nations sauvages. C'est ce qu'il avait déjà fait en partie, en élevant sur les bords de la rivière un petit fort, qu'il appela Charlebourg-Royal,(1) en l'honneur du duc d'Orléans, fils de François I. Mais il ne se contenta pas de cet unique appoint. La rivière du Cap Rouge est encaissée entre deux montagnes, et il eût été facile aux sauvages de venir les surprendre et de les cerner. Cartier fit donc construire au sommet d'une de ces hauteurs un autre fort qui couvrait le premier. Comme nous le verrons bientôt, cette précaution était sage, car les sauvages auraient attaqué Charlebourg-Royal, s'il n'eut été mis en aussi bon état de défense.

Après le départ de Jalobert et de Noël, Cartier affréta deux barques, prit avec lui Martin de Paimpont, d'autres gentilshommes et quelques marins, et partit le 7 septembre

---

(1) Voir Note D, chap. VIII.

pour se rendre à Hochelaga. Le vicomte de Beaupré resta au Cap-Rouge comme gardien et commandant du fort qu'il y avait fait ériger.

Cette fois l'intention bien arrêtée de Cartier était de remonter le fleuve au-delà d'Hochelaga, et de franchir les rapides de Lachine qu'il connaissait, pour en avoir entendu parler dans son voyage précédent par les habitants du Mont-Royal. Il s'arrêta en route à un village nommé *Hochelaï* situé, d'après Champlain, dans un lieu appelé Sainte-Croix, (1) éloigné de quinze lieues de Québec. Garneau appelle ce village *Achelacy*, et le place dans le voisinage des rapides du Richelieu. Cartier s'y était déjà arrêté en 1535, et le chef lui avait alors donné de grandes preuves d'amitié et de confiance. La petite fille qu'il avait conduite en France, en même temps que Donnacona, était une des enfants de ce chef. Celui-ci était encore plein de vie, et il parut heureux de revoir le capitaine. Cartier lui fit de jolis présents, et lui confia deux jeunes français pour leur faire apprendre la langue du pays.

Le 11, Cartier arrivait à l'île de Montréal, et passa sans trop de difficulté les deux premiers rapides. Mais il fut forcé de s'arrêter au saut Saint-Louis, qu'il lui fut impossible de

(1) Voir Note E, chap. VIII.

franchir. Renseignements pris, Cartier renonça à son projet de naviguer plus à l'ouest, et rebroussa chemin. Il apprit à Hochelaï que le chef était parti depuis deux jours pour se rendre à Maisouna, ainsi qu'il l'avait annoncé aux deux jeunes français. C'était une feinte, car cet ami prétendu du capitaine était allé s'aboucher avec Agona, et délibérer sur ce qu'ils pourraient entreprendre contre les Français.

A son arrivée à Charlebourg-Royal, Cartier fut informé que les sauvages n'apportaient plus de provisions au fort, et que Stadaconé était rempli de peuple de toutes les parties du pays. Cette nouvelle le mit sur ses gardes, et il redoubla de précautions, en cas d'attaque durant la saison d'hiver qui s'approchait.

Le second voyage de Cartier dans le haut du fleuve, n'offre rien de remarquable. Il n'apprit rien de nouveau sur le pays, si ce n'est qu'il était impossible de passer les sauts avec ses barques. Ce fut le résultat net de ce voyage. Quant à ses relations avec les sauvages des environs d'Hochelaga, elles furent d'une grande bienveillance, quoique ces sauvages tramassent déjà sa destruction. Cartier n'avait donc rien de mieux à faire que de se retirer avec les siens dans ses forts, et de se préparer

à toute éventualité. Ils avaient semé des légumes aussitôt après leur arrivée. Le terrain était fertile, car en moins de neuf jours les graines qu'ils ensemencèrent sortirent du sol.

" Des deux côtés de la rivière, dit Cartier (1), il y a de fort bonnes et belles terres, pleines d'aussi beaux et puissants arbres que l'on puisse voir au monde et de diverses sortes. De plus, il y a grande quantité de chênes les plus beaux que j'aie vus de ma vie, lesquels étaient tellement chargés de glands, qu'il semblait qu'ils s'allaient rompre ; en outre il y a de plus beaux érables, cèdres, bouleaux et autres sortes d'arbres, que l'on n'en voit en France ; et proche de cette forêt sur le côté sud, la terre est toute couverte de vignes, que nous trouvâmes chargées de grappes aussi noires que ronces. De plus il y a quantité d'aubépines blanches, qui ont les feuilles aussi larges que celles des chênes, et dont le fruit ressemble à celui du néflier. En somme, ce pays est aussi propre au labourage et à la culture qu'on puisse trouver ou désirer."

Ici se termine la relation du troisième voyage de Cartier (2). Cette interruption regrettable nous laisse dans la plus grande incertitude sur

---

(1) 3e Voyage. Edit. canad., p. 73.
(2) Voir Note F, chap. VIII.

les faits et gestes du découvreur du Canada, durant cet hiver de 1541-42. Tout ce que nous savons, c'est que Cartier fut molesté sans relâche par les sauvages qui rôdaient continuellement autour du camp. Ce fut la cause de son retour en France, comme Roberval en fait foi. Dès le petit printemps, il quitta Charlebourg-Royal et il rencontra Roberval sur les côtes de Terreneuve vers le 7 juin. Ce dernier avait fait voile de la Rochelle le 16 avril précédent, avec trois grands navires portant deux cents personnes, tant hommes que femmes, et quelques gentilshommes, entre autres le Sieur de Senneterre, son lieutenant, Lespinay, son enseigne, le capitaine Guinecourt, Jean Alphonse, Saintongeois, pilote de renom (1). Roberval voulut ramener Cartier avec lui au Canada. Mais le capitaine fit voile secrètement durant la nuit, pour la Bretagne.

On a interprété de bien des manières le départ précipité de Cartier. Roberval a écrit que Cartier, voulant s'assurer la priorité de ses découvertes, avait voulu arriver le premier en France. Cette accusation est injustifiable, car l'illustre navigateur n'avait fait aucune découverte importante dans ce dernier voyage.

(1) Voir Note G, chap. VIII.

Il avait sans doute de puissants motifs pour ne pas suivre Roberval, motifs qu'il dut faire agréer au Roi, puisque celui-ci loin de le blâmer, le chargea presque aussitôt de retourner au Canada, pour aller chercher le sieur de Roberval.

Les événements donnèrent du reste raison à Cartier, car, s'il eût accompagné Roberval en Canada, ils y seraient tous infailliblement morts de faim, en attendant le mois de septembre 1543, où ils auraient pu avoir une récolte dans le pays. C'est ce qui ressort de la relation même du voyage de Roberval. La disette devint telle, qu'il lui fallut mettre son monde à la ration, et quelle ration ? de la morue, du marsouin, des fèves et du pain en quantité insuffisante. Cinquante de ses hommes moururent durant l'hiver. Roberval fit preuve d'une grande imprévoyance dans l'organisation de son voyage, et la retraite de Jacques Cartier nous semble parfaitement justifiée.

Comme nous l'avons établi dans un précédent chapitre, Cartier mit huit mois à *aller quérir* le sieur de Roberval. Les détails manquent sur ce quatrième voyage, fait par ordre du Roi. Mais nous savons qu'à son retour Cartier eut des démêlés avec Roberval, au

sujet des sommes dépensées pour la troisième expédition. Un procès s'ensuivit, qui donna beaucoup de tracasseries au brave navigateur. Des commissaires furent nommés et Roberval comparut devant eux. Cartier prouva à leur satisfaction que, loin de n'avoir pas dépensé la somme accordée par le Roi, il se trouvait pour 1638 livres de ses propres deniers. Après deux années de débats plus ou moins remplis d'intérêt, le tribunal d'amirauté, dans sa séance du 21 juin 1544, déclara nuls et non avenus tous les rapports de M. de la Roque, sieur de Roberval. Cartier eut donc gain de cause sur toute la ligne.

La carrière aventureuse de notre Découvreur se termine avec l'année 1543. Il avait atteint la cinquantaine. Fatigué sans doute par les misères et les privations qu'il dut essuyer durant ses trois voyages au Canada ; découragé peut-être par la perfidie des peuplades sauvages sur l'amitié desquelles il ne pouvait compter ; chagrin enfin de ne pouvoir coloniser un pays aussi éloigné, sans ressources suffisantes, Cartier semble renoncer pour toujours à reprendre la mer. Son courage pourtant n'avait pas fait défaut jusqu'alors ; s'il rentrait dans la vie privée, c'était plutôt dans l'intérêt de l'œuvre civilisatrice qu'il

avait entreprise, que pour se ménager une vie calme et paisible au milieu de ses parents et de ses amis bretons. Le Découvreur avait bien compris que les éléments de colonisation employés par Roberval, n'étaient pas de nature à former le noyau d'une population honnête et vigoureuse. Ce transport à Charlebourg-Royal d'une chaîne de malfaiteurs était une grande faute. Et Cartier, dont on connait la foi profonde — car il fut catholique et breton toujours —, n'aurait jamais consenti à fonder une colonie avec des hommes de mœurs perdues. Mieux valait pour lui rentrer dans ses foyers, et travailler à se rendre utile à ses concitoyens, d'une manière moins éclatante peut être, mais plus en rapport avec sa conscience de catholique dévoué à son Dieu.



CHAPITRE IX

Les compagnons de Cartier [1]

Il n'existe pas, que nous sachions, de liste officielle des équipages de Jacques Cartier lors de sa première et de sa troisième expédition au Canada. Sur les 61 qui prirent part à la première, il nous a été impossible de découvrir un seul nom. Il est bien vrai que l'abbé Manet cite Olivier Dubreuil et Jacques Maingard, mais nous sommes porté à croire que l'auteur des *Malouins Célèbres* a commis une erreur, vu qu'ils ne prirent part qu'au deuxième voyage, au témoignage de tous les auteurs.

Au cours du récit du troisième voyage nous trouvons les noms du vicomte de Beaupré, Macé Jalobert, Etienne Noël et Martin de Paimpont. Ajoutons Thomas Fourmont dit La Bouille, Louis Douayren, Michel Hervé, le jeune, et Colas Barbé. On ne trouve aucune mention des autres.

(1) Voir Appendice A. Rôle d'équipage.

Le rôle d'équipage du second voyage renferme 74 noms, y compris le Découvreur. Mais cette liste, bien que revêtue du cachet officiel, est incomplète, car il est hors de doute que l'escadre était composée de 110 hommes, comme on peut s'en assurer en référant au texte du *Brief Récit et succincte navigation.* Sur ce nombre 25 moururent du scorbut durant l'hiver de 1535-36. Une des victimes dont le nom est resté, Philippe Rougemont, n'apparaît pas sur le rôle d'équipage.

Le Récit du second voyage nous a conservé aussi les noms de Claude de Pontbriand, Charles de la Pommeraye, Jehan Guyon, Jehan Poullet, qui ne figurent pas non plus sur la liste.

Le P. Charlevoix en cite un autre, du nom de Goyelle.

D'autres écrivains mentionnent Charles Guyot, secrétaire de Cartier, Jean Garnier, sieur de Chambeaux, Garnier de Chambeaux et Charles Gaillot.

En faisant un relevé de ces noms, disséminés un peu partout, on parvient à former une liste de 84 noms. Vingt six manquent donc à l'appel. Quels sont-ils ? On serait tenté de croire qu'ils furent les victimes de l'épidémie scorbutique, vu que leur nombre est assez

exactement celui des pauvres malheureux emportés par le fléau. Mais cette supposition n'est pas possible, quand on sait que la liste des marins fut dressée à Saint-Malo, avant le départ des vaisseaux.

Quoiqu'il en soit, les soixante quatorze noms qui figurent au rôle d'équipage de la deuxième expédition, ne représentent pas tous les marins de la *Grande Hermine*, de la *Petite Hermine* et de l'*Emérillon*. Si l'on s'en rapporte au document qui suit, on se convaincra davantage de la vérité de cette assertion. Il établit en effet que Jacques Cartier avait eu ses franches coudées pour le recrutement de ses hommes d'équipage, et qu'il avait même obtenu le privilège insigne d'inscrire sur ses cadres plus de marins que n'en signale le rôle, dressé par une main officielle, avant son départ.

Le mercredi dernier jour de mars après Pasques mil VCCXXXV à l'abbaye Sainct Jehan.

Et à celluy Poulet aparu le rolle et numbre des compaignons que led. Cartier a prins pour lad. navigation ; et a esté mis entre mes mains pour incerer cy dessus, et a celluy Poulet protesté de en dymyer du numbre de XXV à trente et d'en prendre d'aultres à son chouaix. L'incertion desd. maistres, compaignons, mariniers et pillotes s'ensuyvent.

Ce document porte la signature de Jehan Léveillé, greffier. Le but de Cartier, en faisant insérer ce document au registre des délibéra-

tions des bourgeois de Saint-Malo, était de s'opposer aux tentatives des armateurs étrangers, hostiles à son entreprise.

A cette période de l'année les armateurs faisaient la course aux marins pour la pêche à Terreneuve. Ils durent voir d'un mauvais œil les préparatifs grandioses de Cartier, qui, lors de son premier voyage, leur avait enlevé soixante hommes. C'était là en effet une entrave sérieuse au recrutement de leurs pêcheurs. Ils firent une terrible opposition à Cartier, comme il appert par les lignes qui suivent, puisées dans Ramé (1) :

Les bourgeois et marchands de ceste ville taichant d'empescher lad. navigation ; taichant aussi à emmener et conduire plusieurs navires de ceste ville aux dites parties de Terre neuffve pour leur proffit particulier, ont caiché et faict caicher lesdits maistres de navires, maistres mariniers et compaignons de mer.

Obligé de lutter corps à corps avec des adversaires aussi peu scrupuleux, Cartier s'était adressé à la justice, pour faire lever un obstacle qui pouvait compromettre ses plans, au préjudice du Roi. Il avait obtenu, le 27 mars 1534, quelques semaines avant son premier départ pour le Canada, une défense formelle aux armateurs malouins, de lever leurs équi-

(1) 1re série, p. 4.

pages pour Terreneuve avant qu'il eût fait lui-même son prélèvement.

Comme les difficultés de l'année précédente semblaient se répéter, Cartier crut prudent en 1535, de mettre ses affaires de recrutement en règle, afin de n'avoir plus à lutter avec les armateurs. Telle est l'explication de la pièce précitée (1). Elle nous fait aussi comprendre pourquoi nous découvrons plus tard qu'au lieu de 73 personnes, il s'en trouve cent dix.

Le rôle d'équipage de 1535 renferme, comme nous l'avons déjà dit, 74 noms, celui de Cartier, capitaine, compris. C'étaient tous des marins, ou, du moins, ils s'étaient engagés en cette qualité. Exceptons cependant les deux aumôniers, Dom Anthoine et dom Guillaume Le Breton. Il n'y avait pas de passagers proprement dits, et la plupart étaient malouins.

Parmi eux il y avait plusieurs parents et alliés des familles Cartier et Des Granges. Quelques-uns le devinrent plus tard.

Guillaume Le Breton Bastille, capitaine et maître du galion, âgé de 27 ans en 1535, ne semble pas étranger à Jehan Le Breton, qui épousa en 1536 Jehanne Des Granges, nièce de Catherine, femme de Cartier. Une autre nièce de cette dernière unit son sort à celui

(1) Page 115.

d'Olivier Le Breton. Guillaume Le Breton ne vivait plus le 26 février 1540, ainsi que le prouve l'organisation de la tutelle de ses mineurs.

Jacques Maingard, maître du galion, né le 22 décembre 1498, était fils d'Allan Maingard et de Collette Des Granges. Le fait que Cartier porta un de ses enfants sur les fonts baptismaux, prouve dans une certaine mesure qu'il y avait quelque lien de parenté entre sa mère et la famille de Catherine Des Granges.

Macé Jalobert, capitaine et pilote du courlieu, ou la *Petite Hermine*, épousa, vers 1528, Alison des Granges, sœur de Catherine. Il était par conséquent beau frère de Jacques Cartier. Macé Jalobert naviguait encore en 1555.

Estienne Nouel, né le 21 août 1510, était neveu et filleul du Capitaine. Il était le second enfant de Jehan Nouel et de Jehanne Cartier. Jacques Nouel qui obtint, en 1558, comme héritier du Découvreur, un monopole pour l'exploitation du Canada, était fils d'un second mariage de Jehan. Ce Jacques était aussi filleul de Cartier.

Michel Audiepvre, dont le nom se trouve dans les textes Odieupvre, Aulievre, Dieure, Oldyepvre, le Lievre, épousa une nièce par

alliance de Cartier, Perrine Jalobert, fille de Macé et d'Alison Des Granges. Cartier nomma l'aîné de ses enfants, puis un second, le premier, Jacques, ayant succombé. Il est qualifié de *noble homme.* Michel apparaît, en 1558, comme un des gentilshommes de la garnison du Château. Il exerçait aussi les fonctions de commis à la Recepte des droits de l'Amiral sur les prises de guerre.

Michel Philipot épousa Jeanne Le Huchestel, alliée aux Des Granges.

Guillaume Alliecte était allié aux Des Granges ; Robin Alliecte ayant épousé Perrine Des Granges avant 1497.

Guillaume Le Gentilhomme était le père de Laurent, qui épousa Catherine Jalobert, fille de Macé, beau-frère de Cartier.

Anthoine Alliecte, frère de Guillaume, était, comme lui, allié aux Des Granges. Il assiste au baptême d'un Des Granges le 10 octobre 1529.

Jacques Du Boys était le frère de Julienne, femme d'Etienne Nouel, neveu de Cartier.

Pierre Nyel devint allié de Jacques Cartier.

Anthoine Des Granges n'était pas frère de Catherine, car on ne le voit pas figurer au partage des biens du Connétable de Saint-Malo. Son nom apparaît le 4 mars 1541 à côté de Michel Hervé, le jeune, pour certifier qu'un

nommé Fleuriot avait reçu de Jacques Cartier denier à Dieu pour aller avec lui au Canada. Ce Fleuriot (Hervé) voulait se décharger de la tutelle des enfants mineurs de feu Jehan Perriguet et Gillette Brignon, et il donnait pour excuse ses absences répétées de la ville, et surtout son engagement comme l'*un des compaignons et gens de Me Jacques Cartier pour le veaige de Canada où de breff partiront pour aller*.

Voilà douze parents ou alliés aux familles Cartier et Des Granges. Parmi eux se trouvaient trois des plus en vue, dont l'un, maître du galion, Jacques Maingard ; le deuxième, Macé Jalobert, capitaine et pilote du courlieu, et la plus jeune Etienne Noël, devaient prendre part à la troisième expédition de Cartier.

Nous trouvons sur le rôle d'équipage un apothicaire et un barbier-chirurgien : François-Guitault et Sanson Ripault. C'est probable ment à ce dernier qu'échut la pénible tâble de faire l'autopsie du cadavre de Philippe Rougemont.

Les aumôniers en titre étaient Dom Guillaume Le Breton et Dom Anthoine. Quelques uns ont cru que cette désignation de *Dom* appliquée à ces deux prêtres comportait le titre de Bénédictin. C'est, paraît-il, une

erreur, car *Dom* au XVIe siècle, dans la Haute Bretagne, et particulièrement à Saint-Malo, indiquait un prêtre séculier, et même un prêtre libre, ou un simple chapelain. Ainsi nous voyons au registre des baptêmes de Saint-Malo, le nom du prêtre précédé de ce *Dom* qui aujourd'hui distingue les religieux Bénédictins des autres. *Dom Guillaume Ruault, prestre,* fait un baptême à la cathédrale de Saint-Malo le 18 mai 1539. Ainsi de *Dom Roland Columbel, substitut du vicaire-curé,* le 13 décembre 1540 ; le même, *grant chapelain de lad. église de* S. Malo, le 8 décembre 1547.

L'annotateur des Relations des voyages de Cartier publiées sous les auspices de la Société littéraire et historique de Québec, et M. Harisse après lui, ont prétendu qu'il n'y avait point de prêtres catholiques parmi les compagnons de Cartier. Sont-ils bien sûrs de n'être pas tombés dans l'erreur, car on constate à plusieurs reprises que la messe se disait et même était chantée. Nous pourrions multiplier les citations. Ainsi dans la relation du premier voyage, Cartier dit :

" Le jour Saint Barnabé, *après la messe ouye,* nous allames o noz barques oultre le dit hable."

" Le dimanche, *fismes dire la messe,* et le lundi suivant, partismes outre le port de Brest."

“Le lundi seixième, *après avoir ouy la messe.*”

“Le jour de feste de l'Assomption Nostre Dame, partismes assemblement du dit hable de Blanc Sablon, *après avoir messe.*”

Les mêmes remarques sont encore plus nombreuses et mieux compréhensibles dans la relation du second voyage.

“Le septiesme jour du dict moys jour Nostre-Dame, (septembre 1535), *après avoir ouy la Messe,* nous partismes de la dicte Isle es couldres.”

“Notre capitaine, voyant la pitié et la maladie ainsi esmeue, feist mettre le monde en prières et oraisons,......... Et ordonna que le Dimenche ensuyvant l'on *diroit* au dict lieu *la Messe.........* La *Messe dicte et célébrée* (1) devant la dite Image, se fit le capitaine pèlerin à Nostre Dame, qui se fait de prier à Roquemadou.”

Ces preuves écrites devraient suffire amplement pour nous faire croire que le capitaine malouin s'était fait accompagner d'ecclésiastiques. Les citations précédentes nous paraissent assez explicites. *Ouïr la Messe,* est une expression vague, qui peut être interprétée dans le sens d'*entendre lire* ou réciter les *prières ordinaires* de la Messe. C'était la pratique des

(1) Les manuscrits de la Bibliothèque Impériale disent *chantée.*

protestants, à défaut de ministres, de faire la lecture de la bible le dimanche. Aujourd'hui encore, nous voyons au cours de longs voyages, les capitaines de vaisseaux suppléer aux fonctions du ministre absent. Mais cette coutume était inconnue en France à cette époque.

Cartier, dont la prudence égalait la bravoure, n'aurait pas entrepris des voyages de plusieurs mois, sans amener avec lui des prêtres pour assister ses hommes d'équipage, soit en cas de maladie, soit en cas de péril. Un des caractères même de ses expéditions qui était de porter la religion catholique au sein des hordes sauvages, exigeait qu'il emmenât avec lui des personnes capables de les instruire, et de leur administrer les sacrements de l'Eglise (1).

Mais revenons aux autres compagnons de Cartier. La plupart n'offrent aujourd'hui d'autre intérêt que d'avoir pris part à des voyages périlleux, remplis d'incertitudes et souvent de déboires. Les plus remarquables sont les maîtres et les pilotes des navires mis à la disposition du capitaine.

Thomas Fourmont, ou Fromont, dit de La Bouille, maître de la *Grande Hermine*, fut un des rares compagnons du deuxième voyage qui suivirent encore le capitaine en 1541. On

---

(1) Voir Note A, chap. IX.

le voit assister aux délibérations de la communauté de Saint-Malo, le 3 mars 1535, à côté de Jacques Cartier, dont il fut constamment le bras droit. Au retour de Macé Jalobert et d'Etienne Noël, renvoyés en France par Cartier le 2 septembre 1541, on apprit la mort de La Bouille. Il avait succombé au cours de ce troisième voyage. Macé Jalobert, capitaine et pilote de la *Petite Hermine*, était probablement le frère d'Hermine Jalobert. Ce serait l'origine des noms donnés à la nef et au courlieu, dont l'une était montée par le capitaine Cartier, et l'autre par le capitaine Jalobert, son beau-frère. Le prénom d'Hermine était excessivement rare dans la ville bretonne.

La flottille de la deuxième expédition renfermait plusieurs gentilshommes. Nous avons déjà donné leurs noms. Il y avait des gens de métier, des charpentiers, et des cordonniers. Georget Mabille appartenait à la confrérie de Saint-Crépin, comme la plupart des Mabille de père en fils, depuis les temps les plus reculés.

Richard Cobaz était d'une famille de marins, de charpentiers de navires, de " gallifestreux " ou calfats. Les charpentiers inscrits sur le rôle comme tels étaient : Guillaume Sequart, Guillaume Esnault, Jehan Dabin, Jehan du Nort, Philippe Thomas et Michel Donquan. On retrouve Jehan Dabin, le 12 novembre

1544, témoin de Cartier dans un procès. Michel Donquan était irlandais de naissance. Les ouvriers Hirois ou irlandais étaient alors nombreux à Saint-Malo.

Un dernier point à noter au sujet des compagnons du deuxième voyage: c'est la différence, souvent notable, dans l'orthographie des noms et prénoms que l'on retrouve, non sans étonnement, sur les listes dressées jusqu'à ce jour. Il nous en est tombé plusieurs sous les yeux, et il n'y en a pas deux qui soient absolument semblables. Nous avons celles de M. Ramé, de M. de la Borderie, dans le *Collectionneur Breton*, une de M. l'abbé Laverdière conservée à la bibliothèque de l'Université-Laval, une de M. Benjamin Sulte dans son *Histoire des Canadiens français*, et celle de M. Joüon des Longrais, auquel nous avons emprunté une foule de détails.

Pour donner une idée des incorrections orthographiques, nous avons pris la peine d'en relever un certain nombre et de les rectifier de notre mieux, d'après M. des Longrais, qui nous a paru avoir fait une étude plus spéciale que ses prédécesseurs de ces noms défigurés.

Sans attacher trop de valeur qu'il ne faut à l'orthographie d'un nom de famille ou de baptême, elle n'est pourtant pas dénuée d'importance pour le chercheur sérieux. Celui-

ci ne veut pas être induit en erreur, même en matière légère. Que l'on compare les deux colonnes suivantes, dont l'une est le corrigé de l'autre, et l'on pourra juger de la différence.

Richard Le Bay,	*lisez*	R. Cobaz.
Estienne Reumeuel,	"	E. Pommerel.
Michel Audiepore,	"	M. Audiepvre.
Lucas Fammys,	"	L. Saumur.
Robin Le Fort,	"	R. Le Tort.
Colas Barbe,	"	C. Barbé.
Jehan Margen,	"	J. Maryen.
Gilles Stuffin,	"	G. Ruffin.
Guillaume Allierte,	"	G. Alliecte.
Jacques Poinsault,	"	J. Prinsault.
Jullien Plantirnet,	"	J. Plancouet.
Michel Donquais,	"	M. Donquan.
Goulset Riou,	"	Goulhet Riou.
Jehan Comuyres,	"	J. Coumyn.
Louis Douayrer,	"	L. Douayren.
Bertrand Sambost,	"	Briend Saubosq.
Jehan Ravy,	"	J. Davy.
Jean Duvert,	"	J. Du Nort.
Marc Jalobert,	"	Macé Jalobert.

Ces variantes orthographiques donnent une idée des difficultés que rencontre souvent le chercheur à défricher les documents remontant à cette époque éloignée.

CHAPITRE X

Episodes de la vie de Cartier

SON MARIAGE

Jusqu'à présent nous nous sommes arrêté à décrire la vie agitée de Jacques-Cartier, ses courses aventureuses par-delà les mers, dans le but de conquérir de nouveaux pays à la France et de travailler, dans sa sphère d'action, au salut des âmes. Pendant les dix années qu'il a consacrées à cette œuvre éminemment patriotique, l'illustre découvreur semble avoir oublié sa famille, son épouse chérie, tout enfin, pour aller à la conquête d'un monde inconnu. Entrainé nous-même par le désir bien légitime de faire connaître la partie la plus tourmentée de sa carrière, nous avons négligé,—un peu trop peut-être, — de rapporter les divers épisodes qui se rattachent, non au navigateur intrépide se frayant, à travers mille obstacles, un chemin sur les mers, mais au Malouin

paisible, vivant dans le calme et le bonheur au milieu des siens, goûtant toutes les joies du foyer, à côté d'une femme distinguée par la position et ornée des plus belles vertus.

Cette personne de qualité, que Jacques Cartier avait su distinguer parmi ses compagnes de Saint-Malo, était Catherine Des Granges ou Des Granches. Elle appartenait à une famille beaucoup plus considérable que celle de Cartier, puisque son père Jacques Des Granges était connétable ou gouverneur de Saint-Malo. Il s'intitulait sieur de La Ville ès Gars, près Château-Malo. Il avait épousé Françoise Du Mast, dont il eut plusieurs enfants :—Guyon, sieur de Beauprest, fermier des *menues coutumes* du Chapitre en 1539, mari de Gillecte Chaton, vers 1517 ;—Katherine ;—Pierres, né le 1 août 1507 ;—Collecte, mariée à Jehan de Cosmes ;—Alison, qui fut femme de Macé Jalobért.

Tous les biographes de Cartier indiquent invariablement pour date de son mariage le mois d'avril 1519, comme paraît le faire croire la mention " avril 1519 " écrite entre lignes dans le Registre des mariages de Saint-Malo, un peu avant l'inscription de Jacques et de Catherine. Il y a lieu de croire cependant que ce fut en 1520, comme nous allons voir.

" A cette époque l'année commençait à Pâques. Or, celui qui enregistrait alors les publications de mariage,probablement messire Lancelot Ruffier, vicaire-curé, n'a pu inscrire " Avril 1519 " qu'à partir du 24, jour de Pâques de cette année, et s'il eût en vue les six derniers jours de ce mois, nous lirions l'annotation ordinaire *après Pâques.* La date se réfère plutôt au premier jour d'avril appartenant encore à 1519 suivant l'ancien style, mais à 1520, suivant le nôtre. La publication de trois bans signalée au Registre par la marque ordinaire 000, dut commencer ce jour même 1er avril 1520, dimanche des Rameaux, et le mariage avoir lieu dans la semaine de la Quasimodo, " c'est-à-dire vers le 2 (1) ou le 3 de mai (2)."

Quoi qu'il en soit de cette date, peu importante après tout, il paraît exact de dire que Cartier était âgé d'environ 29 ans, quand il s'engagea dans les liens sacrés du mariage avec la fille du connétable de Saint-Malo. Celle-ci n'offre rien de remarquable dans sa vie. Nous la voyons figurer très souvent dans les registres comme marraine de plusieurs enfants de sa famille. Le 30 juillet 1528 elle assista en cette qualité,au baptême de Catherine

(1) M. de Séchelles indique le 2.
(2) Joüon des Longrais, page 11.

du Brezil, petite sauvagesse amenée de l'Amérique du Sud.

Jacques Cartier, lors de son premier voyage, donna le nom de Catherine à plusieurs endroits qu'il avait visités. C'est d'abord un havre qu'il désigne sous ce nom qui lui rappelle le souvenir de sa femme : " Nous convint entrer en un havre nommé *Sainte-Catherine.* " Puis une île : " je nomme cette île *Sainte-Catherine.*" Plus loin, il veut laisser à la postérité le nom de famille de cette absente chérie : " Trouvâmes des terres à montagnes moult hautes et effarables, entre lesquelles il y a une appaṙaissante être une granche, et pour ce nommasmes nous ce lieu les monts *des Granches.*" Il est permis de croire que cette dernière désignation devait servir, dans son idée, à un double objet.

Avant son départ pour le troisième voyage, Cartier crut prudent de faire ses dispositions testamentaires. Il institua comme ses héritiers Jacques Des Granges, Jehanne Cartier sa sœur, et leurs descendants, et laissa la jouissance de la seigneurie de Limoilou à sa femme, au cas où il décèderait le premier. Ce document fut passé devant maîtres Rehauld et LeBret, en date du 19 mai 1541. L'insinuation n'en fut faite que le 12 novembre suivant, par Jacques Des Granges, devant

l'Alloué. Mais, redoutant à bon droit les dangers de l'hivernage qui s'annonçaient toujours grossissants, il chargea son beau-frère Macé Jalobert de lettres de procuration, aux fins de l'enregistrement de sa donation testamentaire.

Au mois de mai 1546, le connétable de Saint-Malo n'existait plus. Il s'agissait de régler sa succession et de nommer un tuteur à ses enfants. Les créanciers et autres intéressés sont convoqués devant le lieutenant, dans une audience du 18 mai 1546. Catherine Des Granges comparaît par son mari. Celui-ci, ayant refusé la charge de tuteur et curateur aux enfants mineurs, Guillaume et Jacquette, âgés respectivement de 13 et de 16 ans, l'alloué consent à l'accepter provisoirement, à condition que l'aïeulle maternelle des enfants déclinerait péremptoirement cette charge.

Catherine Des Granges mourut au commencement d'avril 1575, ayant survécu à son mari de près de dix-huit années. Le 9 mars 1569, quelque temps avant sa mort, elle avait fait donation de ses biens à Me Jean Le Gobien, sieur des Douets, procureur des cours de Saint-Malo, sénéchal de Châteauneuf. Son père Pierre Le Gobien, sieur des Douets et de Frotu, était alloué de la juridiction. Ce dernier était cousin germain de Catherine Des Granges,

et devait être fils d'une sœur de Jacques Des Granges.

La testatrice allègue que durant les années qu'elle passa avec son mari, et même après sa mort, elle a reçu *plusieurs plaisirs et libéralités* du dit J. Le Gobien, tant dans des procès que dans d'autres affaires, sans aucun dédommagement.

" Pour ces causes, en considération mêmes de lignage et parentelle............ la dite Des Granges de son propre mouvement, sans aucune induction ni contrainte, a donné et donne au dit Le Gobien acceptant pour lui, ses hoirs et cause ayans, savoir :

" La propriété d'une moitié de jardin, étable et sou y étante, situé en cetted. ville jouxte la rue de Buhen, joignant d'un côté une maison neuve et jardin derrière appartenants à Marie Goubin..... ; quelle moitié de jardin, étable et sou appartient en propriété à lad. Des Granges par indivis, et l'aultre moitié aux héritiers de sondict mari âu moien de l'acquest en faict par lad. Des Granges et sondict feu mari, lesquelz héritiers doibvent avoir l'usufruict du tout du jardin jusqu'au deceis de lad. Des Granges......

..........." Laquelle promet pour elle et ses hoirs sur l'hipothecque de ses biens porter

bon et suffisant garantaige aud. Le Gobien de lad. présente donation...... Ce que dessuz a esté par led. Le Gobien accepté et par lad. Des Granges ainsi voulu, consenty, promis et juré sur l'ipothecque de ses biens sans aller au contraire en mille manière......

......Pour laquelle Des Granges, qui a dict ne sçavoir escrire, a signé à sa requeste Jacques Oliepvre à ce présent; fin, à led. Le Gobien signé."

....

L'héritage de Catherine Des Granges était modeste. Après sa mort, nous constatons qu'une saisie fut apposée sur ses biens meubles et ses héritages.

Cet acte prouve une fois de plus que Jacques Cartier n'avait pas d'enfants, puisqu'il n'en mentionne aucun. Il nous apprend en outre que sa femme ne savait pas écrire. Rien d'étonnant, car l'instruction, même la plus élémentaire, était peu répandue à cette époque, surtout chez les personnes qui n'étaient pas tenues à vaquer aux affaires. Jacques Cartier avait reçu une bonne instruction pour le temps, et sa signature que nous avons sous les yeux, toute ornementée de fions et de paraphes, annonce un certain mérite calligraphique.

Nous terminerons cette courte notice biographique sur la compagne du découvreur, en attirant l'attention sur le fait qu'il y eut plusieurs Catherine Des Granges, toutes contemporaines de la fille du connétable de Saint-Malo. Voilà pourquoi il ne faudrait pas appliquer à la femme de Jacques Cartier toutes les mentions de Catherine Des Granges qui sont aux registres.

Pendant le premier quart du XVI[e] siècle, il y avait à Saint-Malo : Catherine Des Granges, femme de Martin de Saint-Cyre. Après 1554, nous trouvons une Catherine Des Granges, fille de François et de Gilleete Le Filleurs et petite fille de Guyon Des Granges.



CHAPITRE XI

Intervention de Cartier dans les procès, baptêmes, etc., etc.

L'intervention de Jacques Cartier dans une foule d'affaires, procès, chicanes entre individus, nous paraîtra peut-être indigne du rôle qu'il avait joué antérieurement. Que dirait-on si on le voyait mêlé à des questions de prix du blé et de valeur du pain ? Et c'est pourtant ce qui est arrivé, et nous le déclarons sans arrière-pensée, à la gloire du découvreur, sur qui ses compatriotes reposaient la plus entière confiance. Comme le dit M. Joüon des Longrais, en voyant Jacques Cartier au milieu de pesées et de cuissons, vraiment on ne se lasse pas d'admirer combien la découverte d'un continent dérange peu, au XVIe siècle, les conditions normales de la vie. Le plus singulier ce n'est pas de voir les compatriotes utiliser les connaissances spéciales de leur plus grand homme dans les usages les plus

vulgaires ; c'est la simplicité de Jacques Cartier, qui a tout le cachet d'un autre âge. Son grand rôle de Découvreur ne lui avait ni acquis l'importance qui soustrait aux occupations banales, ni donné l'idée de s'y refuser.

Un exemple illustrera mieux cet épisode de la vie du grand capitaine.

Le 17 juillet 1546 Cartier est choisi " pour faire boullenger et cuire du pain, gecter et calculer de ce que peult peser led. pain par chacun bouexeau, pour estre assis le pris et poix que debvra peser le pain pour leur conservation." Il est convenu que, pour faire la preuve, Cartier cuira chez Pierre Thomas, qui a un four.

A une heure de l'après-midi du même jour, Cartier se rend chez Pierre Thomas. Il a mis au four une *Carsonnière de froment.* Le pain est bien levé, panneté et cuit. Après examen, Cartier constate le résultat suivant :

" Tromperie de mettre tant de leven.

" Vingt et une livres et demy carteron pour la paste d'une carsonnière.

" Monte led. pain IXf VId la carsonnière.

" Le pain d'une carsonnière poise XXIX livres et demye ; outre compris ung pain d'un denier d'ung quarteron et demye de paste.

" Partant a dymynué à cuire deux livres 9 onces et demye."

Ce travail, bien humble en apparence, ne fut pas perdu. On voit en 1566 la cour de

Saint-Malo ordonner au procureur fiscal de présenter " l'estat que fist faire Jacques Cartier pour le prix du poids du pain, estant entre les mains de Jehan Bertré présent qui le lui baillera." Il servit, durant plusieurs années consécutives à établir d'excellentes échelles de rapport du prix du pain au prix du blé.

N'est-ce pas là un nouveau fleuron à la couronne déjà si brillante de notre héros ?

Mais ce ne fut pas l'unique occasion qui permit à Cartier d'utiliser ses connaissances générales au bénéfice de ses concitoyens. Dans une autre circonstance on eut recours à sa science nautique. Il s'agissait de bien définir la direction des courants aux environs de Saint-Malo. Huit marins d'expérience viennent comparaître devant l'alloué. Jacques Cartier est le premier appelé. Son témoignage est confirmé par les sept autres. Le juge prononce la sentence conformément à ces dépositions.

Le nom de Cartier figure à maintes reprises dans des procès où le plus souvent il n'agit que comme témoin. Un des plus intéressants, où il est plus spécialement concerné, c'est celui qu'il eut à soutenir contre Grand Jehan Eberard. C'était une figure que le sieur de

la Chapelle, procureur en titre ou " de céans. Il avait un frère chanoine, à Saint-Malo, Me Guillaume Eberard. On l'appelait Grand Jehan, probablement à cause de sa haute taille. Il y avait des Grand Jehan Salmon, des Grand Jehan Richomme.

Le dict Eberard eût un jour maille à partir avec messire Robert Chouaysmet, chanoine. Celui-ci se promenait tranquillement dans le jardin de la *maison prebendalle,* quand arriva à lui Grand Jehan, sans faire le salut habituel. Puis, apostrophant le chanoine, il lui reprocha d'avoir battu sa nièce. Ce à quoi répondit le chanoine qu'on lui donnait trop de pied, et qu'elle avait dit devant plusieurs gens, qu'on avait dérobé 6 tonneaux de sel, propriété d'Eberard, lequel sel était déposé dans les caves de la prebande de Me Chouaysmet, et qu'Eberard était présent, quand les compagnons qui portaient son sel buvaient le vin du chanoine.

Ici commence la querelle que l'on va voir se terminer d'une façon sanglante. Nous laissons la parole au témoin de la rixe, Macé Ragot, jardinier de Paramé.

" A quoi led. Me Eberard a dit aud. Me Robert qu'il avait menty ; et le dit Me Robert a dit aud. Eberard que s'il lui

plaisait, qu'il ne démentist; par à quoy led. Eberart dict que si seroict et led. Me Robert que non seroict. Sur tant led. Eberart a prins led. Me Robert au poil et l'a gecté à terre et foullé o les genoulx et luy a donné plusieurs coups de poign tant sur le visage que autres endroits, et a prins led. Me Robert ovecques les dents aux doiz et le mordoyt et a mordu juc à efuzion de sang; ensemble sangnoit led. Me Robert du nez et par autres endroits; et graffyné et meurdry le visage signantement ung oil, lequel est tout enflé, et ne peult led. Me Robert voir."

Ce n'est qu'à force de bras qu'on parvient à faire lâcher prise à Grand Jehan Eberard. Voilà le caractère de cet homme contre lequel Cartier eut à soutenir devant le Parlement de Bretagne un procès qui ne dura pas moins de seize mois, du 21 mai 1554 au 28 septembre 1555. Un arrêt de ce Parlement donna en dernier ressort gain de cause à Cartier, contre cet adversaire gênant et tapageur. Il est assez difficile d'établir quel fut le fond de ce litige, car les mémoriaux de procédure n'indiquent, ni le point de droit, ni le point de fait. Pas de noms connus, parmi les parents et amis de Cartier; aucun marin ne figure aux procès-verbaux. Grand Jehan Eberard n'était

ni parent, ni allié à Cartier. Quelle pouvait donc être l'origine de ce procès ? M. Joüon des Longrais croit qu'Eberard agissait dans cette affaire comme procureur *ad causam*, plaidant les points incidents d'une affaire qui échappe. C'était une espèce de syndic de faillite. Mais au lieu d'avoir à jouer ce rôle, Grand Jehan s'occupait de liquidation des biens des marins décédés dans les dettes.

Faire le relevé de toutes les procédures auxquelles se trouve mêlé le nom de Cartier serait une tâche bien ingrate, à raison de leur insipidité. Nous détachons cependant quelques extraits du travail pénible de M. Joüon des Longrais qui a eu le courage de parcourir plusieurs volumes d'Audiences. La première évocation de Cartier date du 2 octobre 1538, et la dernière est du 26 juin 1557, année de sa mort.

2 *octobre* 1538

Cartier, par procureur, demandeur pour lui et autres nommés, affaires de blés.

" Jacques Cartier, etc , par Olivier Rehault vers Jehan Delourme en son nom et procureur de François Macé, Rolland Ruby, Geoffroy Ollivier......Guillaume Boullain,......et chacun présent, jureront jucq à demain ; et inthymera.

Jeudy. — Pour le procureur au denuncy de Me Olivier Rehault. — Affaire de blés...... Procédure de clem. Le nom de Cartier ne reparaît pas.

13 *octobre* 1539.

" Pour le regalle. — Cartier en personne, Me Jacques Cartier presente un registre sur papier contenant l'acquist, demandant estre receu à faire informer qu'il a faict bannyr iceluy et produict thesmoins. — Olivier Ernoul, sergent. — Déclaré qu'il informe, et en seront baillés actes."

14 *mai* 1540.

Cartier présent, assigné dans un " destroict " (énonciation) de demandeurs jurés ; affaire de dîmes ou de fourniture de blés.

25 *mai* 1540.

Cartier présent ; il s'agit, au cours d'un procès Cheville, d'une enquête pour savoir s'il y avait un greffe d'office à Saint-Malo à une certaine époque. On ne voit pas la déposition de Cartier.

17 *mai* 1541.

Audience de Régale.

" Me Jacques Cartier apiert ung contract faict...... Presens G. Pean, J. Collet, et

Rolland Durant, jurez; et ont esté présents aux bannies faictes par Ollivier Ernoul, sergent qui ainsi le relate et en sera baillé acte."

Le greffier s'était trop hâté de recevoir les certificateurs de bannies. Cartier, qui partait le 23 mai, n'eut point le temps de faire sa production, et l'insertion est demeurée inachevée au registre.

17 *février* 1544.

Jacques Cartier témoin dans un incident du procès entre P. Artur et Jacques Le Fer.

12 *novembre* 1544.

" Entre Jacques Cartier present par Fougeray, Lesné procureur, et Fabi procureur de Robert Lepaige present, procures délivrées à Cartier dedans ung moys.

Thesmoins de Cartier : Jehan Seçart, defaillant ; Guillaume Blondel, def.; Jehan Dabin,(1) def. ; Jehan Raguidel, juré ; Jehan Regnoul, etc.

Fabi baillera interrogatoire dedans annuyt."

19 *janvier* 1545.

Cartier, présent par procureur, commence une série d'instances, contre un certain Jocelin Hamon.

---

(1) Du 2e voyage au Canada.

23 *avril* 1545.

Cartier est cité parmi les témoins de la prise de possession et du paiement du prix, 257 l 5 s Tournois, d'une maison vendue par Jehan Davy, marinier du deuxième voyage, à Bertrand Jonchée et Jehanne Brisart, sa femme.

19 *juillet* 1546.

Affaire concernant des objets retenus à un mauvais payeur par un hôtelier.

" Jac Cartier, juré; que une selle et bride bien garnys, fin que ung harnoys [valent] cent solz."

23 *juillet* 1551.

En personne, pour Marie du Rocher et dans une affaire de prise, citée précédemment.

29 *janvier* 1552.

En personne, affaire Pasdalot, déjà citée.

14, 15, 18 *juin*, 10, 19 *juillet*, 14 *août* 1555.

Cartier actionné comme " garanteur."

5 *juin* 1555.

Cartier dans une tutelle. " Pour le procureur;—Il reste pourveoir les enffens de feu Robert Clinsent et Françoise Le Guere sa femme: Guillaume Clinsant, asgé de 12 ans,

Robert, asgé de 8 moys, Guillemette et Arture les Clinsans. Jacques Cartier, oncle des enfants, dict que lad. Le Guere est capable pour avoir la charge..............................

Caution dud. Cartier ; et fera faire son inventaire."

6 *juin* 1555.

Cartier témoigne en faveur de Perrine Gandon, accusée injustement par Jehan Le Gueré d'avoir gardé de la viande chez elle pour en nourrir des marchands anglais, un jour de jeûne, le samedi avant la Pentecôte. Le Gueré fut condamné à faire amende honorable à Perrine Gandon, veuve de Jullien Boucher, tête et pieds nus, sur un échafaud, sur la place du marché de Saint-Malo.

9 *mars* 1557.

Jacques Cartier apparaît en qualité de priseur non qualifié dans un partage noble.

25 *mars* et 26 *juin* 1557.

Cartier apparaît dans une affaire où il s'agit de la distribution du butin enlevé sur une caravelle portugaise.

A la date aussi du 26 juin, il est appelé à nommer, conjointement avec d'autres per-

sonnes, un tuteur aux enfants mineurs de Robin Maingart et Julienne Le Huchetel.

Le même jour encore, Cartier se porte caution pour deux cents écus au bénéfice de Jehanne Chevalier, veuve de Henri le Reculloux.

Ces derniers actes de la vie de Cartier,—car il mourut cette même année—, sont à peine dignes d'être mentionnés. Si nous l'avons fait, c'est que rien ne nous semble petit lorsque Cartier se trouve concerné. Qu'il agisse comme arbitre, juré, témoin, expert, notre héros nous apparaît toujours avec cette glorieuse auréole que la postérité a mise sur son front. Le grand Découvreur faisait cela pour rendre service à ses compatriotes. N'écoutant que sa charité envers le prochain, il se prêtait de bonne grâce aux exigences de la vie sociale, et ne refusait jamais un service qu'il pouvait rendre, comme nous allons le prouver.

Un trait caractéristique de la vie du célèbre navigateur, c'est sa présence aux baptêmes avant et après ses découvertes, soit comme grand compère, soit comme petit compère, ou simplement comme présent à la signature des actes. Dans les baptêmes, à cette époque, il y avait toujours deux parrains ou compères pour les garçons, deux marraines ou commères pour les filles. Jacques Cartier a tenu sur les

fonts baptismaux vingt-sept nouveaux nés, et il a assisté à cinquante-trois baptêmes. Sur ce nombre presque incroyable, il n'a nommé que deux enfants de son nom : Perrine, fille de Jehan Cartier et Jehanne Le Mouenne, et Robert, fils des mêmes. A part ceux-ci, il " nomma " dans sa parenté Etienne et Jacques Noël, deux des enfants de sa sœur Jehanne, mariée, comme on sait à Jehan Noël ; Jehanne et Perrine Jalobert, filles de Macé Jalobert, son beau-frère ; Jacques, fils de Jehan Le Can et Guillemette Noël ; — cette dernière était fille de Jehanne Cartier — ; Jacques, fils de Robert Clinchant.

Les membres de la famille Cartier ne semblent pas tenir autant que les étrangers à l'avoir pour parrain de leurs enfants. Jehan Cartier, un de ses oncles, est le seul qui se prévalut de la bonne grâce avec laquelle son neveu se prêtait à cette imposante cérémonie.

La femme de Cartier compte aussi un bon nombre de filleuls et filleules, mais aucun du côté de la famille Cartier, à l'exception des Noël. On la voit figurer à vingt-neuf baptêmes. Elle ne s'y qualifie qu'une seule fois dame de Limoilou, le 6 mars 1550. Elle est citée le plus souvent comme " compagne de Jacques Cartier."

CHAPITRE XII

Jacques Cartier, sieur de Limoilou

" La terre de Limoilou, écrit M. Ramé (1), située sur la limite des paroisses de Paramé et de Saint Coulomb, à mille mètres environ de la côte, est une vraie station de navigateur, établie comme un observatoire au point culminant d'un mamelon qui s'abaisse d'un côté jusqu'à Saint-Ideuc, de l'autre jusqu'à l'Océan. De là, dans la direction de l'étoile polaire, qui l'avait guidé aux plages inconnues du Canada, Cartier voyait la pointe de la Varde, qui n'était pas encore défigurée par les lignes géométriques d'un fort ; à droite, il avait le village de Roteneuf et la baie sinueuse qui s'enfonce vers Saint-Coulomb ; à gauche, la vaste grève qui s'étend jusqu'au château de Saint-Malo ; au dessus de tout, la mer pour horizon, et, dans le lointain le plus reculé, le

(1) Voir Note A, ch. XII.

profil du cap Fréhel, signal cher aux marins qui regagnent le port."

Le manoir de Limoilou que Jacques Cartier dut à la munificence de son roi, suivant les uns, et qu'il acquit de ses propres deniers, suivant d'autres, convenait donc parfaitement aux goûts du capitaine. Aussi y passa-t-il les dernières années de sa vie. Après sa mort, le domaine entier échut aux héritiers qu'il avait lui-même désignés dans son testament, sa femme n'en retenant que la jouissance. Les Collin, connus sous le nom de sieurs de Limoilou, héritèrent par leur mère Marie Noël, petite fille de Jehan Noël, marié à Jehanne Cartier. Les Joliffe achetèrent des Collin la *Maison de Limoilou*, à la fin du XVIe siècle, et ils la possédaient encore en 1671. Ils l'avaient probablement acquise de Jacques Noël, sieur de Limoilou en 1650. On rencontre dans l'histoire le nom de Pierre Jolly, sieur de Limoilou, qui, pendant la Ligue, prit part à l'insurrection du château de Saint-Malo.

Le domaine de Limoilou finit donc par échapper aux collatéraux de Cartier.

Le titre de *sieur*, ou *seigneur de Limoilou* dont on voit si souvent revêtu le nom du découvreur, a fait croire qu'il avait reçu des lettres de noblesse, en reconnaissance des services

signalés rendus à son pays. Cette croyance qu'il nous serait si agréable d'entretenir, n'est pourtant fondée sur aucun document. M. Ramé qui a fait des études complètes sur Cartier, n'ajoute pas une foi extraordinaire à cet anoblissement plus ou moins réel.

D'autres écrivains, au contraire, ont tenté d'établir que le capitaine reçut, avec le titre de seigneur de Limoilou, des lettres de noblesse. Ainsi M. Desmazières de Séchelles, après avoir cité un acte de baptême au cours duquel Jacques Cartier est qualifié de *noble homme*, ajoute :

" Cet acte a échappé jusqu'ici à tous les auteurs qui ont écrit sur Jacques Cartier. Il est, selon nous, de la plus grande importance, parce qu'il nous permet de préciser à peu près l'époque à laquelle le célèbre navigateur reçut ses lettres de noblesse, avec le titre de sieur ou de seigneur de Limoilou. Tout me porte à croire que ce fut en 1549. Et voici les raisons sur lesquelles j'appuie mon opinion.

" C'est qu'avant cette année (1549), jamais on ne voit le nom de Jacques Cartier accompagné d'un titre autre que celui de *Capitaine*. Ainsi l'acte précédent daté du 20 décembre 1548, ne porte que ces mots: *dont fut grand compère le capitaine Jacques Cartier*, sans faire mention d'aucun titre.

" Mais dès le 9 novembre 1549, un titre du chapitre de Saint-Malo s'exprime ainsi : " *Jacques Cartier, Sieur de Limoilou* "..........

" L'acte de naissance ci dessus vient encore corroborer mon opinion. Il porte la date du 5 février 1550, et ne laisse aucun doute sur la qualité de notre héros : *noble homme Jacques Cartier*, dit-il.

" Ce fut donc bien certainement en 1549 que Jacques Cartier fut anobli."

Il nous fait peine d'être obligé de contredire M. de Séchelles ; mais à l'époque où il écrivait ces lignes, il ne possédait pas tous les documents qui depuis ont vu le jour.

Jacques Cartier devint seigneur de Limoilou avant l'année 1549. Dans un acte de naissance en date du 27 avril 1547, nous lisons : " Et fut nommé Jacques (enfant de Michel Audiepvre) par *noble capitaine* Jacques Cartier, bourgeois en la ville et cité de Saint-Malo, et seigneur de Limalou......

En remontant à sept années plus haut, en 1540, Jacques Cartier figure dans un autre acte de baptême comme " *noble homme* mestre Jacques Cartier, lieutenant général du Roi, capitaine et pilote dud. Syre en son entreprinse de la descouverte des terres de Canada."

Il s'ensuit donc que, si Jacques Cartier a été anobli en même temps qu'il reçut son titre

de seigneur de Limoilou, ce fut avant 1549 même avant son troisième voyage au Canada. Car, le découvreur devint propriétaire de Limoilou vers cette époque. Dans son testament en date du 19 mai 1541, il mentionne à plusieurs reprises la *maison* et les *terres* de *Lymouellou :* il y est qualifié de *sieür de Lymailou.* Il nous faut donc remonter à 1540 pour retrouver le qualicatif de *noble* et à 1541 pour celui de *Sieur de Limoilou.* Les registres mentionnent souvent les deux dans des actes postérieurs à cette époque. Mais les curés ou personnages que l'on voit présider aux baptêmes, de 1540 à 1557, ne paraissent pas souvent disposés à accorder au capitaine son titre de seigneur.

Ainsi le 6 août 1544, il est mentionné sous le nom bien ordinaire de *maistre ;* en 1548, c'est le *capitaine* J. Cartier, tout comme au commencement de sa carrière de marin ; le 2 août 1550 le registre de l'état civil le désigne, lui et son petit compère, sous le qualificatif d'*honnêtes gens :* en 1552, le 12 juin on lit : *Monsieur Jacques Cartier* dans l'acte de baptême d'un enfant de Robert Clinchant Plus tard, c'est *Jacques Cartier* tout court.

Ces différentes pièces ne démolissent pas complètement la thèse principale soutenue par

M. de Séchelles, mais elles suffisent à démontrer que son point de départ n'est pas conforme aux faits, et que, si Jacques Cartier a été anobli, comme on a essayé de le faire croire, ce fut, non pas en 1549, mais vers l'année 1540.

Mais nous ne voulons pas abandonner cette question sans un examen plus sérieux, bien qu'il nous soit désagréable d'exprimer même un doute sur un titre que nous voudrions pouvoir accoler en toute sûreté historique, à l'aide de monuments, au nom de notre découvreur. Malheureusement pour lui, de même que pour le fondateur de Québec, il n'existe aucune pièce établissant que leurs noms ont été inscrits au livre d'or de la noblesse française.

M. Joüon des Longrais rapporte, dans son ouvrage, que le 9 mars 1557, c'est-à-dire quelques mois avant la mort de Cartier, il fut question devant la cour de Saint-Malo de nommer des priseurs dans un partage noble. On convint de choisir des priseurs nobles, à l'exclusion des autres priseurs. Car il y avait aussi des priseurs de la ville. Furent nommés : Mote au Chauff, Pierre du Couldray, seigneur de la Roche, et Jocelin Cheville, seigneur de Vaulerault. Tous trois étaient d'extraction assez ancienne. L'unique rôle que Cartier fut appelé à jouer dans cette affaire, fut de recevoir

le rapport des priseurs nobles. Le procès-verbal de la délibération dit en toutes lettres que Cartier était *l'un des priseurs de cette ville.*

Donc, d'après ce document que nous donnons tout entier dans un appendice, on serait fondé à croire que Jacques Cartier n'était pas encore anobli, quelques mois avant sa mort.

On nous pardonnera une longue citation de l'ouvrage de M. Joüon des Longrais, mieux en position que nous de connaître les usages de cette époque reculée, en ce qui a trait à ce titre de *seigneur* et relativement à l'anoblissement des propriétaires de biens meubles.

“ Jacques Cartier, dit-il, n'avait pas besoin de lettres de noblesse pour prendre la qualité de seigneur de Limoilou, comme on l'a répété. Les plus petits propriétaires s'intitulaient sieurs ou seigneurs de leur terre, quand il leur plaisait, quoique l'usage en fût un peu moins général qu'à la fin du même siècle.

“ Les Bourgeois de Saint-Malo s'appelaient seigneurs de leur bien, fût-ce d'une maison de la ville, d'une hôtellerie, assujéties à des cens non rachetables ; et cela en présence des chanoines qui en étaient féodalement les vrais seigneurs, sans qu'il en survînt aucune difficulté. Il y a des sieurs de *Buhen*, du *Puits rogaire*, etc, simples propriétaires de maisons dans les rues de ce nom, comme des sieurs ou

seigneurs des *Trois Rois*, de l'*Image Saint-Jacques*, de la *Corne de cerf*, hôtelleries du temps. Plusieurs de familles différentes pouvaient, dans les mœurs malouines, se dire sieurs ou seigneurs du même village où ils avaient respectivement leurs habitations des champs. Il est même difficile de suivre les destinées de la terre appartenant à Cartier, parce que l'on en trouve le nom porté simultanément par ses héritiers et par des personnes qui lui sont étrangères.

" Beaucoup de bourgeois possédaient des fiefs nobles achetés de la noblesse des environs. Tel n'était pas le cas de la propriété que tenait Jacques Cartier au village de Limoilou, qu'il avait pu enrichir d'un manoir, où il avait fait librement sculpter le *franc quartier* de ses armes, mais qui demeurait roturière et payait un cens. (Elle dépendait du bailliage de la Houssaye qui faisait partie de la seigneurie de Valéon.)

" Nous ne voyons guère avant la fin du XVIe siècle donner des lettres de noblesse à des Malouins. Jean Le Gobien, anobli en 1572 pour son rôle aux Etats de Bretagne ; le sénéchal Nicolas Jocet en 1575, virent leurs services civils récompensés de cette distinction. Les services de mer valurent surtout des brevets d'officier pensionné de la marine

royale. Aussi la plupart de ces glorieuses familles malouines furent-elles déboutées à la réformation de 1668."

M. Charles Cunat, ancien officier de la marine, a écrit dans son livre intitulé : *Saint-Malo illustré par ses marins*, que notre grand navigateur fut anobli. Cette assertion gratuite ne comporte pas une autorité plus grande que celle des autres biographes du grand Malouin.

M. Hovius, maire de Saint-Malo avant M. Louis Martin, écrivait le 12 mars 1844, à feu M. G. B. Faribault, vice-président de la Société littéraire et historique de Québec, *qu'il était disposé à croire à l'anoblissement* de Cartier. Et il ajoute : " Suivant Marc Vulson, chevalier, sieur de la Colombière, en sa science héroïque, qui divise la source de la noblesse en douze moyens ou principes, la noblesse s'acquérait par la navigation et découverte de terres étrangères ; dès lors, il est présumable que François I récompensa par des lettres d'anoblissement, celui qui lui avait donné une autre France. Louis XIII, par son édit du 6 mai 1628, quatre vingts années après, crut devoir anoblir douze des associés de la compagnie qui s'était formée pour le commerce du Canada."

Ce n'est donc qu'une présomption qui fait ainsi s'exprimer M. Hovius. La conduite si

libérale de Louis XIII à l'égard de la Compagnie de la Nouvelle-France, ne prouve pas que ses prédécesseurs aient été aussi prodigues de lettres de noblesse, et n'infirme pas l'opinion de M. Joüon des Longrais, basée sur des faits incontestables, savoir : 1° Qu'il n'y eut guère de Malouins d'anoblis avant la fin du XVIe siècle ; 2° Que les services rendus à la France par les marins étaient plutôt récompensés par des pensions qu'autrement.

On a dit que la propriété de Limoilou avait été érigée en seigneurie par François I, expressément pour le célèbre navigateur. C'est possible, mais il paraît probable qu'elle était depuis assez longtemps déjà dans la famille Cartier. Le savant Ogée écrit dans un remarquable article sur Saint-Coulomb : " En 1500, on voyait dans le même territoire les maisons de Bouais, du Cartier, de la Ville-Galbrun, du Vieux-Chatel, de la Fosse-Ingrant, etc."

Quoiqu'il en soit, il est avéré que le capitaine Cartier reçut du roi de France, en récompense de ses services, le titre de *capitaine* que nous lui avons donné souvent au cours de cette esquisse, qu'aucun navigateur malouin de son temps n'a partagé avec lui, et que ses contemporains considéraient comme éminent. Mais ce n'était pas un titre de noblesse.

CHAPITRE XIII

Le domaine de Limoilou

Comme nous l'avons dit déjà, le domaine de Limoilou était situé sur la limite des paroisses de Paramé et de Saint-Coulomb, sur la route de Saint-Vincent. En faisant un léger détour vers le nord, on pouvait apercevoir une maison d'assez belle apparence, sans prétention architecturale. C'était le manoir de Limoilou. On l'y retrouvait encore bien conservé jusqu'à ces années dernières ; deux portes assez rapprochées, de formes très anciennes en formaient l'entrée. Ces portes sont encore connues dans le pays sous le nom de *Portes-Cartier.* Près de la plus grande, on apercevait une pierre qui avait dû représenter autrefois des armoiries ou une inscription quelconque. M. Ramé nous a laissé une description assez complète de cette maison seigneuriale.

"Le manoir de Cartier, dit-il (1), existait encore presque entier en 1865, et ses proportions modestes n'annonçaient guère la résidence de l'homme qui avait donné au roi de France un royaume plus vaste que la France même. La pénurie, qui s'y montrait jusque dans les vices de construction et dans le mauvais choix des matériaux, faisait bien voir qu'à ses expéditions aventureuses le capitaine avait gagné plus de renom que d'argent. Les bâtiments étaient disposés des deux côtés d'une cour carrée, close à ses deux autres extrémités par de grands murs. En homme qui connaît la furie des vents d'ouest et de nord sur la côte de Bretagne, Cartier avait aspecté son logis au midi, et ne lui avait donné qu'un étage sur rez-de-chaussée. Chaque étage comprenait deux pièces : en bas, la cuisine et la salle ; en haut, un réduit et la chambre du capitaine. L'escalier, contenu dans une tourelle ronde, faisait saillie sur la cour et rompait la monotonie de la façade. Le pignon du levant donnait sur le jardin ; à celui du couchant était accolé un bâtiment plus bas servant d'écurie. En face, de l'autre côté de la cour, se trouvaient la grange, le pressoir et l'étable. Au centre,

(1) Note sur le Manoir de J. Cartier, par M. Alfred Ramé. Paris, 1867.

un ample puits carré, avec une belle margelle en granit, fournissait une eau abondante.

On entrait dans la cour par une grande porte charretière sans autre ornement qu'un écusson soutenu par deux anges et placé au point le plus apparent, à la naissance du cintre surbaissé qui couronnait l'entrée. Le champ de l'écusson portait uniquement un franc quartier. C'étaient des armes parlantes.

....

Derrière le logis, au nord, se trouve le verger ; à l'orient s'étend le jardin, bel enclos aux compartiments carrés et symétriques, sur lesquels ouvre la salle du rez-de-chaussée ; derrière le jardin, une allée de tilleuls de cinquante pas de longueur, promenoir précieux sur cette terre aride. Cette plantation est encore jeune ; elle remplace celle de Cartier, qui tombait de vétusté au commencement du siècle. Ce sont les derniers arbres du pays ; au-delà commence la plaine rase, qui bientôt se transforme en sables et aboutit à la mer. De là aussi la vue s'étend sans obstacle sur le bel horizon indiqué dans le chapitre précédent."

Il ne reste plus, hélas ! que des ruines de ces constructions d'un autre âge. Pourquoi la ville de Saint-Malo, qui s'énorgueillit encore

d'avoir donné le jour au premier explorateur connu de notre France d'Amérique, n'a-t-elle pas su conserver, comme une relique précieuse, ces murs antiques, non-seulement comme souvenir du passé, mais surtout comme un monument impérissable à la mémoire du plus expérimenté et du plus hardi de ses marins illustres ? Il faut bien l'avouer cependant, la vieille cité de Champlain a beaucoup à se faire pardonner sous ce rapport. Québec n'a-t-il pas permis lui aussi la destruction de plusieurs de ses monuments d'un autre âge, au grand scandale peut-être des citoyens de Saint-Malo ? Mais nous croyons que l'heure de la réparation est sonnée. (1) Déjà nous pouvons aller vénérer au confluent des rivières Saint Charles et Lairet, une superbe croix de 35 pieds d'élévation, *fac simile* de la croix plantée par Jacques Cartier, le 3 mai 1536. Cette croix, en métal, porte l'écusson fleurdelisé et l'inscription *Franciscus Primus, Dei gratia Francorum rex, regnat.* Nous voyons aussi s'élever à quelques pas de l'Etendard de la rédemption du monde, un monument commémoratif, rappelant la mémoire de Jacques Cartier et des premiers missionnaires jésuites de la Nouvelle France. (2)

---

(1) Voir Note A. Ch. XIII.
(2) Voir Note B, chap. XIII.

Il ne nous reste que peu à ajouter sur le domaine de Limoilou, après ce qu'en a écrit M. Ramé, dont la perte récente constitue un deuil pour le monde historique et archéologique. Nous avons déjà dit qu'à la mort de Cartier, sa famille hérita de cette propriété, en vertu d'un testament fait seize ans auparavant, lequel ne paraît pas avoir été révoqué plus tard. Il est assez probable que notre héros finit ses jours à Limoilou et non à Saint-Malo, bien qu'il possédât dans cette ville une maison et un jardin, situés près de l'hôpital Saint-Thomas. Cette résidence, où vécut le découvreur la plus grande partie de son existence, était située rue de Buhen, entre le vieux manoir de ce nom et l'hôpital. Il l'avait acquise des héritiers d'écuyer Alain de La Motte, seigneur de Fontaines, avant 1541. Elle fut reconstruite au XVIIe siècle, et le jardin qui y attenait fut également remplacé par des constructions et des cours. Ce quartier est maintenant transformé, écrit M. Joüon des Longrais, et la vie moderne s'exerce dans toute sa banalité à l'endroit où respirait Jacques Cartier, comme à celui tout voisin où naquit Châteaubriand.

Dans les dernières années de sa vie, Cartier ne semble faire que de courtes apparitions à

Saint-Malo, comme le prouve un titre du chapitre, en date du 29 novembre 1549, qui s'exprime comme suit : " Jacques Cartier sieur de Limoilou, *présent en nos murs*, et Catherine Des Granges, sa femme, fondèrent en la cathédrale un obit moyennant une somme de 4 l. forte monnaie de rente sur l'hypothèque de leur maison et jardin situés jouxte hopital Saint-Thomas."

Ces mots " présent en nos murs," indiquent vraisemblablement que Cartier n'habitait plus en 1549 sa maison de Saint-Malo.

La constitution d'un obit est citée par l'abbé Manet, auteur des *Malouins célèbres*, telle que nous la rapportons. Le livre des obits de la cathédrale de Saint-Malo contient en effet l'incription de cet obit simple de 3 messes, le 16 octobre de chaque année. Après la réforme des fondations en 1720, Jacques Cartier et sa femme sont réunis à neuf autres donateurs pour faire cet obit simple dont la valeur n'était en tout que de 51 livres 12 sous.



CHAPITRE XIV

Mort de Jacques Cartier

A venir aux récentes découvertes de M. Joüon des Longrais, nous n'avions aucune idée exacte de la date de cette mort. Les chercheurs les plus experts ignoraient même que Cartier eût terminé sa carrière dans sa maison de Limoilou. C'est ce qu'exprime l'abbé Manet, lorsqu'il dit : " Du reste, on ne sait pas si ce fut dans sa ville natale que Cartier finit ses jours. Ce qu'il y a de certain, c'est que nos registres ne font aucune mention de sa mort."

En effet les registres de l'état civil de Saint-Coulomb, et ceux de Saint-Malo ne contiennent aucun acte constatant la mort ou la sépulture du Seigneur de Limoilou. M. de Séchelles, qui a pris la peine de compulser les archives paroissiales de Saint-Coulomb, n'a rien découvert. Quant aux archives de Saint-Malo, elles n'avaient pas livré tous leurs

secrets ; car, jusqu'à ces dernières années encore, nous étions convenus d'avouer que le dernier acte attestant la présence et l'existence de noble homme Jacques Cartier se rapportait à la date du 15 octobre 1552. Or, il est clair qu'on avait mal cherché, car le nom de Cartier apparaît trois fois aux baptêmes depuis le 15 octobre 1552 : le 19 et le 20 octobre de la même année, et le 17 novembre 1555. C'est le dernier acte authentique connu. Depuis lors, il n'est plus fait mention de lui aux archives de Saint-Malo.

M. Cunat qui ne connaissait pas ces pièces, est tombé dans l'erreur commune.

M. Harvut, bon chercheur pourtant, écrivait en 1884 : (1)

“ On ignore la date et le lieu de la mort de Jacques Cartier. D'après un arrêt du Parlement de Rennes, publié il y a quelques années par M. Arthur de la Borderie, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, il vivait encore en 1555. Toutefois, après 1552, on ne trouve plus mention de lui dans les registres de Saint-Malo. On peut croire qu'il passa les dernières années de sa vie dans son manoir des Portes-Cartier (commune de

(1) Recherches Historiques sur J. Cartier, p. 14.

Paramé) et qu'il y mourut. Mais on n'a à cet égard aucune certitude."

Telles ont été les opinions entretenues jusqu'à présent sur la date de cette mort.

Nous croyons aujourd'hui tenir la clef de ce problème regardé comme insoluble. M. Joüon des Longrais a trouvé cette date en marge d'un registre, juxtaposée à l'insignifiant narré de procédure qui suit :

" Le mercredi, premier jour de septembre mil VCCLVII, l'alloué et le Gobien, procureur.

" Il est commandé à Guillaume Aoustin, en la présence de Chaton, son procureur, de comparoir personnellement es jours et audiences de court."

Ce dict mercredy au matin environ cinq heures décéda Jacques Cartier.

De telles annotations sont rares aux Registres du Greffe, ajoute M. Joüon des Longrais. A peine rencontre-t-on, à propos de quelques procureurs, des notes telles que celle-ci : "*Magister Joannes Le Roy obiit dominica XVIIa septembris* 1580, *Deus sui misereatur, amen*," ou encore sous le XII juillet 1559 : " Le roi Henry, nostre bon seigneur, roy de France, deceda à Paris le Xe juillet 1559, aux X heures du matin." Aussi la mention de Cartier s'applique t-elle peut-être autant au bon plaideur qu'au grand navigateur.

La date du premier de septembre 1557 admise, notre Découvreur avait atteint à sa mort l'âge assez avancé de soixante-six ans.

Voilà donc un point historique qui nous paraît réglé. Il ne reste plus qu'à déterminer le genre de maladie dont il mourut. C'est ce que nous allons essayer d'établir.

En l'année 1557, la peste sévissait à Saint-Malo. Depuis le commencement de l'été surtout, cette épidémie avait fait plusieurs victimes. Vers la fin d'août il y eut un redoublement du fléau, comme semble l'indiquer un memento inusité du greffier de la juridiction. " La nuyt précédente, écrit-il, led. lundy (30 août 1557), decederent Estienne Richomme, Guillemette Joliff, Guillaume Faugues." Or, Jacques Cartier succombait précisément deux jours plus tard. La coïncidence est assez significative.

Mais qu'était cette peste dont il est fait mention dans un règlement de voirie de cette même année ? Il ne peut pas être question de la peste d'Orient, la peste noire. Car nous savons qu'elle ne fit son apparition en Bretagne qu'en 1577, apportée par l'équipage d'un navire venant d'Italie. Elle commança d'abord à Dinan, puis à Dol : et quelques jours plus tard elle éclatait à Saint-Malo. Ce fut un véritable désastre. Elle enleva des familles entières, des médecins, des prêtres, les gardes-malades, en un mot, tous ceux qui luttaient

contre elle corps à corps. On publia l'arrêt suivant : 1° Les portes des maisons où la maladie aurait frappé seraient *cadenassées et marquées de grandes croix blanches*, afin que nul n'en pût sortir de quarante jours. 2° Le procureur-syndic était chargé de délivrer le nombre de cadenas suffisant.

Dès que la mort avait frappé une victime, un signal convenu avertissait les commissaires qui décadenassaient les " huis ", retiraient le cadavre et scellaient de rechef ces sépulcres vivants ! Les secours indispensables étaient administrés par les fenêtres au moyen de paniers que les malheureux habitants des maisons mortuaires faisaient descendre dans la rue et on n'entendait que les voix sinistres des agents préposés au service des convois qui, munis de *gaules blanches*, avertissaient les passants de s'éloigner. La mort remplaçait la vie ! Ce fut ainsi pendant trois mois.

Le fléau de 1557 n'avait pas un tel caractère de malignité. Le règlement de voirie, émis le 17 juillet, nous fait bien voir que, s'il y avait pour les citoyens de Saint-Malo des précautions à prendre, celles-ci ne dépassaient pas les mesures hygiéniques ordinaires. En voici la teneur : (1)

---

(1) Du sabmedy XVIIe jour de juillet oud. an (1557).

" Ouez le ban de la court de Sainct Malo que l'ón faict scavoir pour obvier à la corruption de l'air, maladies de peste et aultres que on voyt se preparer et regner au detriment et mortalité du peuple, il est faict commandement à tous les manans et habitans de ceste ville de Sainct Malo, quels ont des pourceaux en ceste d. ville qu'ils aient à les tirer, faire tirer et oster hors cested. ville..... ...... dedans lundy prochain......... et faire curer et nettoyer les rues chascun endroict soy, le tout sur peine de X l. d'amende et en ce qu'est desd. pourceaux de confiscation."

En l'année 1548, le même fléau avait fait son apparition à Saint-Malo ou au moins dans les lieux circonvoisins, comme La Coquenaye, sur la Rence, les Boys Gervilly, etc. Une espèce d'enquête fut instituée devant la cour. Cartier donne son témoignage pour affirmer qu'il était mort quatre personnes dans la même journée au village de la Coquenaye. Les autorités prirent les mesures ordinaires pour arrêter les ravages de la contagion : enlever les poussiers, faire vider les pourceaux hors la ville, défendre de garder du vieux linge, ne pas employer d'ouvriers venant des lieux suspects, sous peine d'une amende de XX livres.

La coïncidence de la mort de Cartier avec le redoublement de la contagion vers la fin d'août 1557, peut faire croire que le découvreur succomba, victime lui-même d'un mal dont les conséquences devaient être plus sérieuses pour un homme de son âge. Mais ce n'est là qu'une pure conjecture.



CHAPITRE XV

Postérité de Jacques Cartier

GÉNÉALOGIE DE SA FAMILLE

Nous avons donné, dans un des premiers chapitres de cette étude, le premier anneau de la chaîne généalogique de la famille Cartier. Mais nous ne croyons pas avoir répondu d'une façon satisfaisante à une question qui a dû se présenter à l'esprit de nos lecteurs : à quoi bon savoir que le découvreur du Canada est issu de Jacques ou Jamet Cartier, si on ne peut nous renseigner sur sa descendance, sa lignée ? Ceux qui nous poseront cette question ignorent probablement toutes les difficultés inhérentes à cette espèce de problème généalogique. D'abord, les sources nous manquent. Elles font même défaut aux archivistes français. Nous l'avons déjà dit : les registres de Saint-Malo sont très incomplets à venir jusqu'en 1553. Depuis lors ils renferment des

lacunes sérieuses, de nature à dérouter souvent le chercheur le mieux disposé. Nous avons cité les noms des personnes qui ont eu l'occasion, par état ou autrement, de compulser ces vieilles annales, et il est assez étrange de voir que le plus souvent ces chercheurs parviennent à des résultats différents. L'abbé Manet, M. Harvut et M. Joüon des Longrais arrivent en première ligne. L'abbé commet assez d'erreurs pour mériter qu'on l'appelle le père des erreurs en fait d'histoire malouine. M. Harvut nous laisse dans une grande obscurité ; il nous a fallu des journées de travail pour démêler dans ses écrits le vrai du faux. Avec les noms patronymiques il crée des noms de famille : il massacre les dates. M. Joüon des Longrais arrive en dernier lieu. C'est le chercheur sérieux : les documents arrivent en nombre sous sa main : il les copie textuellement, et les fait précéder ou suivre d'une note toujours pleine de sens. Libre à nous de contrôler ses appréciations, mais enfin il ne nous pousse pas en dehors de la voie, et quand il y a lieu d'exprimer un doute sur un fait ou une date, il ne cache pas son embarras.

Mais M. des Longrais ne nous semble pas avoir attaché une grande importance à la descendance de Jacques Cartier. Il se contente

de dire (1) que parmi le grand nombre de personnes portant le nom du navigateur malouin, au moment de la mort de Jacques Cartier, " la plupart n'étaient que des homonymes ou tout au plus des collatéraux très éloignés dont il est impossible de fixer la parenté." Ainsi, M. des Longrais ferme la porte à ceux qui oseraient tenter de tracer l'arbre généalogique de la famille qui nous occupe. C'est ce que nous allons pourtant essayer, prévenant d'avance nos lecteurs que dans le cas actuel, nous nous baserons le plus souvent sur des conjectures, de sorte qu'ils seront entièrement libres d'accepter ou de rejeter nos conclusions.

Etant admis que Jacques ou Jamet Cartier, fils de Jean, est le père de notre Jacques, né en 1491, nous pouvons affirmer que celui-ci avait trois oncles et une tante : Jean, Etienne, Pierre et Thomasse, tous quatre frères et sœur de son père.

Nous avons sous les yeux les actes de baptême de Jacques, l'aîné, signé par Yugues Guerrier, et ceux de Jean et de Thomasse, signés par P. G. Goupil. Les autres manquent.

---

(1) J. des Longrais, p. 122.

Nous allons maintenant étudier chacune de ces branches séparément, afin de ne rien confondre.

1° JACQUES ou JAMET CARTIER, PÈRE DE JACQUES.

Né à Saint-Malo le 4 décembre 1458, épousa Jesseline Gensart, dont il eut plusieurs enfants, entre autres le célèbre JACQUES, qui n'eut pas d'enfants. Les autres enfants mâles ont dû mourir dans leur bas âge, car on ne les aperçoit nulle part.

Cette branche ne s'est donc point perpétuée, aucun garçon n'ayant fait souche. Les deux filles issues de ce mariage, Jehanne et Bertheline, ont laissé à la famille de leurs maris une longue postérité.

2° JEAN CARTIER, ONCLE DU DÉCOUVREUR.

Né le 26 février 1465, épousa Jehanne Le Monenne entre les années 1512 et 1517, période non datée dans les registres.

Quatre enfants, sortis de cette union, nous sont connus :

1° Jean, marié à Jehanne Lefer.
2° Perrine, née le 13 septembre 1518.
3° Françoise......
4° Robert, né le 18 avril 1522.

Jacques Cartier fut le parrain de Perrine, et signa au baptême de Robert. Celui-ci ne paraît pas avoir vécu longtemps. Son frère Jean n'eut que trois filles de son mariage avec Jehanne Lefer :

1° Ysabeau, née le 4 novembre 1535.

2° Jeanne, née le 6 juillet 1538.

3° Hammone, née le 11 juillet 1541.

Cette deuxième branche de la famille du découvreur se trouve donc arrêtée dans sa descendance directe.

3° ETIENNE CARTIER, ONCLE DU DÉCOUVREUR.

Né en 1467, marié à Perrine N*** Il eut quatre filles et un garçon nommé Raoullet, qui naquit le 8 mai 1494. Avait épousé M. Anne Gourge. Un enfant mâle, Allain, eut deux garçons : François et Moyse.

I. FRANÇOIS, né le 28 octobre 1542, se maria à Marguerite Cuff. De ce mariage naquit Jehan, le 12 avril 1563, qui épouse Jehanne Rouault en 1583. Ils ont deux garçons : Guillaume, né le 14 mai 1584, et Hervené, le 27 septembre 1588.

Guillaume, marié à Marie Lallemand eut un garçon, Jacques, le 11 octobre 1632.

Hervené eut aussi un fils de son nom Hervené, en date du 20 février 1613, lequel

alla se fixer à Saint-Briac, et où il épousa le 4 octobre 1646 Perrine Macé.

Quant à Jacques, fils de Guillaume, l'obscurité la plus complète règne sur son nom.

Hervené eut trois enfants, dont :

1° Julien, né le 1 avril 1648, et marié à Marie Michel en 1683, eut pour descendant Alexandre, qui épousa en 1741 Marie Desroches. Antoine naquit de ce mariage, le 8 janvier 1742, et mourut le 20 mars 1818. Il avait eu de son mariage avec Marie Buit, un fils du nom de Pierre, en 1792, marié à Mathurine Chevalier. Leur fils Jean, né en 1795, alla s'établir à Saint-Lunaire. Il est le père de deux enfants, dont une fille Jeanne, née en 1825, et mariée à Antoine Betaux, et un garçon, Célestin, né en 1830, prêtre à Rennes en 1861.

II. Moyse, l'autre frère de François Cartier, épousa Berthe Josse, dont il eut un fils du nom de Nicolas, marié à Reine Legentilhomme dont il eut quatre filles ; la plus jeune unit son sort à N*** Jonchée en 1599.

Cette troisième branche de la famille Cartier se trouve donc éteinte aujourd'hui.

Arrivons maintenant au quatrième garçon de la famille.

4° PIERRE CARTIER, ONCLE DU DÉCOUVREUR.

Né en 1469, marié à Jehanne Gilbert, dont il eut deux garçons qui firent souche : François et Pierre.

II. FRANÇOIS, né le 22 janvier 1495, et marié à Marguerite Rue[1]. Eurent deux garçons : Olivier, le 9 février 1548, et Thomas, le 27 septembre 1556. Ce dernier épousa Julienne Senay et en eut trois enfants : Thomasse (1569), Robert (1579) et Jean (1583).

Robert alla se fixer à Pleurtuit, et il eut un fils, Henry, le 3 décembre 1607. Ce dernier épousa Marie Roset le 10 octobre 1635. D'où un fils : François, marié à Catherine Lallemand. Jacques, leur enfant, né le 10 mai 1681, et marié à Jeanne Delaporte en décembre 171', eut deux enfants : Marie-Anne, le 4 octobre 1713 et Guillaume le 4 janvier 1716. Ce dernier épousa Marie Gallet et eut un fils Jean en 1759, qui s'unit à Jeanne Macé. Il paraît être le grand père de Joseph, né le 2 mars 1811, marié en 1840 à Angélique Joss. De ce mariage sont sortis :

1° Jean Jules, né en 1841. (Décédé.)

2° Marie Anne, née le 2 décembre 1842.

3° Anne Marie, née le 12 janvier 1844.

4° Angélique, née le 6 octobre 1847.

5° Marie Joseph, né le 6 août 1850.

Mais François avait un frère, Pierre, qui a laissé une nombreuse postérité ; elle a cependant fini par disparaître avec les enfants de Jean, mort en 1769.

II. Pierre Cartier épousa Michelle Brugulle ou Brugallé, dont il eut quatre enfants :

1° Jean, né le 11 janvier 1523.
2° Allain, né le 11 mars 1527.
3° Pierre, né le 7 février 1530.
4° Gilles,..............................

Allain se maria à Macée Goulay, en eut un fils du nom de François, homme vertueux, qui fut longtemps président, " *abbé* de la confrairie de nostre Dame de bonnes nouvelles pour les cousturiers, chaussetiers, pelletiers." Son père Allain, était au témoignage de M. Joüon des Longrais, un triste sire, tailleur de son état, s'enivrant, battant sa femme " bonne ménagère ", interdit comme " diot, carent de sens, dicipateur, courant les rues comme un fol insensé " ; pis encore " malicieusement portant pierres et esguilles de treff en ses pouchettes pour en offenser les personnes ", occupa pendant une vingtaine d'années les Bourgeois et la Justice par ses incartades. Relâché un grand nombre de fois, on le laisse à demeure enchaîné à la prison. Il en sort en

1584 et on n'en parle plus après une dernière incarcération. (1)

Un de ses frères, Gilles, avait épousé Guillemette M. Margurelle — dont trois garçons : Olivier (1589) François (1593) et Bernard, né le 28 novembre 1597. Ce dernier épousa Jehanne de la Rue, et en eut deux filles et un garçon nommé Etienne. Celui-ci, né le 29 juin 1632, alla s'établir à Saint-Coulomb où il se maria le 3 janvier 1655 avec Marie Lenoir. Quatre enfants sortirent de ce mariage :

1o Yvon, né le 10 juillet 1656.
2o Jaqueline, née en 1654.
3o Marie, " " 1670.
4o Julie, " " 1673.

Yvon, seul garçon de de cette famille, eut huit enfants du mariage qu'il avait contracté en 1700 avec Olive Vincent :

1o Yvon, né le 27 octobre 1701.
2o Gillette.
3o Françoise, née le 20 janvier 1703.
4o Jean Joseph, né le 17 décembre 1704.

Du mariage de ce dernier avec Françoise Chenil, le 8 janvier 1760, sont issus une fille et un garçon, Jean, le 4 mars 1764, et qui mourut le 22 juin 1769.

(1) Joüon des Longrais, p. 124.

5° Allain, né le 20 janvier 1707.
6° Allain, né le 20 juillet 1709.
7° Guillemette, née le 25 mars 1712.
8° Jehanne, née le 31 juillet 1715.

De cette nombreuse famille il n'y eut du côté des enfants mâles que Jean Joseph qui, comme nous venons de le dire, eut des enfants, dont un seul garçon mort à l'âge de cinq ans.

Pierre Cartier se trouve donc en 1769 sans héritier direct. D'où il suit, que la lignée de Pierre par son fils Pierre, est aujourd'hui éteinte. François, son aîné, se perpétue encore dans sa descendance dont nous ne connaissons rien après 1861.

Les membres de la famille du découvreur, tous originaires de Saint-Malo, se sont disséminés plus tard, vers la moitié du XVIIe siècle, dans les communes avoisinant la ville : Saint-Coulomb, S. Meloir des Ondes, Pleurtuit, Saint-Briac, Saint-Lunaire. Il va sans dire que pour dresser l'arbre généalogique de cette nombreuse descendance il faudrait opérer, comme l'a fait Mgr C. Tanguay, quand il lui a fallu mettre sur le métier son *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, c'est-à-dire aller planter sa tente dans chacune des paroisses, en compulser les archives, soit de l'état civil, soit des notaires ou des greffes, et

en tirer tout le parti dont un homme d'expérience est capable. Sans ce travail, jamais nous ne parviendrons à débrouiller la véritable généalogie d'une famille aussi nombreuse que celle des Cartier. M. Desmazières de Séchelles, à qui nous avons emprunté la plus grande partie de ces renseignements, a puisé aux sources indiquées, mais le tableau généalogique qu'il nous a laissé, pèche en plusieurs endroits. Ainsi le mariage de Jacqueline, dernière fille de Bertheline Cartier, sœur de notre Jacques, avec Olivier Chaton, n'a jamais existé. Nous avons déjà signalé cette erreur grave (1).

Le seul survivant de la famille du grand Découvreur réside actuellement à Sainte-Foy-la-Grande, près de Bordeaux, et il est protestant de croyance. " S. Foy-la-Grande est une des villes de la Dordogne que Montaigne aimait à citer dans ses voyages comme termes de comparaison (2)."

---

(1) Voir à la suite des *Pièces Justificatives* le *Tableau généalogique de Jacques Cartier et sa famille.*

(2) La Nouvelle Géographie universelle. E. Reclus.



CHAPITRE XVI

Eloge de Jacques Cartier

LE DÉCOUVREUR DU CANADA

Quand François I nommait Jacques Cartier " capitaine général et maître pilote " des vaisseaux destinés à l'expédition de 1541, le roi très-chrétien laissait à la postérité dans ses lettres patentes adressées à l'illustre navigateur, un des monuments les plus précieux de notre histoire, en ce sens qu'il définissait le rôle joué par *son cher et bien aimé Jacques Cartier.*

" Jacques Cartier, disait-il, qui a *découvert* le grand pays des terres de Canada et de Hochelaga."

Comment pourrait-on, en face d'un pareil témoignage, rendu par une autorité aussi élevée, venant de la bouche même du roi, contester à Cartier son titre de *découvreur* de notre beau pays ? Que Cartier n'ait pas été le

premier à franchir les eaux de l'Atlantique, c'est un fait admis, que l'histoire a consigné dans ses annales des trois derniers siècles. Eric le rouge, son fils Leif, les Normands, les Basques, les Bretons, Jean Denys, Thomas Aubert, Verrazano et plusieurs autres navigateurs avaient abordé à des époques différentes et antérieures à 1534, les uns aux plages de Terreneuve, les autres au Labrador, et même l'un d'eux avait pris pied sur l'île Royale, appelée aujourd'hui l'île du Cap-Breton. Mais ils n'y avaient fait que de courtes visites, et aucun d'eux n'avait pénétré jusque dans l'intérieur du Canada.

" Notre Malouin, dit le P. Charlevoix, né observateur, indépendamment de la gloire qu'on ne peut lui refuser d'avoir le premier remonté le Saint-Laurent, fit à lui seul plus que tous ces personnages ensemble ; et, abstraction faite des contes et du merveilleux dont il s'avisa, à l'exemple de presque tous les voyageurs, d'embellir sa relation, ses mémoires méritèrent longtemps de servir de guides à tous ceux qui entreprirent de naviguer dans ces régions glacées."

Bien que Charlevoix soit injuste en accusant Jacques Cartier d'avoir mêlé à ses relations de voyages des contes et du merveilleux, il n'en

est pas moins obligé d'avouer que le capitaine malouin a été le premier explorateur des terres du Canada, et que ses récits ont pu guider les hommes de mer dans leurs expéditions.

Le *Dictionnaire littéraire* de 1789 n'est pas moins explicite que le Père Charlevoix, lorsqu'il dit : " Cartier fit plus que découvrir le Canada, il visita tout le pays avec beaucoup de soin et laissa une description exacte des îles, des côtes, des ports, des détroits, des golfes, des rivières et des caps qu'il reconnut. Nos marins se servent encore aujourd'hui des noms qu'il donna à ces différents endroits."

La découverte d'un pays peut être due à une circonstance fortuite, par exemple une tempête, un naufrage. Mais quel mérite y a-t-il véritablement pour ce voyageur, qui n'est attiré en dehors de son pays que par l'espoir du lucre, l'appât de l'or ou de mines précieuses, et qui, une fois son ambition satisfaite, tourne la voile et ne songe plus à donner suite à ses découvertes ? Que l'on compare, si on le veut bien, l'ambition des Basques, qui n'ont d'autres visées que de s'enrichir ou d'améliorer leur sort, à l'ambition de Jacques Cartier, qui laisse patrie et famille, pour aller à la conquête d'un pays nouveau, et y porter les lumières de la

civilisation et de la foi. Les Basques, pêcheurs de profession, s'en viennent visiter les bancs de Terreneuve, en compagnie de Bretons et de Normands, sans mission officielle, sans autre titre que celui de pêcheurs ; Jacques Cartier, dans une épître au roi de France, expose son projet, et présente l'extension de la foi catholique comme un de ses plus puissants motifs pour aller par delà les mers atlantiques. De retour en France, il rend compte à François I des moindres incidents de son voyage ; il lui expose les espérances qu'offre le pays de la Nouvelle France pour l'établissement de la foi. S'il faut reprendre le cours des expéditions, Cartier va au-devant des désirs de son roi, et il lui offre ses services.

Telle fut la conduite de Cartier, dans cette œuvre de découvertes, œuvre civilisatrice au premier chef. N'est-elle pas de nature à reléguer dans l'oubli les voyages périodiques des pêcheurs français, qu'ils s'appellent Basques, Bretons ou Normands ? Attribuer aux Basques, comme on a voulu faire ces dernières années, le mérite de cette découverte, parce qu'ils seraient arrivés au Canada avant Cartier, ce serait tout simplement, par un procédé analogue, vouloir enlever à Christophe Colomb la gloire d'avoir découvert l'Amérique

qui aurait été habitée par des hordes barbares, nombre d'années avant 1492.

On sait maintenant par des documents historiques et des monuments antiques, que, dans des temps antérieurs à ceux où l'on place la découverte du continent américain, des peuples du nord de l'Europe avaient visité le nord-est de notre continent. Les peuplades américaines elles-mêmes ont dû leur origine à des migrations fort anciennes, venues de l'Asie par le détroit de Behring, se répandant en deçà des Montagnes Rocheuses et descendant ensuite vers les régions méridionales. Ne pourrait-on pas invoquer avec autant de raison la priorité de ces découvertes en faveur des peuplades asiatiques, et reléguer dans l'ombre la grande figure de Christophe Colomb ?

C'est ainsi que, par un raisonnement identique, on a voulu enlever à Jacques Cartier un titre de gloire que nous étions habitués à considérer comme sa propriété. " Dans les arts et les sciences, dit un écrivain contemporain, les grandes découvertes sont toujours dues à des hommes pratiques, qui viennent donner la vie et le mouvement aux projets avortés de leurs devanciers. C'est ainsi que Colomb le célèbre navigateur *français* (c'est *génois* qu'il aurait dû écrire), convaincu par

l'étude, par les traditions, qu'il découvrirait des terres inconnues, et que, par là, il pourrait rendre des services immenses à sa religion et à son roi, en leur gagnant des terres nouvelles et des âmes encore plongées dans les ténèbres de la mort, fait le sacrifice de sa vie, s'expose sur de frêles navires à une navigation périlleuse. Bientôt, le succès vient couronner de si nobles efforts, et son nom ne cesse pas de grandir chaque jour, avec les conséquences de son héroïque dévouement."

Ne dirait-on pas que ces lignes ont été écrites pour notre découvreur, cet autre Colomb ? Lui aussi était fortement imbu de cette conviction qu'en découvrant des terres inconnues, il rendrait des services signalés à sa religion et à son roi. Et voilà pourquoi nous devons le considérer comme l'immortel découvreur du pays, habité encore en grande partie par les descendants de ces Bretons et Normands du XVIIe siècle.

Mais François I, en accolant au nom de Jacques Cartier le titre de découvreur des terres du Canada, ne faisait que rendre justice à un de ses plus illustres sujets. La couronne de gloire dont ce roi avait voulu entourer le noble front de *son cher et bien aimé J. Cartier*, devait être illuminée d'un nouveau rayon. En

lui confiant la direction d'une troisième entreprise, il déclare que c'est pour en assurer le succès : " Etant donc besoin, dit-il, pour mieux régler et diriger cette entreprise, d'établir un capitaine général et maître pilote qui ait l'œil à la conduite des navires, et sur les gens, les officiers et les soldats destinés pour cette expédition...." Le roi chevalier fait ensuite en deux mots le plus bel éloge de son capitaine :..." Nous vous faisons savoir que, nous confiant pleinement en la personne du dit Jacques Cartier, en sa capacité, son dévouement, son courage, sa grande diligence et son expérience, nous l'établissons capitaine général et maître pilote de tous les navires et autres vaisseaux de mer qui seront conduits pour cette entreprise, et lui donnons puissance et autorité...etc..."

Capacité, dévouement, courage, diligence et expérience : telles sont les qualités que reconnaît en Jacques Cartier le monarque français. Tel est aussi cet homme de mer que nous pourrions comparer aux grands découvreurs de tous les temps et de toutes les origines. Que l'on considère en sa personne le marin, le chrétien ou le citoyen, on peut dire sans exagération qu'il n'a été surpassé en courage, en dévouement et en vertu que par

le noble Colomb, le plus grand et le plus héroïque des navigateurs, parce qu'il a eu le mérite d'avoir conquis un monde nouveau à la civilisation, à travers les contradictions, les épreuves et les persécutions de toute nature, d'avoir mené une vie si pure que l'univers catholique le regarde, aujourd'hui que la lumière brille sur ses œuvres sublimes, comme un saint. Jacques Cartier n'a pas pratiqué, il est vrai, à un aussi haut dégré que l'illustre Génois, les vertus qui font les héros de la religion apportée sur cette terre par le Fils de Dieu. Il n'a pas inscrit sur les cartes de géographie un pays aussi vaste que le continent auquel le florentin Amerigo Vespucci a donné son nom, et que le pieux Colomb avait désigné sous le nom de *Terre de la sainte Croix.* Le Canada suffit à son ambition et à sa gloire.

Comme marin, Cartier reçut de son souverain la plus haute marque de confiance qu'il pouvait obtenir. Le titre de capitaine général était fort apprécié à cette époque, et on ne trouve dans les annales de la marine française à venir au dix-septième siècle que peu d'exemples d'une pareille munificence royale.

Comme chrétien, la conduite de Cartier durant les voyages dont nous possédons les

récits, démontre qu'il eut toujours comme principal motif de "procurer la glorification du saint nom de notre Créateur et Rédempteur."

Comme citoyen, sa carrière n'est qu'une longue suite d'actes de dévouement à ses compatriotes de Saint-Malo. Il leur prodigue le secours de ses lumières dans leurs dissensions ; il assiste aux baptêmes d'un nombre considérable de leurs enfants ; il travaille, de concert avec eux, à mettre fin à des fléaux dont il fut peut-être une des victimes.

Tel fut Jacques Cartier, si on n'embrasse que le cadre le plus restreint de sa vie. Mais s'il nous était donné d'entrer dans les moindres détails qui se rapportent à cette grande figure, nous pourrions illustrer par des faits, quelle fut sa prudence, quelle fut son admirable sûreté de coup-d'œil dans les diverses phases de son existence accidentée. Prudence dans ses rapports avec les aborigènes, qu'il traite constamment avec la plus grande humanité ; prudence dans le commandement de ses hommes d'équipage. Jamais de discorde parmi eux. Pas une altercation, pas un murmure, pas une parole emportée laissant apercevoir que le capitaine leur a manqué d'égards. Aussi quel dévouement ne fait-il pas paraître, quand

il voit la majeure partie de ses compagnons de voyage en proie à un mal contagieux accompagné des symptômes les plus dégoûtants. La plus vive compassion s'empare de cette âme fortement trempée. Il prodigue ses soins les plus assidus aux pauvres malades incapables de se suffire à eux-mêmes, et s'ils meurent, il les fait ensevelir du mieux qu'il peut, étant trop faible pour ouvrir la terre gelée.

Que de vigilance et de précautions, pendant que le fléau sévit, pour empêcher les sauvages d'apercevoir l'état de faiblesse et d'épuisement de ses marins. Il allait au-devant d'eux avec quelques uns des siens, feignait de les battre, criait, leur jetait des bâtons, et les renvoyait ensuite à bord des navires, comme pour montrer aux sauvages qu'il faisait *besogner ses gens.*

La prudence dans sa conduite à l'égard des Indiens, brille d'une façon bien éclatante chez notre héros. Ses rapports multipliés avec des infidèles que la civilisation n'avait pas encore touchés de son contact bienfaisant, ont toujours été marqués au coin de la plus stricte humanité. Le seul reproche qu'on lui fait, c'est d'avoir emmené forcément avec lui en France le chef Donnacona et quelques autres sauvages. Ce

reproche, tout mérité qu'il semble, peut être taxé d'exagération, car, comme dit avec tant de justesse l'abbé Faillon, "dans la fin que Cartier se proposait pour le bien général de ces peuples, il crut trouver un motif qui l'autorisait à les amener ainsi contre leur gré Au reste, il s'efforça toujours de les combler de bons traitements, et procura même à ces infidèles le seul vrai bonheur qu'ils pussent trouver sur la terre ; puisque, après avoir été instruits des vérités de la foi, ils demandèrent eux-mêmes et reçurent le sacrement de baptême, grâce dont ils auraient été privés, s'ils ne fussent pas sortis de leur pays." Si ces sauvages expatriés ne retournèrent pas dans leur pays, personne ne peut en faire retomber la faute sur Cartier. Il aurait sans doute préféré se rendre à la promesse qu'il avait faite aux habitants de Stadaconé de leur ramener leur chef au bout d'une année, mais les circonstances qui l'en empêchèrent furent plus fortes que ses désirs. Cartier devait prévoir que s'il ne renvoyait pas Donnacona et ses compagnons dans leur pays, il s'exposait à recevoir des reproches sanglants, quand il retournerait au Canada. On sait ce qui arriva, quand le navigateur eut à expliquer l'absence des

indiens morts à l'étranger. Ses explications ne satisfirent personne, et dès ce moment commencèrent les hostilités. Et qui pourrait nier que l'insuccès de la troisième expédition n'eût d'autre cause que l'infidélité apparente de Jacques Cartier à sa promesse.



CHAPITRE XVII

Suite de l'éloge de Cartier

Il nous a été agréable de constater dans nos recherches historiques sur le sujet qui nous occupe, avec quelle unanimité les biographes de Cartier reconnaissent en lui les qualités que nous avons déjà signalées, et sont pénétrés de respect pour sa mémoire. Les uns se plaisent à vanter son courage, son intrépidité. " Aucun navigateur de son temps, si rapproché de celui de Colomb, dit l'historien Garneau (1), n'avait encore osé pénétrer dans le cœur même du nouveau monde, et y braver la perfidie et la cruauté d'une foule de nations barbares. En s'aventurant dans le climat rigoureux du Canada, où, durant six mois de l'année, la terre est couverte de neiges et les communications fluviales interrompues ; en hivernant

(1) Hist. du Canada. Vol. I, p. 28

deux fois au milieu de peuplades sauvages, dont il pouvait avoir tout à craindre, il a donné une nouvelle preuve de l'intrépidité des marins de cette époque."

Pour d'autres, le courage de Jacques Cartier n'a été surpassé que par sa prudence; et l'estime que l'on a pour lui, s'accroît encore de la justice et de la bienveillance avec lesquelles il a agi avec les sauvages. Son habileté sut toujours découvrir et conjurer les orages; et pas une goutte de sang n'a été répandue, pas même une querelle sérieuse en apparence ne s'est élevée entre eux et lui, dans tout le temps qu'il a été dans leur pays.

Citons maintenant l'opinion d'un biographe français, M. Léon Guérin, l'auteur de la *France Maritime*, des *Marins Illustres* et des *Navigateurs Français*. C'est dans le dernier ouvrage de ce publiciste distingué que nous avons puisé l'éloge suivant de Cartier :

" On ne peut se défendre de faire remarquer avec quelle prudence, quel tact, quel jugement admirable, et en même temps avec quel courage, Jacques Cartier pénétra dans des pays ignorés, sans accident, quoique avec de très faibles moyens. En examinant sa conduite, on ne le trouve pas seulement un grand navigateur, mais un habile politique, un

observateur puissant, un maître accompli dans l'art de se préparer les voies au milieu des populations inconnues. Que l'on compare de près cette conduite avec celle des Cortez et des Pizarre, et l'on verra que, la question d'humanité même laissée de côté, quoiqu'elle vaille assurément la peine d'être prise en considération, ce n'est pas à ceux-ci qu'est l'avantage."

Mais de toutes les qualités que les écrivains et les historiographes attribuent à l'illustre navigateur Malouin, celle qui certainement augmente ses titres à notre admiration et rendra son nom immortel, c'est son attachement à la religion catholique romaine, attachement dont il a donné de nombreuses preuves à toutes les époques connues de sa carrière. C'est au nom de Jésus-Christ qu'il prend possession de ses découvertes, en plantant des croix dans les lieux où les Sauvages vivaient stationnaires. Il apprend aux peuplades des bois à se prosterner devant cet emblême dont elles subissent le mystérieux ascendant, quoiqu'elles en ignorent la signification. Ne pourrait-on pas le proclamer le héraut de la Croix, ce précurseur des missionnaires qui viendront, trois quarts de siècle plus tard, évangéliser ces hordes encore plongées dans les ténèbres épaisses de l'infidélité ?

Ce qu'il fit pour le souverain souffrant et les malades de la bourgade de Stadaconé, témoigne de sa charité et de sa foi à toute épreuve. Impuissant à se faire comprendre, il s'adresse à Dieu, l'invoque de tout son cœur pour eux, qui s'approchaient de lui avec la même confiance que les malades dont parle l'Evangile venaient autrefois à Jésus-Christ, persuadés qu'ils seraient guéris, s'ils pouvaient seulement toucher le bord de sa robe. Puis il fait le signe de la croix sur tous ces infirmes, aveugles, borgnes et boiteux, et termine son œuvre de charité par la lecture de quelques versets du récit évangélique de l'Apôtre bien-aimé.

Ce trait de piété n'est pas unique dans la vie du découvreur. Nous avons assisté déjà à ces scènes de désolation causées par un mal pestilentiel. Il avait employé tous les moyens humains pour ramener à la santé ses compagnons frappés de scorbut. Voyant que tout est inutile, et que la mort continue à moissonner parmi eux, il commande une procession et fait célébrer une messe, afin d'apaiser la colère du Ciel. Et lui-même s'engage par un vœu de faire un pèlerinage, si Dieu lui fait la grâce de revoir son pays natal.

Dans les dernières années de sa vie, nous voyons ce chrétien fervent, fonder dans son

église paroissiale trois messes, qui devront être dites à perpétuité pour lui et celle que Dieu lui a donné pour compagne de son existence.

Mais la piété de Cartier était aussi éclairée qu'elle était sincère Les indigènes de Stadaconé, alléchés par l'appât de la nouveauté et leur penchant enfantin à l'imitation, lui demandent le baptême, comme ils auraient demandé une arquebuse ou un chapeau européen. Cartier, sagement inspiré, ne veut pas consentir à cet abus du sacrement, que nous considèrerions, comme il a dû le penser lui-même, une profanation.

Le zèle apostolique de notre héros ne pouvait recevoir un plus bel éloge que celui de l'abbé Faillon dans son *Histoire de la Colonie Française en Canada.* Nous pourrions terminer le nôtre par cette citation, que nous croirions avoir répondu suffisamment à l'attente générale des admirateurs de Cartier.

“ Aux yeux de la religion catholique, de laquelle il a si bien mérité, Jacques Cartier est l'un des hommes qui l'ont servie le plus utilement, en frayant le premier aux hommes apostoliques le chemin de ces terres auparavant inconnues. Le zèle de François I pour la conversion de ces pays barbares était digne d'être secondé par un homme aussi intrépide,

aussi constant, aussi prudent et surtout aussi religieux que le fut Jacques Cartier. Si ce navigateur pénétra le premier dans ces régions lointaines, s'il affronta avec tant de résolution la furie des flots, s'il brava la cruauté et la perfidie de tant de peuplades au milieu desquelles il passa deux hivers, s'il souffrit tant de privations, et endura avec tant de confiance les rigueurs d'un froid si persévérant et si cruel, c'est qu'il trouva, dans sa foi vive et ardente, cette magnanimité de courage, cette force d'âme, cette sainte audace qui font les héros chrétiens, comme le démontrent les traits de religion qu'on a rapportés de lui, et qui ont fait paraître au-dehors le véritable esprit qui l'animait."

Il ne nous reste plus qu'à mettre en lumière les véritables motifs qui ont présidé à la découverte et à la fondation du Canada. Nous croyons en effet que ce travail serait incomplet, si nous ne faisions pas connaître les sentiments religieux de François I et de son capitaine Cartier lorsqu'ils travaillaient de concert à découvrir des terres vierges où la semence divine n'avait pas encore été jetée. Des écrivains mal inspirés, ne voient dans ces premières tentatives d'établissement que l'appât du lucre. Comment peut-il en avoir été

ainsi, quand on lit les déclarations répétées, que le dessein d'une colonie française en Canada eut pour principale mobile l'extension de la foi catholique. Nous avons déjà cité Lescarbot. Cet historien est forcé d'avouer que les rois de France, en se mettant en mouvement pour les découvertes, ne respiraient que l'avancement de la religion chrétienne, sans aucun profit présent.

" Il est certain, dit Faillon, que se glorifiant du titre de *Rois très chrétiens* et de *Fils ainés de l'Eglise*, ces princes eurent pour motif principal, dans les dépenses considérables qu'ils firent, l'espérance de porter en Canada la connaissance du Rédempteur, et d'y étendre les limites de l'Eglise catholique. Ils n'ignoraient pas que, en ordonnant à ses apôtres et à leurs successeurs *d'enseigner toutes les nations de la terre, de les baptiser au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit*, le divin Rédempteur des hommes avait indirectement invité les princes chrétiens, dépositaires de sa puissance, à préparer les voies à l'Evangile, en lui frayant le chemin dans les pays lointains où il n'a pas encore pénétré; et tel fut, en effet, le dessein que se proposèrent les rois de France, en essayant, à plusieurs reprises, d'établir des colonies en Canada. Quel plus noble usage

pouvaient-ils faire de leur puissance, que de s'en servir ainsi, non comme des conquérants, pour ravager des provinces, mais comme des envoyés célestes, pour procurer aux hommes les plus abandonnés les biens véritables qui, seuls, pouvaient les rendre heureux, même dès cette vie ?"

Dans la dédicace de sa deuxième expédition, Jacques Cartier exprime les motifs religieux qui le font agir en des termes tellement explicites, qu'on ne saurait douter de leur sincérité. S'adressant à François I, il dit dans son langage imagé : " Considérant, ô mon très redouté Prince, les grands biens et les dons de grâce qu'il a plu à Dieu de faire à ses créatures, je vois que le soleil, qui chaque jour se lève à l'orient et se couche à l'occident, faisant le tour de la terre, donne sa lumière et sa chaleur à tout le monde : à l'exemple de quoi, je pense, en mon simple entendement, qu'il plaît à Dieu, par sa divine bonté, que toutes les créatures humaines qui habitent sur le globe de la terre, aient connaissance et créance de notre sainte foi, comme elles ont la vue et la connaissance du soleil.....................

Et maintenant, en la présente navigation, faite par votre royal commandement, pour la découverte des terres occidentales, auparavant

inconnues à vous et à nous, vous pourrez voir (par cette relation) la bonté et la fertilité de ces terres, la quantité innombrable de peuples qui les habitent, leur bonté, leur douceur, et aussi la fécondité du grand fleuve qui les arrose, le plus vaste sans comparaison, que l'on sache avoir jamais vu ; lesquels avantages donnent une espérance certaine de l'augmentation future de notre très sainte foi ".

Cette épitre confirme ce que nous avons dit du motif qui inspira Cartier dans ses expéditions périlleuses. Enfant dévoué de l'Eglise catholique, il ne perdit jamais l'occasion de donner des preuves de sa foi chrétienne. Et, si nous avons proposé cette vertu, qui sauve les nations comme les individus, comme la plus digne d'être admirée dans le découvreur du Canada, c'est qu'en réalité, son nom n'aurait jamais conquis, sans elle, l'éclat et le prestige qui rayonnent au front des hommes vraiment grands.



NOTES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE

CHAPITRE I

A.—Cunat, Charles.
B.—Manet, l'abbé Barnabé.
C.—Harvut, Hyppolite-Marie.
D.—Joüon des Longrais.
E.—A propos de la date de naissance de Cartier.

CHAPITRE II

A.—C. Desmazières de Séchelles.
B.—Postérité de Pierre Cartier.
C.—Paramé.
D.—Saint-Coulomb.
E.—Hervée Cartier.
F.—Jacques Noël ou Nouel.
G.—Chaton, Etienne.
H.—Privilège accordé à Chaton et à Noël.

CHAPITRE III

A.—Les Malouins à Terreneuve avant et après Jacques Cartier.

CHAPITRE IV

A.—Relation du premier voyage.
B.—Cortereal.
C.—Verrazano.
D.—Itinéraire du premier voyage.
E.—La tribu de Honguédo.
F.—Le culte de la Croix chez les Sauvages.
G.—Etymologie du mot *Canada*.

CHAPITRE V

A.—Second voyage de Cartier au Canada.
B.—Le Sillon.
C.—Révérend Père en Dieu monsieur de Saint-Malo.
D.—Le fleuve Saint-Laurent.
E.—Noms donnés à l'île d'Anticosti.
F.—Noms donnés à l'île d'Orléans.
G.—Stadaconé.
H.—La rivière Saint-Charles.

CHAPITRE VI

A.—La bourgade d'Hochelaga.
B.—Population des aborigènes à l'époque de Cartier.

CHAPITRE VII

A.—*Ameda*.
B.—Le fort Jacques-Cartier.
C.—La rivière Lairet.
D.—Le terrain du monument Cartier-Brébeuf.
E.—Gaspé.

CHAPITRE VIII

A.—La Petite Hermine.
B.—Les criminels en destination pour le Canada.
C.—Mort de Donnacona et des autres sauvages.
D.—Charlebourg-Royal.
E.—Hochelaï
F.—Le troisième voyage de Cartier au Canada.
G.—Jean Alphonse.

CHAPITRE IX

A.—Les aumôniers de Cartier.

CHAPITRE X

A.—Ramé, François Alfred.
B.—Les comptes de Cartier.

CHAPITRE XI

A.—Célébration des 300e et 350e anniversaires de l'arrivée de Jacques Cartier à Québec.
B.—Inauguration du monument Cartier-Brébeuf.



NOTES EXPLICATIVES

CHAPITRE I

Note A.—Cunat, Charles, ancien officier de marine et chevalier de la légion d'honneur, est connu par son ouvrage, intitulé : *Saint-Malo illustré par ses marins*, publié à Rennes en 1857.

Note B.—Manet, l'abbé Barnabé, né en 1758. Ordonné prêtre en 1786, il fut nommé, l'année suivante, professeur titulaire de troisième au collège de Dinan et eut pour élèves Broussais et Châteaubriand. Parmi ses œuvres on cite : la *Vie de sainte Geneviève ;* une *Biographie des Malouins célèbres, Hommes de guerre et de mer.* (St Malo, Rotier, imprimeur, 1824.) Ayant été chargé du classement des archives municipales de Saint-Malo, il commença ce travail en 1819 et le termina en 1823. Il mourut octogénaire.

Note C.— Harvut, Hippolyte-Marie, né à Saint-Malo, le 31 décembre 1853, fut chargé, en 1882, de terminer le classement des archives antérieures à 1790. Nommé, en 1883, secrétaire en chef et archiviste de l'hôtel de ville, il consacre ses loisirs à l'étude de son pays natal. Il a publié plusieurs *Notices* sur *la Cathédrale de Saint-Malo, les Rues de la ville*, sur *Jacques Cartier.* En 1884, il a fait paraître dans une brochure de 14 pages le résultat de ses recherches sur la personne et sur la famille de Jacques Cartier. Il y a beaucoup à reprendre dans ces notes abrégées. Nous avons indiqué un certain nombre d'erreurs, mais il y en a beaucoup d'autres.

Note D.—F. Jouon des Longrais, ancien élève de l'Ecole des Chartes, a publié au commencement de l'année 1888, une brochure de 216 pages, intitulée : *Jacques Cartier. Documents nouveaux.* C'est un recueil extrêmement intéressant L'auteur y a inséré des annotations qui dénotent de vastes connaissances archéologiques. Nous en avons fait largement notre profit. Les documents nombreux que M. des Longrais a mis au jour, sont pour la plupart inédits ; et, nous devons avouer que, sans eux, nous aurions été dans l'impossibilité de faire une biographie quelque peu

complète du découvreur. Honneur à qui le mérite est dû !

Note E. — A propos de la date de naissance de Cartier.—Nos historiens canadiens français se taisent sur cette date. Il n'y a que l'abbé Faillon qui, se confiant sans doute en des autorités qu'il ne nomme pas, est tombé dans l'erreur commune aux écrivains français en fixant le 31 décembre 1494. Le P. Charlevoix, Bibaud, Garneau et Ferland n'en parlent pas.

CHAPITRE II

Note A.— C. Desmazières de Séchelles, de la société des gens de lettres de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, ancien rédacteur du *Commerce Breton*, apparaît en 1861, comme rédacteur de l'*Union des deux villes*. Nous devons à cet érudit des *Notes générales* sur la vie et les trois expéditions de Jacques Cartier, d'après les archives de l'Hôtel de ville de Saint-Malo et les ouvrages de MM. Manet, Lévot et Cunat ; une liste des ouvrages et manuscrits à consulter pour l'histoire du découvreur ; six documents relatifs à Cartier et à sa famille ; un appendice à la généalogie de Jacques Cartier ; et enfin

un tableau généalogique de la famille de Cartier. Ces divers documents sont publiés dans le 5e volume des *Transactions* de la Société littéraire et historique de Québec.

Note B.—POSTÉRITÉ DE PIERRE CARTIER. —Depuis que ceci a été écrit, nous avons fait des études plus spéciales sur la généalogie des Cartier, et nous sommes arrivé à la conclusion que Pierre Cartier eut deux enfants mâles qui firent souche : Pierre et François. Voir Chap. XIII : *Postérité de Cartier*, etc.

Note C.—PARAMÉ —Saint Malo est relié à Paramé par le Sillon, langue de terre où se trouvent le champ de Rocabey et plusieurs auberges. La plage de Paramé est aujourd'hui le rendez-vous de certaines illustrations du demi-monde, et des amateurs de la roulette.

Note D.—SAINT-COULOMB —Village situé sur la route de Cancale, d'une origine fort ancienne, puisque vers 1026, suivant certains titres originaux, Bertrand du Guesclin acheta la souveraineté de Saint-Coulomb.

Note E. - HERVÉE CARTIER.—L'unique témoignage de l'abbé Manet, qui veut que cette personne soit la dernière descendante de Cartier, ne doit pas constituer une bien forte autorité. Ni M. de Séchelles, ni M. Joüon des

Longrais, qui ont compulsé les vieilles archives de Saint-Malo, ne la mentionnent. Ce dernier cite un nommé Hervé Cartier, boucher à Saint-Malo en 1540. Il y eut plusieurs Cartier du nom de Hervené vers 1665, année de la mort de cette prétendue descendante du découvreur. Un naquit à Saint-Malo le 20 février 1613 ; un autre Hervéné vint au monde en 1588. L'abbé Manet a probablement confondu les noms.

Note F.—Jacques Noel ou Nouel.—C'est à lui que Hakluyt s'adressa pour obtenir la relation du troisième voyage de son oncle Jacques Cartier. Hakluyt a publié en anglais la réponse de Noël, datée du 19 juin 1587, et un fragment d'une seconde lettre du même (*Principal Navigations*, III, p. 242). C'est dans une de ces lettres que Noël parle de son exploration du Saint-Laurent jusqu'aux sauts les plus éloignés, et d'un livre qu'il aurait rédigé en forme de carte marine, et laissé en 1587 à ses deux fils Michel et Jean qui étaient alors au Canada. Ce précieux manuscrit se retrouvera peut-être un jour. (Harisse, Notes pour servir à l'histoire, et de la N. France, Tross, 1872.)

Note G.—Chaton, Etienne.—C'est le sieur de la Jannaye, d'autres disent Jaunaye. Ce nom a le même sens de pièce plantée de *jan*

ou *ajonc*. La forme Jannaye désigne, dès le commencement du XVIe siècle, la terre appartenant aux Le Huchestel, puis aux Chaton (1535), en Saint-Meloir. Elle est demeurée en usage et doit être préférée (J. de Longrais).

Note H.—Privilège accordé a Chaton et a Nouel.—Les titres de concession de privilèges au Canada accordée par le roi, puis retirée, à Chaton et Noël sont éparpillés un peu partout. MM. Ramé et Michelant en ont recueilli plusieurs. La remontrance des Etats de Bretagne pour obtenir l'abrogation de ce privilège, a été découverte par M. Edouard Quesnet, archiviste d'Ille-et-Vilaine, et publiée par lui dans les *Mélanges* d'Histoire et d'Archéologie bretonnes. Cette pièce manque aux deux séries de M. Ramé. Elle est datée du mois de mars 1588.

M. des Longrais publie deux des pièces qui ont rapport à cette question de privilège et analyse les dix autres, car il y en a douze en tout. En voici le résumé :

I. Brevet de capitaine pensionné de la Marine royale, accordé à Etienne Chaton, sieur de la Jannaye, en considération de ses services pendant le siège de La Rochelle. (Ramé, 1ère série, p. 32-34.)

II. Jacques Odieure, l'un des successeurs de Jacques Cartier, et Jacques Nouel se font délivrer par Estienne Gravé et Julien Le Sieu, notaires royaux à Saint-Malo, un *transumpt* authentique des comptes liquidés en 1544 entre Jacques Cartier et Roberval, à l'effet d'appuyer leur demande de concession de privilèges au Canada fondée sur les pertes subies par Cartier leur oncle. (Ramé, 1ère série, p. 24–32.)

III. Lettres patentes, Paris, 14 janvier 1588, octroyant à Estienne Chaton et à Jacques Nouel " privilège pour le trafic des mines et pelleteries " au pays de Canada, Conjugon et autres, pendant douze ans.

Ce privilège est accordé en considération de la perte de 8 mille 630 livres subie par Jacques Cartier, établie par le compte ci-dessus exhibé, du désir que Chaton et Nouel ont de *continuer la mémoire* tant de leur feu oncle que d'eux-mêmes en achevant ses entreprises ; ce pourquoi " ils ont été nourris dès leur jeunesse au faict de la marine et en ensuivant les mémoire, cartes et instructions que leur a laissé leur feu oncle, leur aiant, sur ses derniers jours, recommandé l'exécution et continuation de son entreprise..." (Ramé, 1ère série, p. 34-44.)

IV. Délibération des Bourgeois de Saint-Malo afin de s'opposer à ce privilège.

“ Le IXe jour de febvrier l'an mil Vc LXXXVIII à l'Abbaye par devant M. de la Péraudière, lieutenant....... (25 présents dont Jacques Nouel. (Cette pièce n'est pas dans Ramé) (1).

V. 27 février 1588.—Même sujet (2).

VI. 11 mars 1588.—Avis favorable à la révocation du privilège. Cet avis, signé *Dourdin*, paraît être une consultation d'avocats au Parlement de Rennes provoquée par les bourgeois. (Ramé, 1ère série, p. 44–48.)

VII. Sans date. Annotation en marge d'une copie authentique des Lettres patentes du 14 janvier et de la consultation qui précède. On y conteste les découvertes de Jacques Cartier. On y avance qu'il est resté débiteur des habitants de Saint-Malo pour des sommes équivalentes aux 8630 livres réclamées par lui au Roi. (Ramé, 1ère série, p. 33–44.)

VIII. 17 mars 1588.—Délibération des Etats de Bretagne réunis à Nantes, visant une requête des habitants de Saint-Malo contre les capitaines Jannaye et Jacques Nouel, décidant de faire présenter au roi, par les députés en Cour, des remontrances à ce sujet, dans l'intérêt de la liberté du commerce. (Ramé, 2e série, p. 10–11.)

(1) Voir Appendice Pièce D.
(2) V. Appendice Pièce E.

IX. Mars 1588.—Remontrance des Etats de Bretagne pour obtenir l'abrogation du même privilège. Pièce inédite (1).

X. 5 mai 1588.—Arrêt du Conseil en conformité d'une requête des Malouins. Pièce non citée dans Ramé.

XI. Rouen, 9 juillet 1588.—Lettres de révocation pure et simple, sur faux donné à entendre, du privilège accordé à Etienne Chaton et Jacques Nouel, habitants de Saint-Malo. (Ramé, 1ère série, p. 48-50.)

XII. 16 juillet 1588. — Intimation des Lettres de révocation à Saint-Malo.

CHAPITRE III

Note A.—LES MALOUINS A TERRENEUVE AVANT ET APRÈS JACQUES CARTIER (2).—Les marins de Saint-Malo commencèrent à visiter Terreneuve dès le commencement du XVIe siècle. En 1519, on faisait sécher la morue au Sillon. Lors de son premier voyage, nous avons vu que Jacques Cartier avait rencontré une forte opposition de la part des armateurs malouins pour le prélèvement de son équipage.

---

(1) Voir Appendice Pièce F.

(2) Cette note est une analyse d'un chapitre de l'ouvrage de M. Joüon des Longrais.

Plus tard nous voyons Macé Jalobert, " mestre après Dieu du navire *La Marguerite Bonnadventure* de Sainct Malo," François Cronier, Guillaume Sequart, Thomas Mainguart, Jehan Hamon, armateurs, soutenir des procès concernant la pêche aux Terres neuves. Nous avons des lettres du roi, les ordonnances du gouverneur de Saint-Malo, Georges de Bouillé, qui défendent, retardent ou autorisent les départs de pêche selon les vicissitudes de la politique ou les besoins de la guerre. On la voit se poursuivre pendant tout le cours du XVIe siècle. Cette industrie semble même un des principaux éléments de la vie bretonne. En 1565, la morue avait même acquis une grande importance au point de vue fiscal. On devait payer pour chaque charge de cheval de toute *mollue* ou toute espèce de poisson *sec* ou *vert*, qui sera vendu pour porter " au plat pais de Bretagne ", ou en Normandie, un denier tournois ; la pipe ou charrette, double de la charge du cheval, deux den. maille tournois. Par une faveur spéciale, le sel chargé par les navires de pêche est exempt des droits de gabelle.

L'affaire du séchage de la morue amène des règlements spéciaux. On la laisse étendre non seulement au Sillon, au Talard, à Bé, sur les

rochers qui entourent la ville, mais encore sur les murs, les tours, au haut des maisons. De 1610 date le commencement de l'organisation régulière des armements en vue de résister aux hostilités des sauvages. Les Malouins présentèrent une requête au roi pour armer deux navires, et ils en répartirent les frais sur les intéressés de Saint-Malo et des petits ports voisins de Cancale et Saint-Suliac. C'est alors aussi que prit origine cette longue lutte devant les Etats et le Parlement entre les Malouins et les villes maritimes de Bretagne pour obtenir la contribution de celles-ci aux dépenses d'un armement si onéreux.

CHAPITRE IV

Note A.—Relation du premier voyage. —La relation du premier voyage de Cartier au Canada est intitulée : Discours *du voyage fait par le capitaine Jacques Cartier en la terre Neufve de Canadas dite nouvelle France, en l'an mil cinq cens trente quatre* C'est à Ramusio, célèbre collectionneur italien, que nous devons la conservation de ce précieux document. Il se trouve dans le volume III de la collection, sous le titre : *Prima relatione di Jacques Carthier della terra nuova detta la nuova*

Francia. Cette version italienne, publiée en 1556, fut reproduite dans les réimpressions de 1565, 1606 et 1613. Richard Hakluyt publia à Londres en 1599-1600 dans son livre *Principal Navigations* une relation, en anglais, de ce premier voyage. Lescarbot l'inséra aussi dans son *Histoire de la Nouvelle France*, dont il y a quatre éditions antiques, aux dates de 1609, 1611, 1617 et 1618. L'on avait cru d'abord que ces relations italienne et anglaise n'étaient que des versions de l'édition française originale ; mais, en les confrontant, on s'aperçoit facilement que les deux auteurs ont puisé à des sources différentes. Quant au texte donné par Lescarbot, ce n'est qu'une reproduction plus ou moins exacte de celui du Petit-Val. Raphaël du Petit-Val avait fait en 1598 une version prise sur un texte aujourd'hui perdu. Celle-ci a été réimprimée à Québec par la Société littéraire et historique, sans corriger toutefois les inexactitudes qui fourmillent dans Lescarbot.

En 1867, M. Michelant et M. Ramé publiaient chez Tross, libraire, à Paris, une relation originale du premier voyage, d'après un manuscrit découvert à la Bibliothèque Impériale de Paris. Ce manuscrit se compose de dix sept feuillets et porte pour suscription :

Voyage de Jacques Cartier. M. Michelant avait publié en 1865, une première édition, calquée sur celle de 1598, avec addition de plusieurs documents inédits communiqués par M. Alfred Ramé. La seconde édition, celle de 1867, à part un certain nombre de nouveaux documents, est enrichie de deux portraits de Jacques Cartier, et de deux vues de Limoilou. Les originaux de ces portraits se trouvent, l'un à l'hôtel de ville de Saint-Malo, et l'autre au département des estampes de la Bibliothèque Impériale. Ils sont peu ressemblants, et cela se conçoit, car ils ont dû être copiés à des époques différentes de la vie du capitaine. Le premier, placé au frontispice de l'ouvrage, reproduit les traits du navigateur tels que nous les voyons souvent dans les gravures conservées religieusement au sein des familles canadiennes. Le second, représente un vieillard portant une barbe touffue, retombant en pointe sur sa poitrine.

La toile conservée à Saint-Malo, peinte par Riss, mesure environ sept pieds sur cinq; c'est probablement l'original des portraits répandus dans notre pays.

D'après MM. Michelant et Ramé, la première relation a dû être rédigée par Jacques Cartier. Malgré la précaution prise par l'auteur pour

cacher sa personnalité, il arrive assez souvent qu'il se trahit lui-même, quand il lui échappe de dire, par exemple : " Je nomme icelle isle saincte Katherine......... j'estime...... j'ai seu...... je présume........." Le plus souvent cependant l'auteur emploie un terme plus général et se sert du pluriel *Nous*.

Nous retrouvons encore le récit du premier voyage dans les *Archives des voyages* de Ternaux-Compans parues en 1840, et dans le XIIe volume de *Pinkerton's Voyages and Travels*.

Note B. — Les frères Cortereal.— Harisse dit que Cortereal fit trois voyages en Amérique, le premier sans résultat, avant le mois de mai 1500 ; le second, entre mai et décembre de la même année ; et un troisième en janvier 1501. Pasqualigo ne mentionne que le voyage de 1500. Les historiens espagnols et italiens ne parlent aussi que d'une seule expédition. Gomara, dans un ouvrage publié à Saragosse en 1552–53, intitulé : *Primera y segunda parte de la historia general de las Indias*, etc, dit que Cortereal donna son nom aux îles situées à l'embouchure du Saint-Laurent, et que, chassé par les glaces et la neige, il retourna dans son pays avec une soixante de sauvages qu'il avait enlevés. Pierre Martyr ne fait

aucune mention des Cortereal. Dans le troisième volume de la collection des voyages de Ramusio, publié en 1556, p. 417, il est dit que Gaspar Cortereal fut le premier capitaine qui parvint à cette partie du Nouveau Monde allant vers le nord (which runs to the north) en l'année 1500, à la recherche d'un passage plus court pour arrivé aux îles des Epices; qu'il pénétra dans un pays très froid où il découvrit au 60e une rivière remplie de glaces qu'il appela Rio Nevado. Biddle et Humbold ne parlent que d'une seule expédition. Antonio Galvano a publié en 1563 le récit de l'expédition de Gaspar Cortereal, et lui attribue deux voyages. Il nous apprend aussi que Miguel Cortereal alla en 1502 à la recherche de son frère, qui n'était pas encore revenu de sa seconde expédition en Amérique.

Note C.—Verrazano (1).—Giovanni da Verrazano naquit vers 1485. Il passe pour avoir fait un voyage dans les Indes orientales et avoir demeuré plusieurs années au Caire et en Syrie. On a dit même qu'il commandait un

(1) Jean Verrazano, fils de Pierre Andrea de Verrazano et de Fiammetta Capelli, de Florence, appartenait à une famille distinguée, et qui s'est éteinte en 1819, à Florence, dans la personne du cavalier Andrea de Verrazano. (*Etude sur les navigations de Verrazano*, par M. George Green, ancien consul des Etats-Unis.)

des vaisseaux d'Aubert lors de son expédition en Amérique, durant l'année 1508. Verrazano apparaît en qualité de corsaire français en 1521 sous le nom de Juan Florin ou le Florentin. L'ambassadeur portugais en France, João da Silveira, écrivait de lui à la date du 25 avril 1523 : " João Verezano, dont l'intention est d'aller à la découverte du Cathay, n'est pas encore parti, l'occasion lui faisant défaut, et aussi à cause de difficultés qui, si j'ai bien compris, sont survenues entre lui et ses hommes." Verrazano fit voile le 17 janvier 1524 pour l'Amérique et vint explorer les côtes de la Caroline du Nord en remontant jusqu'à New-York, puis à Boston. Il retourna en France, la même année. Nous perdons ensuite sa trace. M. Biddle, dans son *Memoir of Sebastian Cabot* affirme que Verrazano était le même personnage que ce pilote piémontais qui fut tué et mangé par les sauvages lors de l'expédition de Rut en 1527. Cette opinion s'accorde avec celle de Ramusio. Mais toutes deux manquent de fondement. Lescarbot, La Hontan et Le Beau ont donné cours à cette tradition que le P. Charlevoix rejette.

En 1826, on trouvait sur un banc de sable, vis à vis Champlain, un canon de bronze, de trois pieds, quatre pouces et demi de long, de

construction très irrégulière comparée à ceux qui sont fondus de nos jours. Cette trouvaille donna lieu à une Dissertation qui fut favorablement reçue du public. M. le juge en chef Sewell en fit la lecture devant la Société littéraire et historique de Québec. Elle se trouve insérée dans le second volume des *Transactions* de cette société en 1831.

Cette dissertation est divisée en deux parties Dans la première, M. A. Berthelot, avocat, qui en est l'auteur, entreprend de prouver que Jacques Cartier n'a pas fait naufrage à l'endroit appelé par quelques écrivains la *roche de Jacques Cartier.* Dans la seconde, M. Berthelot conjecture que ce canon a appartenu à Verrazano.

Jacques Cartier dans ses relations de voyages au Canada, ne fait aucune mention de naufrages. Le seul malheur arrivé à sa flottille, c'est l'abandon qu'il fut forcé de faire de la *Petite Hermine* à l'endroit où il avait hiverné en 1536, à l'embouchure du ruisseau Lairet. Or, du temps de Champlain et longtemps après lui, on appelait ce ruisseau la *rivière Jacques-Cartier*, en souvenir, sans doute, du découvreur. C'est probablement grâce à cette appellation qu'est restée cette tradition du naufrage d'un des vaisseaux de la seconde expédition sur la

roche Jacques-Cartier. La rivière Jacques-Cartier est à dix lieues de Québec, en remontant le Saint-Laurent. Champlain, paroisse du comté de ce nom, est située une dizaine de lieues plus haut.

Le seul souvenir que l'on garde d'un naufrage dans le Saint-Laurent à une époque aussi reculée, se rapporte à Roberval, parti de Charlebourg-Royal avec huit barques pour pénétrer dans le pays que les sauvages appelaient Saguenay. Une de ces barques périt dans le voyage, avec huit Français qu'elle portait. Cette catastrophe, a peut-être servi de fondement à la tradition populaire, qui suppose qu'un des vaisseaux de Cartier se brisa contre un rocher dans le Saint-Laurent.

Note D.—Itinéraire du premier voyage de Cartier.—Les annotateurs de l'édition canadienne du premier voyage de Cartier avaient cru que celui-ci, en quittant les îles de la Madeleine, s'était arrêté pour la première fois dans le fleuve des Barques qui d'après eux, devait correspondre à la rivière Miramichi. Cette première erreur devait amener les biographes de Cartier à tracer un faux itinéraire de cette partie du premier voyage, à partir du moment où le découvreur quitta les îles de la Madeleine jusqu'à son

arrivée dans la baie des Chaleurs, alors qu'il n'y a plus d'interprétation erronée possible.

Le 25 mai 1887, M. W. F. Ganong, A. M. de Cambridge, Massachusetts, communiqua à la Société Royale du Canada une étude très élaborée sur la route suivie par Cartier. L'opinion qu'il émit à ce sujet était partagée déjà par d'autres historiens canadiens, tels que MM. les abbés Laverdière et Casgrain. Nous croyons franchement, avec eux, que le trajet suivi par le grand navigateur, diffère absolument de celui que l'on trouve dans l'édition canadienne des voyages, non seulement pour cette partie, mais encore pour le trajet qu'il suivit depuis son départ de la baie de Gaspé jusqu'au moment où il se décida à repasser en France.

Traçons d'abord le routier à partir de l'île d'Alezay, une des îles du groupe de la Madeleine. Voici le texte original du récit de Cartier tel que rapporté par Michelant et Ramé dans leur édition de 1867 :

" Et le lendemain, pénultième jour dudit moys, le vent vint au Su, ung cart de Surouaist, et fismes couriz jusques au mardi derroin jour dudit moys, sollail à l'Est, sans avoir congnoissance d'auculne terre, fors que le soir, sollail recorsant, nous vysmes terre aparois-

sante comme deux illes, que nous demeuroict à Ouaist Surouaist, environ IX. ou X. lieues. Et celuy jour fismes à Ouaist jusques au lendemain, sollail à l'Est, environ quarante lieues ; Et faissant chemyn, eusmes la congnoissance de ladite terre que nous avait aparut comme deux illes, que c'estoit terre ferme que gissoit Su Suest et Nord Norouaist jusques à un cap de terre moult beau, nommé cap d'Orléans.

" Toute ycelle terre est basse, unye, la plus belle qui soict possible de voir et plaine de beaulx arbres et prairies ; mais en icelle ne peumes trouvez hable, pour ce que c'est basse terre et poys soume et toute rangée de sables. Nous y fumes en plusieurs lieulx o nos barques, Et entre les aultres, dedans une belle rivière de peu de fons, où vysmes des barcques de sauvaiges, qui traversoinct ladite ripvière qui, pour ce, fut nommée ripvière de Barcques."

Ici l'annotateur de l'édition publiée sous les auspices de la Société Littéraire et Historique de Québec, ajoute en note : " On pense que c'est la rivière de Miramichi."

L'erreur est palpable, car la rivière Miramichi mesure à son entrée de 5 à 8 brasses d'eau, et est navigable pour les vaisseaux d'un fort tonnage. Le fleuve des Barques ne peut pas non plus correspondre à cette rivière.

Il s'ensuit donc que Cartier ayant quitté les îles de la Madeleine, dirigea sa course vers l'ouest, tout en se rapprochant au sud vers l'île du Prince-Edouard qu'il prit pour deux îles. L'île du Prince-Edouard semble en effet séparée à un certain endroit en deux parties distinctes par la baie de Richmond. Cette baie court dix milles au sud-ouest, et contient plusieurs îles et un grand nombre de criques et de rivières, dont quelques unes sont navigables pour des vaisseaux de fort tonnage, et toutes pour des petits vaisseaux et des chaloupes.

L'erreur dans laquelle est tombé l'annotateur du *Premier Voyage de Cartier*, édition canadienne, erreur partagée par nos historiens, est rendue plus manifeste par la description des côtes visitées par le navigateur malouin après qu'il eût quitté la baie de Richmond ou le fleuve des Barques. Suivons bien le récit :

" Et fysmes couriz au Nordest jusques au landemain, sollail à l'Est, premier jour de juillet, alla quelle heure vingt brumes et serraison, et mysmes les voylles bas jusques environ dix heures qu'il esclardit ; et eumes congnoissance dudit cap d'Orléans, et d'un aultre qui en demeuroict environ sept lieues au Nort, ung cart du Nordest, qui fut nommé

le cap dez Sauvaiges, au Nord-est duquel, environ demye lieue, y a ung hessier et bancq de pierres fort dangereux."

Le cap d'Orléans correspond au cap Kildare, situé à environ 11 milles du cap des Sauvages qui est la Pointe Nord de l'île du Prince-Edouard. Il existe à deux milles au nord-est de cette pointe un chapelet de récifs qui rend la navigation périlleuse à cause de la houle qu'ils produisent.

Cartier continua son voyage en doublant le Cap des sauvages, entra, tout en longeant la côte occidentale de l'île du Prince-Edouard, dans le détroit qui sépare cette île du continent. Il l'appelle la baie Saint-Lunaire.

" Le lendemain, dit-il, second jour de juillet, nous apersumes la terre au Nort de nous qui tenoict o celle de davant toute rangée, et congneumes que c'estoit une baye qui a environ vignt lieues de parfont et autant de traversée. Nous la noumasme la baie Sainct Limaire."

C'est donc à tort qu'on a pris la baie de Miramichi pour celle de Saint-Lunaire. La baie extérieure de Miramichi est large d'environ 14 milles, depuis les barres sablonneuses devant la pointe Blackland jusqu'au phare sur la pointe Escuminac.

Après avoir traversé la baie Saint Lunaire, Cartier aperçut un cap vers le nord, et un autre au nord est de ce dernier, à environ sept ou huit lieues de distance l'un de l'autre. " Et entre les deux, dit-il, y a une baye, en manière de triangle, qui estoict moult parfonde......" Cette description correspond parfaitement aux deux pointes qui forment l'entrée de la baie de Miramichi dont la forme représente un triangle. Les deux pointes sont, au sud la pointe Escuminac, et au nord la pointe Blackland.

Il devient de plus en plus facile de suivre la route parcourue par Cartier depuis la rivière Miramichi jusqu'à la Baie des Chaleurs. Nos écrivains s'accordent tous sur cette partie de son voyage. Mais la difficulté surgit de nouveau après son départ de la baie de Gaspé, jusqu'à ce qu'il ait atteint la côte nord du Saint-Laurent. Ici, M. Ganong déclare qu'il est étrange que Cartier, dans ses recherches d'un passage vers l'ouest, ait traversé à l'île d'Anticosti après avoir quitté Gaspé, et longé la côte de cette île, au lieu de remonter directement le fleuve Saint-Laurent. Pour mieux élucider la difficulté, citons le texte du Récit :

“ Le landemain, XXVe dudit moys, le vent vynt bon et appareillasmes du hable ; et nous estans hors de la dite ryvière, fismes porter à l’Est Noidest, pour ce que depuis la terre de la dite rivière estoit la terre rengée, faisant une baye en manière de demy cercle, dont auyons veues de toute la couste de noz navires ; Et en faisant la routte, vynmes querre ladite terre qui gisoit Suest et Nornoyst, le paraige de laquelle il pouoyt avoir de distance, deppuys ladite rivière, envyron XX lieues.”

Il est clair, d’après le contexte, que Cartier prit pour une baie la mer qui sépare l’île d’Anticosti de la terre ferme. Naturellement il crut qu’il fallait changer de direction et au lieu de s’enfoncer dans cette baie supposée, il continua sa route le long de la côte qui, dit-il, “ va S. E. et N. O.” Arrivé à l’extrémité sud, il commença à contourner l’île, nomma le cap Saint-Louis, jour de la fête du roi de France. Puis il remonta vers le nord, apeiçut un cap qu’il appela *Cap de Memorancy.*

La *Relation* continue : “ Le samedi, premier jour d’Aoust, à soleil levant, husme congnoissance et veue d’altre terres qui nous demouroyent au Nor et au Nordest,......... Nous rangasmes les dites terres tant d’une part que d’aultre, passant à Nornest pour veoyr si

c'estoit baye ou passage, jusques au cinquième jour dudit moys. Il y a de l'une terre à l'aultre environ XV lieues...... et fusmes jusques au plus destroit d'icelle où l'on voyt la terre facillement de ung à l'aultre."

C'est-à-dire que Cartier longea toute la côte avec l'intention de gagner vers l'ouest, jusqu'à ce qu'arrivé *au plus destroit*, les vents et la marée le forcèrent à prendre terre vis-à-vis d'un cap qu'il ne nomme pas. Mais il baptisa le détroit du nom de Saint-Pierre, fête du saint ce jour-là. Ce devait être vers le 1 août, fête de Saint Pierre aux liens. De cet endroit il résolut de retourner en France, après avoir consulté son équipage. Chemin faisant il aperçut la pointe de Nataskouan qu'il appela Cap Thiennot, en l'honneur du chef de la nation indienne qu'il rencontra en ce lieu.

Le reste du voyage est conforme aux récits que nous en ont laissé les commentateurs du premier voyage de Cartier.

Note E.—La tribu de Honguédo.—" La Gaspésie, dit le Père Récollet Chrestien LeClercq (1), a une origine assez obscure et assez ancienne. La Gaspésie ou Gaspé d'où nos sauvages tirent leur origine et leur nom

(1) Nouvelle Relation de la Gaspésie.

de Gaspésiens, n'a pas seulement été fameuse et remarquable parmi les nations de l'Amérique Septentrionale, soit par la demeure ancienne et ordinaire que les premiers chefs et les capitaines qui sont les rois et les souverains de ces peuples y ont établi pendant le cours de plusieurs siècles comme le siège de leur empire et d'un gouvernement tel qu'il se peut trouver dans le Canada parmi les Barbares de la Nouvelle France; soit aussi par les guerres sanglantes et la fureur de leurs armes victorieuses et triomphantes qu'ils ont autrefois portées jusque chez les Esquimaux et les autres sauvages qui demeurent le long des côtes du grand fleuve de Saint-Laurent."

Note F.—Le culte de la croix chez les Sauvages de l'Amérique.—Pierre Martyr (1) dit que les Espagnols qui abordèrent les premiers dans le Yucatan, y virent des croix.

Lopès de Gomara (2) rapporte que les habitants de l'île d'Acuzamil, ou Gozumel, avaient un temple en pierre dans lequel il y avait une croix haute de dix palmes qu'ils adoraient comme une divinité, qu'ils invoquaient pour obtenir de la pluie, portaient en procession.

(1) Ocean. Decad. Lib. 4, c. 1.
(2) Hist. Gen. de Indi. Lib. 3, c. 2.

Le Père Antoine Ruiz (1) nous parle d'une croix miraculeuse qui fut trouvée dans cette partie du Paraguay qu'on appelle Sainte-Croix. Ce Père regarde cette croix comme une preuve confirmant l'opinion que saint Thomas, apôtre, avait annoncé l'Evangile dans le Brésil, dans le Paraguay et le Pérou.

Le Père Chrestien Le Clercq (2) rapporte que le culte de la croix était si ancien chez les sauvages Porte-Croix ou Crucientaux, réfugiés sur la rivière Miramichi, que c'est, dit-il, " une matière suffisante pour nous faire conjecturer, et croire même, que ces Peuples n'ont pas eu l'oreille fermée à la voix des Apôtres, dont le son a retenti par toute la terre."

L'inca Garcillasso (3) assure que les rois du Pérou avaient dans une de leurs maisons royales une croix d'un jaspe cristallin, mêlé de blanc et d'incarnat, qu'ils conservaient dans un lieu sacré. Ils ne commencèrent à l'adorer qu'après l'arrivée chez eux des Espagnols.

La plupart des auteurs ont nié péremptoirement tous ces faits qui respirent le miraculeux, entre autres Oviedo et Jean de Laët. Nous ne nous attacherons pas à discuter la valeur des

(1) Conquista Espiritual del Paraguay, § 23 et 25.
(2) Rel. de la Gaspésie, ch. 9 et 10.
(3) Comm. Real. L. 2, c. 3.

arguments apportés à l'appui des prétentions de ceux-ci, non plus que de Pierre Martyr, de Ruiz, de Lopès de Gomara et de l'inca Garcilasso. S'il y a de l'exagération dans leurs rapports, on ne peut nier pourtant qu'il n'y ait du vrai au fond. Cependant si on peut dire *ab uno disce omnes*, en examinant l'assertion du P. Le Clercq au sujet des sauvages Porte-Croix, on a cette fois la preuve qu'il y a presque toujours une grand dose d'exagération, quand ce ne sont pas fables dans ces histoires merveilleuses. Le P. Le Clercq a visité les sauvages de la rivière Miramichi vers 1677. Cartier était passé chez eux en 1534. Champlain, Lescarbot, Poutrincourt, et tous ceux qui avaient tenté de s'implanter dans le voisinage de Micmacs ou Souriquois dont les CRUCIENTAUX ne différaient que par le nom, et encore ce nom leur avait-il été donné par les Français, ne parlent aucunement de cette particularité qui devait les faire reconnaître de prime abord, car, au dire du P. Le Clercq, ils portaient des croix dans leur cou, ils en tatouaient leur chair, les berceaux et les langes des enfants en étaient ornés ; les écorces des cabanes, les canots et les raquettes même en étaient toutes marquées. Champlain trouva un jour dans un des ports de la baie française,

à 3 ou 4 lieues au nord du cap de Poutrincourt, " une croix qui était fort vieille, toute couverte de mousse et presque toute pourrie." Mais il ajoute " qu'elle montrait un signe évident qu'autrefois il y avait eu des Chrétiens."

Les Jésuites qui visitèrent toutes les côtes du Nouveau-Brunswick, explorèrent la Baie des Chaleurs, le Cap-Breton, et la Nouvelle-Ecosse, depuis 1634 à 1660, nous parlent de ces sauvages, mais nullement du culte de la croix. Comment le Père Le Clercq a-t-il pu avoir connu ce fait merveilleux, mieux que ses devanciers dans l'œuvre des missions ? Le P. Le Clercq, comme bien d'autres, s'en est laissé imposer par les exagérations de ces sauvages. Autant pourrait-on dire des autres écrivains qui s'en rapportaient à des ouï-dire.

Note G.—Etymologie du mot " Canada. " —Les opinions varient beaucoup sur ce sujet. Les uns font dériver *Canada* de l'espagnol, par corruption des mots *Capo de nada*, *cap de rien*, *cap stérile*, dénomination que les Espagnols auraient donnée à cette terre qu'ils croyaient stérile.

D'autres ont prétendu que les sauvages, ayant entendu les Espagnols manifester leur déception, ne découvrant point de mines précieuses, comme ils s'y attendaient, auraient

saisi les mots : *acanada, rien ici*, et en auraient appelé leur pays de ce nom de *Canada*

Ces étymologies, tirées de la langue espagnole, doivent être tenues pour suspectes. Dans la supposition où les Espagnols auraient foulé les premiers le sol de la Nouvelle Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, et que les Indiens de cette région auraient appris d'eux le mot *Canada*, on ne peut guère s'expliquer comment ils auraient appliqué ensuite cette appellation à une contrée qui leur était peu connue. Car nous avons vu que du temps de Cartier les sauvages désignaient sous ce nom la région comprise entre l'Ile aux Coudres et Hochelaga.

Quelques écrivains ont cru que *Canada* signifiait *terre*.

Il n'y a, à notre sens, qu'une seule étymologie acceptable de ce mot. C'est celle que donne Jacques Cartier dans la nomenclature qu'il nous a laissée à la suite de la relation de son deuxième voyage. Il nous dit que *Canada* ou *Kannata* signifie *une ville*. La plupart des historiens admettent cette dénomination comme venant des Hurons-Iroquois, " et avec d'autant plus de vraisemblance, ajoute l'abbé Faillon, que les Hurons qu'on dit avoir autrefois habité ce pays emploient souvent le *D* là où les Iroquois se servent du *T*; en sorte que

le mot *Kanata* des Iroquois reviendrait à celui de *Canada*, dans la langue des Hurons, pour signifier un village ou une bourgade."

Le Père Charlevoix affirme que les mots conservés par Cartier appartiennent tous au huron.

Que dire de l'étymologie apportée ces dernières années, faisant dériver *Canada* du montagnais *Hannatat*, qui veut dire *étranger*. Or, Cartier n'a eu aucun rapport, que nous sachions, avec la tribu montagnaise dispersée, comme on sait, le long de la rivière Saguenay, le lac St-Jean et ses tributaires. Nous avons établi clairement que Cartier n'eut affaire lors de son second voyage qu'aux hurons-iroquois de Stadaconé et d'Hochelaga. Et ce fut à la suite de ce voyage qu'il écrivit sa liste de mots sauvages qu'il avait sans aucun doute appris d'eux. Dans son premier voyage il ne mentionne que les Esquimaux et la tribu de Honguedo, à laquelle appartenaient Taignoagny et Domagaya. Ce furent ces derniers qui lui apprirent, une fois arrivés aux environs de la rivière Trinité, que c'était l'entrée du royaume de Saguenay, et que c'était " le commencement du grand fleuve de Hochelaga, lequel allait toujours se rétrécissant jusques à *Canada*."

Dans l'idiôme des Mohawks, *Canada* veut dire *ville* ou *village*.

Belleforest et Thévet traduisent *Canada* comme un mot indien signifiant *terre*.

CHAPITRE V

Note A.—Second voyage de Cartier au Canada.—La relation du second voyage porte le titre suivant :

" Brief Récit et succincte narration de la Navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres, avec particulières mœurs, langage et cérémonies des habitants d'icelles : fort délectable à voir."

C'est la seule relation dont nous possédions sûrement la rédaction française originale. Il en existe une édition, imprimée à Paris, en 1545, en un volume de 48 feuillets petit in-8, et conservée à Londres, au *British Museum*. Le texte de ce second voyage nous est parvenu par Ponce Rosset, dit Faucheur, et Anthoine le Clerc, Frères. Un *fac-simile* de l'édition Rosset a été imprimé en 1863, chez Tross, à Paris, par les soins de M. d'Avezac.

Il existe, à Paris, à la Bibliothèque Impériale, trois exemplaires manuscrits contempo-

rains de ce second voyage, apparemment de la même main, et qui, cependant présentent des différences relevées avec soin dans l'excellente édition de M. d'Avezac, avec les variantes de ces manuscrits.

Le premier de ces manuscrits, (A), classé sous le No 5653, du *Fonds Français* portait autrefois le No 611 dans la Bibliothèque royale de Fontainebleau. Il est richement relié et décoré en or, sur les plats, des armes et du chiffre de Charles IX, et porte le titre suivant : " Seconde navigation faicte par Le commandement et voulloir du tresxpieu Roy françois premier de ce nom au parachement de la descouverture des terres occidentalles estant soubz le climat et parrallelles des terres et Royaulme dudict Sr. et par luy precedantement ja commencees a faire descouvrire. Icelle navigation faicte par Jacques cartier natif de Sainct Malo de lisle en bretagne, pillote dudict Sr. en lan mil cinq cens trente six."

Le deuxième manuscrit a le même titre et porte le No 5589. Il est relié en maroquin rouge à filets dorés et médaillon ovale aux armes royales sur les plats. C'est le Ms B. Celui-ci et le suivant ont des intitulés de chapitres et une épître au roi, intitulés et épître qu'on trouve aussi dans l'imprimé, mais qui manquent dans le premier de ces manuscrits.

Le troisième manuscrit (C) est désigné sous le No 5644, et provient de la bibliothèque de Philibert de la Mare, érudit bourguignon, qui mourut en 1687, laissant une riche bibliothèque dont les manuscrits provenaient de Saumaise, et que Louvois fit transporter par ordre du Régent en 1719 à la Bibliothèque du Roi. Ce manuscrit ne porte pas de titre et est couvert d'une demi reliure moderne à dos de maroquin rouge du Levant, avec papier d'Annonay marbré sur les plats.

Ce texte a été reproduit par Lescarbot. La narration y est faite à la troisième personne, excepté dans la dédicace au roi. C'est une copie, paraît-il, de l'original présenté au roi, écrit à la main et couvert en satin bleu. A la page 268 de son ouvrage, Lescarbot dit que d'abord il avait résolu de ne donner qu'un abrégé de ce voyage, mais que pour l'avantage des navigateurs il le donne en son entier.

M. d'Avezac est disposé à penser que le premier de ces trois manuscrits n'est autre que l'expédition originale, destinée au roi, soit que Cartier lui-même ait été admis à la lui présenter, comme le donnerait à croire Lescarbot, soit qu'elle ait passé par les mains de l'amiral de Brion.

Il existe une traduction en anglais des voyages de Cartier, d'après Ramusio. Elle est

de John Florio, et fut imprimée à Londres en 1580.

M. Ternaux-Compans en tira une copie qu'il fit imprimer en 1841, en tête du second volume de ses *Archives de voyages.* La Société littéraire et historique, ayant fait prendre une copie du troisième manuscrit, l'a reproduite dans son volume de 1843, à la suite du Premier voyage.

La relation du second voyage est de Jacques Cartier. Il ne saurait y avoir de doute sur ce point, puisqu'il nous l'apprend lui-même dans le récit du troisième voyage (chapitre I), quand il dit : " Le roi ayant ouï ce qu'avait rapporté le capitaine Cartier de ses deux premiers voyages, tant par ses écrits que verbalement........"

Nous avons en outre le témoignage écrit d'un de ses neveux et héritiers, Jacques Noël, qui lui attribue, dans une lettre de l'année 1587, les Relations des voyages qu'il fit au Canada : " Je ne manquerai pas de m'informer par moi-même, écrivait-il, s'il y a moyen de trouver ces *Relations,* que le capitaine Jacques Cartier a écrites après ses deux derniers voyages au Canada."

Note B.—Le Sillon.—Voir Note A, chapitre III.

Note C.— Révérend Père en Dieu monsieur de Saint Malo.—La question est de savoir qui était ce *révérend Père en Dieu*, lequel en son état épiscopal donna sa bénédiction aux équipages de la seconde expédition. L'abbé Faillon prétend que ce fut Mgr *Denis Briconnet* (1), "fervent prélat, aussi charitable pour les autres que dur et austère pour lui-même, et vraiment digne des temps apostoliques." Dans d'autres ouvrages Mgr François Bohier, aumônier ordinaire du roi François I est cité comme ayant présidé à cette cérémonie si éclatante. Tout ce que nous pouvons savoir au sujet de ces deux prélats, c'est que le premier Mgr Briçonnet mourut, dans son abbaye de Cormery, en Touraine, le 15 décembre 1535. Son successeur Mgr Bohier avait prêté le serment de fidélité le 3 janvier 1535, c'est-à-dire quatre mois et demi environ avant le départ de Cartier. Il est donc assez probable qu'à cette date du 16 mai 1535, Mgr Briçonnet était rendu en Touraine, après avoir laissé les rênes administratives du diocèse de Saint-Malo à son successeur Mgr Bohier. Ce dernier resta évêque de Saint-Malo jusqu'à sa mort en 1569.

---

(1) C'est *Briçonnet* et non *Briconnet*.

Note D.—Le fleuve Saint-Laurent.—Cartier raconte que Taignoagny et Domagaya, lui apprirent une fois arrivés à l'entrée du Saguenay, que "c'était le commencement du grand fleuve de *Hochelaga*." On rapporte que dans les temps les plus reculés les sauvages avaient baptisé ce fleuve majestueux du nom de *Ladauanna*. (V. les Institutions de l'Histoire du Canada, par Bibaud, jeune, p. 62.) Il porta ensuite le nom de *Fleuve Canada*. Lescarbot l'appelle la *Grande Rivière du Canada*.

Note E.—Noms donnés a l'ile d'Anticosti.—1º Le nom primitif donné à cette île par les sauvages était *Natiscotec*. (Jean de Laët.)

2º L'*Ile de l'Assomption;* nom donné par Cartier.

3º L'*Ile de l'Ascension;* par Roberval.

4º Les Français firent *Anticosti* par corruption du mot *Natiscotec*.

5º Thévet l'appelle *Naticousti*.

6º Les Montagnais la désignent sous le nom de *Nataskoueh*, c'est-à-dire *lieu où l'on va chercher l'ours*.

7º Quelques uns lui reconnaissent le nom de *Laisple*.

Note F.—Noms donnés a l'ile d'Orléans. —En visitant cette île pour la première fois, Cartier la nomme *Ile de Bacchus*, parcequ'il y trouva *force vignes*. Au printemps de 1536, il change ce nom en celui d'*Ile d'Orléans*, "en l'honneur, dit Thévet, d'un des fils de France qui lors vivait et se nommait lors Valois, duc d'Orléans, fils de ce grand roi de France de Valois, premier de ce nom."

Thévet, ami de Cartier, nous apprend que l'ile d'Orléans était appelée *Minigo* par les sauvages (1).

Lors de leur séjour dans cette île, en 1651, les Hurons l'appelèrent *Ile de Sainte-Marie*, en souvenir de leur ancienne demeure au pays des Hurons (2).

En 1675, l'île appartenant à M. François Berthelot, fut érigée en comté noble, sous le nom d'*Ile et Comté de Saint-Laurent*. A partir de cette époque jusque vers 1700, elle a porté alternativement le nom de Saint-Laurent et d'Orléans. Celui de Saint-Laurent prévalut cependant dans les actes et documents publics. Depuis près d'un siècle, on ne donne plus à l'île que le nom d'Orléans (3).

---

(1) Le Grand Insulaire. A. Thévet.
(2) Relations des Jésuites.
(3) Histoire de l'île d'Orléans, par L. P. Turcotte.

Il est assez singulier de trouver dans la Relation de 1632, écrite par le P. Le Jeune, le nom de *Saint-Laurens* donné à cette île, car ce nom ne se retrouve plus avant 1675.

Le populaire l'appelle aussi l'*île des Sorciers*. Les habitants de la côte sud croyaient sincèrement que cette île était peuplée de feux-follets, de loups-garous et de sorciers. L'origine de cette croyance populaire provenait de ce que les pêcheurs de l'île circulaient durant la nuit sur les rivages pour aller visiter leurs pêches à l'anguille. Les flambeaux ou fanaux dont ils se servaient alors firent croire aux gens de la terre ferme que c'étaient autant de sorciers faisant leurs promenades nocturnes.

Note G.—STADACONÉ.—D'après l'abbé Ferland, Stadaconé était situé dans l'espace compris entre la rue de la Fabrique et le côteau Sainte-Geneviève, près de la côte d'Abraham. En effet, de ces deux points à la rivière Lairet, il y a environ une demi-lieue de distance. Il fallait de l'eau pour les besoins du village, et les sauvages n'aiment pas à aller la chercher bien loin : ici ils en auraient eu en abondance, car un ruisseau avait son lit là où est maintenant la rue de la Fabrique ; il allait tomber dans la rivière Saint-Charles, près du lieu où est l'Hôtel-Dieu A l'extrémité du terrain, un

autre ruisseau descendait le long du côteau Sainte-Geneviève.

L'étymologie du mot *Stadaconé* la plus connue, est celle qui veut que ce mot sauvage soit algonquin et signifie *aile.* Mais nous est avis que c'est une erreur, car une aile d'oiseau se traduit *onigouigan* dans le dialecte des Algonquins. Ce mot devait être huron, de même que les sauvages qui habitaient alors la bourgade de Stadaconé.

Jacques Cartier ne donne à ce lieu d'autre nom que *Stadaconé* et *Stadacona.* Jean Alphonse l'appelle toujours *Canada*, et Jean de Laët *Stadaca* et *Stadaconé.*

Note H.— La rivière Saint-Charles.— Elle fut primitivement désignée sous le nom de rivière *Sainte-Croix* par J. Cartier. Les sauvages l'appelaient *Cabir Coubat*, à raison de ses nombreux méandres. Les Récollets changèrent le nom de Sainte-Croix en celui de Saint-Charles, en mémoire de M. Charles des Boües, grand-vicaire de Pontoise, fondateur de la maison des Récollets en Canada (1).

---

(1) La Potherie, t. 1, p. 124.

CHAPITRE VI

Note A.—La bourgade d'Hochelaga.—L'édition originale des voyages de Cartier paraît avoir été illustrée de cartes ou de plans. Dans sa traduction italienne Ramusio nous a laissé une vue idéale à vol d'oiseau de la bourgade d'Hochelaga. Elle montre la construction de ses palissades de bois, la forme et l'arrangement des maisons et elle donne une idée grossière de l'aspect des environs. Elle nous permet de comprendre les dimensions que Cartier donne aux habitations : ces dimensions évidemment ne se rapportent pas à des demeures particulières qui sont carrées, mais à une suite de quatre ou cinq maisons. De plus elle donne environ 120 verges pour le diamètre de l'enceinte circulaire, et environ 30 verges pour chacun des côtés du carré placé au centre. Elle montre encore que le village était situé près de la base de la montagne, (laquelle ne paraît pas cependant, parce que le point de vue était pris du sud,) qu'il y avait un petit ruisseau à l'ouest et probablement un autre à une grande distance vers l'est (1).

Note B.—Population des aborigènes a l'époque de Cartier.—Si on en jugeait par

(1) *Canadian Naturalist.* J. W. Dawson.

la variété et la multitude des tribus sauvages d'alors, on serait porté à croire que leur nombre était très considérable. S'il fallait aussi s'en rapporter au dire des sauvages sur ce point, on serait souvent trompé, car ces peuples primitifs font un grand abus de la métaphore, et pour eux mille âmes c'est une vaste multitude.

Le premier des états de population indigène date de 1611 ; il a été préparé par un missionnaire jésuite, et se trouve inséré dans la *Relation* de cette année-là. Un autre recensement fait en 1639 par les missionnaires, porte à 12,000 le chiffre de la population huronne. Du temps de Champlain, on l'évaluait à 30,000 et plus. C'était exagéré.

Des évaluations faites avec le plus grand soin, dit un historien, portent à 180,000 âmes le chiffre total de la population des aborigènes du Canada. Et, sur ce nombre la famille algonquine figure pour la moitié, c. a. d. 90,000. Comment se fait-il qu'en 1611, le recensement ne lui accorde que 10,000 âmes ? Cependant rien dans l'intervalle n'était venu pour changer l'accroissement normal de ce peuple. Il y avait donc eu exagération. Comme le dit si justement M. le docteur Taché dans son Introduction aux Recensements du Canada : " La plupart des évaluations de la population

aborigène, faites par les auteurs, tant anciens que modernes, sur les données fournies par les sauvages eux-mêmes, les voyageurs et les traiteurs, sont entachées d'exagération, que le critique a rarement découverte, tant on a de peine à admettre comme exact le chiffre de l'énorme superficie de territoire nécessaire à l'alimentation de l'homme par la chasse."

Le chiffre de 180,000 âmes pourrait être ramené à 100,000, et nous serions assez près de la vérité. Nous ne parlons ici que des sauvages du Canada, depuis le Labrador jusqu'au lac Huron. Dans ce même rayon, les sauvages comptent aujourd'hui une population de 34,412.

La population indigène diminue peu, en dépit de la vie nomade de plusieurs tribus. Les Micmacs comptent aujourd'hui 4,106 individus. Du temps des premiers missionnaires, ils ne dépassaient guère 4,000. C'est probablement la nation la mieux conservée.

CHAPITRE VII

Note A.—Ameda.—Quelques uns ont cru que l'*ameda* était le sassafras, et d'autres l'aubépine, mais, Cartier, dans son troisième voyage, parlant de l'aubépine blanche, d'ar-

bustes et d'arbres forestiers, nous dit que l'*ameda* a trois brasses de plus haut que la généralité des autres arbres.

Il est assez généralement admis que l'épinette blanche, dont les vertus antiscorbutiques ne peuvent être mises en doute, est cet arbre dont parle Cartier et que les sauvages appelaient *amedda* ou *ammedda*, suivant les manuscrits de la Bibliothèque Impériale. A ces propriétés certaines, ce balsamique précieux en joint une autre que Cartier met au jour dans son récit. Plusieurs de ses gens qui souffraient de la vérole depuis cinq ou six ans, et qui usèrent de la fameuse décoction pour le scorbut, furent guéris radicalement.

La grosse vérole ou mal de Naples est originaire, paraît-il, de l'île de Saint-Domingue. Cette affection terrible dans ses symptômes comme dans ses conséquences, dont les Indiens de l'île furent les premières victimes, se communiqua de proche en proche aux blancs. Le manque d'eau, de nourriture convenable, l'exposition aux émanations de vapeurs sulfureuses dans les mines où travaillaient comme des esclaves les malheureux Indiens, furent cause que leur sang se corrompit. Des pustules faisaient explosion sur toutes les parties de leur corps, et le virus qui s'en échappait était

aussi facilement communicable que le poison variolique. La femme d'un Castillan découvrit par hasard un remède considéré à cette époque comme très utile, sinon pour enrayer complètement, du moins pour mitiger les ravages multiformes de cette contagion dégoûtante. C'était le guaïac qu'on n'emploie plus guère de nos jours. Le mercure et l'iodure de potassium l'ont détrôné avec beaucoup de raison.

C'est au sujet du mal de Naples que Voltaire laissa échapper ces deux vers qui laissent deviner l'état de corruption de son époque :

Sous nos lois, il est vrai, l'Amérique est rangée
Mais son mal nous détruit, l'Amérique est vengée.

Note B.—LE FORT JACQUES-CARTIER.—Le fort Jacques-Cartier fut construit, comme on sait, par le Découvreur du Canada, à son deuxième voyage, dans l'automne de 1535. Il ne saurait y avoir de doute sur le lieu approximatif où ce fort fut élevé. Tous les historiens, en commençant par le Frère Sagard, récollet, sont d'accord à dire que ce fut à l'embouchure du ruisseau Lairet, qui vient se jeter dans la rivière Saint-Charles, du côté nord. Voici comment s'exprime ce Frère dans son *Histoire du Canada :*

" Et en l'an de grâce 1627, les Récollets prêtèrent aux Jésuites une charpente pour estre employée au bastiment qu'ils avaient commencé au delà de la petite rivière (Saint-Charles), à sept ou huit cens pas de nous en un lieu que l'on appelle communément le *Fort Jacques Quartier.*" (1)

Les passages que l'on trouve dans les *Voyages de Champlain* sur ce sujet, sont beaucoup plus explicites que dans Sagard, quoique tous deux aient pu examiner sur place les *vestiges de cheminée, les traces de fossés, les pièces de bois équarries,* et les *boulets de canon* dont parle le premier gouverneur de la Nouvelle-France. Mais laissons-lui la parole :

" Plus proche du dit Quebecq, y a une petite rivière (Saint-Charles) qui vient dedans les terres d'un lac (Saint-Charles) distant de notre habitation de six à sept lieues. Je tiens que dans cette rivière, qui est au Nort et un quart du Norouest de nostre habitation, ce fut le lieu où Jacques Quartier hyverna, d'autant qu'il y a encores à une lieue dans la rivière des vestiges comme d'une cheminée, dont on a trouvé le fondement et apparence d'y avoir eu des fossez autour de leur logement, qui estoit petit. Nous trouvasmes aussi de grandes pièces

(1) Sagard, *Histoire du Canada*, p. 867.

de bois escarries, et quelques 3 ou 4 balles de canon. Toutes ces choses monstrent évidemment que ça esté une habitation, laquelle a esté fondée par des Chrestiens : et ce qui me fait dire et croire que c'est Jacques Quartier, c'est qu'il ne se trouve point qu'aucun aye hyverné ny basty en ces lieux que le dit Jacques Quartier au temps de ses découvertures... (1)

Dans l'édition de 1632 de ses voyages, Champlain nous fait le récit sommaire du deuxième voyage de Cartier et de son établissement sur les bords de la rivière Saint Charles. Ce passage est très important, car non seulement il corrobore le précédent, mais il nous donne à entendre que les Jésuites résidaient à cette époque à l'endroit même où Cartier avait hiverné en 1535-36.

" Quartier ayant recogneu, selon son rapport, la difficulté de pouvoir passer les saults, et comme estant impossible, s'en retourna où estoient ses vaisseaux, où le temps et la saison le pressèrent de telle façon, qu'il fut contraint d'yverner en la rivière Sainte-Croix (St-Charles), en un endroit où maintenant les Pères Jésuites ont leur demeure sur le bord d'une autre petite rivière qui se

(1) *Voyages de Champlain.* Edition de 1613.

décharge dans celle de Sainte-Croix, appelée la rivière de Jacques Quartier, comme ses relations en font foy."

On donnait souvent du temps de Champlain le nom de rivière Jacques-Cartier au ruisseau Lairet. Mais ce dernier nom devait seul rester, et dans le titre de seigneurie, accordé aux Jésuites par Henri de Lévi, duc de Ventadour, en date du 10 mars 1626, on se servait déjà du mot Lairet pour désigner la rivière Jacques-Cartier.

Dans les deux citations que nous venons de faire des *Voyages de Champlain*, nous trouvons la confirmation pleine et entière de l'assertion du Frère Sagard. Ces deux auteurs nous assurent que le fort Jacques-Cartier était situé sur les bords de la rivière Saint-Charles, à l'endroit où les Jésuites construisirent, pour leurs religieux, une résidence, qui, de même que le couvent des Récollets situé, comme on sait, du côté sud de la rivière Saint-Charles, portait le nom de Notre-Dame-des-Anges. Des opinions plus récentes, basées sans aucun doute sur Sagard et Champlain, établissent aussi que le fort Jacques-Cartier était au confluent de la rivière Saint-Charles et du ruisseau Lairet.

L'abbé Ferland dit que les Jésuites choisirent (en 1625), pour y placer leur établissement,

un endroit très agréable... " C'était, dit-il, une pointe formée par la jonction de la petite rivière Lairet avec la Saint-Charles et alors connue sous le nom de Fort Jacques-Cartier."

Le Père Martin, jésuite, a écrit dans sa *Biographie* du P. Isaac Jogues, premier apôtre des Iroquois : " Notre-Dame-des-Anges, sur le bord de la rivière Lairet, près de Québec, rappelle un souvenir bien plus ancien que la résidence des pères Jésuites. C'est là qu'en 1535 le grand explorateur du Canada, Jacques Cartier, *éleva un petit fort* pour passer l'hiver avec ses hardis marins."

Le même Père jésuite écrivait quelques années plus tard dans sa *Biographie* du P. de Brébeuf, en parlant de la Résidence de Notre-Dame-des-Anges : " Ce lieu portait le nom de Fort Jacques-Cartier, en mémoire de ce navigateur célèbre, qui l'avait illustré quatre-vingt dix ans auparavant par son courage et sa piété.... Il était situé tout près du Couvent (des Récollets), mais de l'autre côté de la rivière Saint-Charles, au point où le Lairet lui verse le tribut de ses eaux." (1)

L'abbé Faillon dit expressément que le nom de Jacques Cartier, donné autrefois à la rivière

---

(1) *Le P. Jean de Brébeuf*, par le R. P. Martin, p. 26.

Lairet, confirme la vérité de son hivernement dans ce lieu et prouve aussi que là avait été construit le *fort de bois* dont parle Champlain.

Ces divers témoignages établissent clairement que le fort Jacques-Cartier était situé à l'embouchure du ruisseau Lairet, mais aucun ne nous apprend sur quelle rive il avait existé. Inutile de compulser les auteurs des premiers temps de la colonie pour trouver une solution. Aucun d'eux, ni Sagard, ni Champlain, n'appuie sur ce détail, puéril peut-être pour l'époque où ils écrivaient, mais devenu de majeure importance, dès qu'il a été question d'ériger un monument à Jacques Cartier et aux missionnaires héroïques qui ont immortalisé ce coin de terre par le séjour qu'ils y ont fait. Car, on n'a pas oublié que c'est au Fort Jacques-Cartier que le Découvreur passa tout un hiver à lutter contre la maladie et contre les noirs complots des aborigènes.

Le commentateur de l'Edition canadienne des *Voyages de Cartier*, dit à la note 2 de l'appendice (1), en parlant du fort Jacques-Cartier :

" On aperçoit encore aujourd'hui (1843) sur la rive gauche de la petite rivière Lairet, à l'endroit où elle tombe dans la rivière Saint-

(1) Appendice, p. 109.

Charles, des traces visibles de larges fossés ou espèces de retranchements."

D'après cette note, le fort Jacques-Cartier devait donc occuper la rive gauche du Lairet. Nous ne devons pas, croyons-nous, tenir en ligne de compte ces traces visibles de larges fossés ou espèce de retranchements que l'on pouvait apercevoir en 1843 sur la rive gauche du Lairet, non plus que les traces de construction que l'on a pu apercevoir sur l'autre rive. Quand on connait un peu ce qui s'est passé en cet endroit, on n'a pas lieu de s'étonner de trouver dans le sol des vestiges d'ancienne maçonnerie.

Il y avait autrefois beaucoup plus de vie et d'animation qu'aujourd'hui du côté nord de la rivière Saint-Charles, dans les environs du ruisseau Lairet. Jean Landron y avait fait construire une briqueterie vers 1680. On y remarquait à cette époque des résidences privées, entre autres celle de Jean Lenormand et des édifices appartenant à l'intendant Talon. La résidence des Jésuites dans ce voisinage, leurs métairies situées des deux côtés du ruisseau avaient attiré tout près de là des colons ou des censitaires, dont plusieurs allèrent plus tard grossir le groupe des habitants de Charlebourg. Il a donc pu s'amonceler

des ruines à travers ces amas de construction qui dataient déjà, en 1843, de plus d'un siècle et demi.

Comme nous l'avons dit plus haut, il ne faut pas s'exagérer la valeur archéologique de ces traces de fossés ou de retranchements. Il vaut mieux se rabattre sur des preuves moins risquées, quoique ne reposant pas sur des textes, ou des monuments anciens.

Pour nous, personnellement, il ne fait pas l'ombre d'un doute que Cartier érigea son fort sur la rive gauche ou est du Lairet. Et voici pourquoi : Cartier savait qu'il lui faudrait hiverner au Canada. La mascarade ridicule montée par les habitants de Stadaconé pour l'empêcher de se rendre à Hochelaga ; leurs ruses hypocrites, leur caractère dissimulé, tous ces défauts enfin qui sont particuliers aux sauvages et dont Cartier avait déjà récolté maintes preuves, lui étaient parfaitement connus. La plus simple prudence lui commandait donc de se mettre à l'abri de ces barbares. Pour cela il résolut de bâtir un fort à l'endroit le plus propice qu'il rencontrerait dans la rivière Saint-Charles, afin de protéger ses navires et son équipage. Songer à la rive sud eût été absurde, parce que c'eût été, comme on dit vulgairement, se mettre dans la gueule du loup, à cause des

sauvages de la bourgade de Stadaconé et ensuite, l'aurait-il voulu, il n'y pouvait trouver de havre sûr pour ses vaisseaux.

Cartier dut donc explorer la rive nord, et le premier comme l'unique endroit favorable qui s'offrit à sa vue, fut l'embouchure du ruisseau Lairet Comme c'était à l'époque des fortes marées d'automne, ses vaisseaux pouvaient y entrer facilement et venir même se placer sous les canons du fort. Pour bien comprendre ce point, il faut connaître la position exacte des lieux. Le ruisseau Lairet n'est qu'un mince filet d'eau à marée basse. S'il n'avait l'inconvénient de reposer sur un lit de vases profondes, un homme pourrait l'emjamber d'un bond. Mais quand la crue des eaux acquiert sa plus grande intensité, ce petit ruisseau devient une rivière, aussi large, à son ouverture, que la rivière Saint-Charles même à cet endroit. C'est dire que les berges du Lairet sont assez éloignées l'une de l'autre au lieu où elles rejoignent les bords de la rivière Saint Charles. D'un côté (à l'ouest, rive droite,) la berge est relativement basse et s'élève graduellement ; de l'autre (à l'est, rive gauche) c'est un joli promontoire, taillé presque perpendiculairement, formant une hauteur de 25 à 30 pieds au-dessus du niveau

de l'eau. Or, ce promontoire escarpé, situé sur la rive gauche du Lairet, offrait déjà une fortification naturelle dont l'importance ne dut pas échapper à l'œil observateur de Jacques Cartier. Là il bâtirait son fort et il conduirait, jusqu'au pied de cette petite citadelle, la *Grande Hermine*, la *Petite Hermine* et l'*Emérillon*, son unique espérance pour pouvoir retourner dans son pays.

Ces trois vaisseaux étant ainsi en lieu sûr, à l'abri des tempêtes et des sauvages, le capitaine Cartier pouvait ensuite, du haut de son fort, commander tout le pays avoisinant. En occupant la rive gauche du Lairet, il pouvait garder l'accès au fleuve St-Laurent libre de tout obstacle pour le départ du printemps suivant. La rivière Saint-Charles mettait une défense naturelle entre son poste fortifié et les aborigènes de Stadaconé, les plus redoutables, à cause de leurs accointances avec ceux des bourgades échelonnées le long du Saint-Laurent. D'autre part, le ruisseau Lairet protégeait Cartier contre les agressions qui eussent pu venir de la petite bourgade de Stadin située vraisemblablement dans la direction du ruisseau St-Michel.

Cartier se trouvait donc à l'abri de tous côtés. La suite des évènements nous porte à

croire que notre Découvreur sut bien choisir le poste qui convenait pour se fortifier. Durant l'hiver qui suivit, les sauvages venus par milliers à la rescousse de ceux de Stadaconé, sur la demande qui leur en avait été faite par le vieux chef Donnacona et le traître Taignoagny, n'osèrent pas aller l'attaquer, et ils s'en retournèrent chez eux, après avoir été complètement déjoués dans leurs plans par les ruses de Cartier. Et, aussitôt qu'au printemps la rivière Saint-Charles se fut libérée de ses glaces, la flottille put facilement en descendre le cours jusqu'au Saint-Laurent, sans être inquiétée par les sauvages, qui n'avaient pu faire aucun barrage, ni préparer aucun autre obstacle sérieux et cela précisement parce que le fort du prudent Capitaine occupait la rive-est du Lairet et commandait la plaine jusqu'au fleuve St-Laurent.

Note C.—La rivière Lairet.—La rivière ou plutôt le ruisseau Lairet, a porté différents noms. Du temps de Champlain on l'appelait la rivière de *Jacques-Cartier*. Mais ce nom fut changé en celui de Lairet sous le règne du premier gouverneur de la Nouvelle France, car le titre de seigneurie accordé aux jésuites par le Roi en l'année 1626, signale déjà la

rivière Lairet, et Champlain ne mourut que neuf années plus tard.

Le nom de Lairet a subi bien des métamorphoses depuis lors. On trouve : *de la Rets, la Rey*, *Larrey*, *Layret*.

Quelle est l'origine de ce nom ? Il n'est pas possible de l'attribuer à François Lairet, un des premiers habitants de Charlebourg, qui ne vint au Canada que vers 1669. Nous ne connaissons pas d'autres personnes de ce nom arrivées au pays avant cette époque. Il nous faut donc avoir recours ailleurs. Nous avouons franchement notre ignorance sur ce point, laissant à d'autres le soin de l'éclaircir.

Note D.—TERRAIN DU MONUMENT CARTIER-BRÉBEUF.—Le terrain sur lequel ont été érigés la croix et le monument commémoratif Cartier-Brébeuf, fut acheté en vertu d'une décision prise par le comité de direction du Cercle catholique de Québec, dans sa séance du 21 juin 1886. L'acte fait et passé à cet effet devant Maître Michel Philéas Laberge, notaire, le 15 juillet 1886, porte les signatures suivantes : Geo. Holmes Parke, Annie E. Parke, C. S. Parke, M. D., H. Stanley Smith, Harriett Smith, Cl. Vincelette, président du Cercle catholique, M. P. Laberge, notaire. Cet acte comporte que ce petit coin de terre,

de 146 pieds sur 52, faisait originairement partie du domaine seigneurial de Notre-Dame-des-Anges, autrefois propriété des révérends Pères Jésuites.

Cette lisière de terre est bornée, d'un côté, par la rivière Saint-Charles ; de l'autre, par le ruisseau Lairet, à l'ouest ; par un petit chemin public, au nord ; et enfin du côté de l'est par un lot de terre appartenant à la famille Parke, de qui le Cercle catholique a fait son acquisition pour un faible montant, qui fut payé par trois membres de cette institution, MM. Joseph Rosa, Damien Matte et Pierre Eugène Blais.

La seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, dont le terrain du monument fait partie, fut concédée, le 10 mars 1626, aux révérends pères de la Société ou Compagnie de Jésus, par le roi de France, environ un an après l'arrivée des premiers missionnaires Jésuites en ce pays. Le titre de concession porte la signature de Henri de Lévi, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant-général pour Sa Majesté au gouvernement du Languedoc, et vice-roi de la Nouvelle-France.

La seigneurie de Notre-Dame-des-Anges contenait une lieue de front sur quatre lieues de profondeur, joignant du côté nord-est, la seigneurie de Beauport, et au sud-ouest, le

comté d'Orsainville, par devant, le fleuve Saint-Laurent et la petite rivière Saint-Charles ; et par derrière au bout de la dite concession les terres non concédées. Le titre officiel de concession, en bornant la seigneurie, donne comme limite-est la rivière Sainte-Marie (Beauport), et du côté-ouest, en remontant le cours de la rivière Saint-Charles, " le second ruisseau qui est au-dessus de la petite rivière dite communément Lairet, lesquels ruisseaux et la dite petite rivière Lairet se perdent dans le dite rivière Saint-Charles." (1)

Bien que la pièce signée par le duc de Ventadour ait une portée officielle, il est permis de croire qu'elle est erronée. Le deuxième ruisseau au-dessus de la petite rivière Lairet et connu sous le nom de ruisseau du Berger, est situé trop loin pour servir de borne à la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. C'est évidemment le ruisseau Saint-Michel que l'on a voulu désigner. Ce dernier a été reconnu de tout temps comme limite-ouest du domaine des Jésuites.

Le 15 janvier 1637 la compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés confirma l'acte de concession royale de 1626, à la charge

---

(1) *Cahiers d'Intendance*, No. 2 à 9, folio 85.

pour les Pères Jésuites de célébrer le premier mardi de décembre de chaque année une messe pour le repos de l'âme des associés défunts de la Compagnie. Les seigneurs de Notre-Dame-des-Anges avaient déjà commencé à cette époque à faire défricher une partie de ces terrains, surtout près du ruisseau Lairet où ils avaient fixé leur résidence depuis 1626.

En 1646 les Jésuites entrèrent en possession définitive de leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, et les actes leur en furent expédiés le 24 juillet de cette même année (1). Le 6 août de l'année suivante, ils engagèrent un fermier pour en faire l'exploitation (2). Enfin, vers la fin de l'année 1649, Notre-Dame-des-Anges fut louée pour le prix bien modeste de cent écus sans aucune charge (3).

A partir de cette époque, nous ne connaissons rien de bien important relativement à cette seigneurie, si ce n'est que le 12 mai 1678 le roi de France Louis XIV accorda aux Pères Jésuites des lettres d'amortissement pour les terres et concessions qui leur avaient été données antérieurement par tout le pays.

En consultant les greffes des notaires de ce temps déjà reculé, nous avons trouvé, dans les

(1) *Journal des Jésuites*, p. 59.
(2) *Ibidem*, p. 93.
(3) *Ibid.*, p. 131.

minutes de maître Genaple, un acte de vente, en date du 23 septembre 1688, par François Charon de la Barre à Etienne Landron, Pierre Allemand et Jean Larchevêque. Ce fait indique que les Jésuites avaient commencé vers cette époque à faire des concessions taillées à même leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, puisque le lot dont il est question dans cet acte de vente, est précisément celui qui borne au sud-ouest le ruisseau Lairet.

Le 21 janvier 1691 Etienne Landron vendit sa part du terrain, qu'il avait acquis le 23 septembre 1688, à Aubert de la Chesnaye et à Jean Larchevêque. L'acte qui en fait foi fut passé par Maître Gilles Rageot, notaire.

Depuis lors nous perdons la trace des propriétaires du terrain où s'élèvent aujourd'hui la croix et le monument commémoratif, jusqu'en 1745. Par une supplique des révérends Pères Jésuites, adressée aux juges de la Cour de Prévôté de Paris, signée par le P. de la Bretonnière, procureur de leur maison et Faillant, notaire, en réponse à l'appel interjeté au Conseil Supérieur du Canada par Marie-Anne Barbel, veuve de feu Jean Louis Fournel, d'une sentence rendue au Siége de la Prévôté le 14 mars 1749, il est bien établi que les révérends Pères Jésuites reconnaissaient alors

et depuis longtemps, la dite veuve Fournel comme propriétaire du terrain en question. Ils l'auraient même reconnue comme telle par divers écrits en date de 1745, produits en première instance, où ils déclaraient que la dite terre avait été concédée au père de l'appelante depuis un grand nombre d'années.

Jacques Barbel, père de Marie-Anne, veuve Fournel, était notaire royal, seigneur d'Argentenay et secrétaire de Bégon. Il mourut en 1740, et fut inhumé le 30 juillet dans l'église des Récollets.

A partir des héritiers Barbel nous perdons encore une fois la trace des personnes qui se sont transmises la propriété du lot de terre arrosé par le Lairet à son embouchure. Ce n'est qu'en 1811 que nous retrouvons un acquéreur, à la date du 29 mai. Un nommé William Holmes, médecin, vendit cette propriété en sa qualité de procureur de Jane Henry, veuve de David Lynd, et fille d'un ministre presbytérien, à Charles Smith, senior. L'acte de vente fut passé devant Maître Bélanger, notaire. Une déclaration apposée au pied de l'acte, le 17 janvier 1812, comporte que Holmes ne connaissait pas les droits de propriété de la veuve Lynd, mais qu'elle faisait remonter ses titres à vingt années auparavant, c'est-à-dire à 1791.

Charles Smith, senior, légua à son fils Charles le terrain en question, et ce fut en 1841 que la famille Parke en devint propriétaire. C'est à elle que le Cercle catholique dut s'adresser pour faire l'achat de ce lot, qui n'est qu'une faible partie de la propriété des Parke. Une des conditions de la vente était que le Cercle ferait ériger, dans les deux années qui suivraient le contrat, un monument en fer ou en pierre, ou une croix *fac-simile* de celle qu'y arbora Cartier, le 3 mai 1536. La croix fut plantée dans le délai fixé au printemps de l'année 1888, et le monument l'année suivante. (Voir Note B, ch. XIII.)

Note E.—Gaspé.—Ce nom est écrit de plusieurs manières par les historiens et les auteurs de récits de voyages : *Gaspey*, *Gachepé*. Les Montagnais appelaient ce lieu *Hongnedo* et Cartier le désigne sous le nom de *Honguedo*.

L'étymologie de *Gaspé* la plus favorablement acceptée est celle qui fait dériver ce mot de *Katsepion*, qui signifie *détaché*. Les Français en ont fait *Gachpay* et puis Gaspé. Champlain écrit indifféremment *Gachepay*, *Gaspey*. L'opinion qui veut que Gaspé vienne de Gaspar (de Cortereal), par une corruption de *Gaspar* en *Gaspa* et puis Gaspé, ne nous paraît pas fort rationnelle. Il nous semble qu'on se fourvoie

généralement à chercher l'étymologie de certains noms appliqués à des pays, des villes ou des caps par les sauvages, en dehors de l'idiôme employé par eux. Ne serait-il pas ridicule, par exemple de faire originer d'un nom français les mots : Québec, Canada, Saguenay, Hochelaga, Stadaconé ?

CHAPITRE VIII

Note A.—La Petite Hermine.—Cartier, suivant ce qui a été dit au Chapitre VII, avait abandonné le courlieu à l'endroit où la flottille avait pris ses quartiers d'hiver. 307 ans plus tard, en 1843, l'on a prétendu avoir découvert à l'embouchure du ruisseau Saint-Michel les restes de ce navire d'antique construction. Ce cours d'eau est situé à environ cinq cents pas du ruisseau Lairet, sur la rive nord de la rivière Saint-Charles, en remontant vers l'ouest, à sept arpents environ. Des clous, une carvelle, une boulet de canon, quelques pierres trouvées dans la coque assez bien conservée de ce navire, démontrèrent qu'il appartenait à une époque déjà reculée. Les antiquaires d'alors envoyèrent à Saint-Malo plusieurs des objets détachés de ce vaisseau, tels que des clous, des pierres qui avaient sans doute servi de lest,

et des substances employées dans le calfatage. Le maire de cette ville, M. Louis Hovius, nomma une commission spéciale chargée d'examiner attentivement ces objets, et celle-ci en vint à la conclusion qu'ils appartenaient à une époque contemporaine de Jacques-Cartier. Depuis lors, le public, rassuré par l'opinion des savants archéologues de France et du Canada, n'a pas cessé de croire que c'était bien certainement la *Petite Hermine* qui venait d'être extraite des vases du ruisseau Saint-Michel.

Après cette découverte, qui prit les proportions d'un évènement, on fit deux parts de la *Petite Hermine.* L'une resta à Québec, et fut brûlée dans l'incendie du Parlement, et l'autre envoyée à Saint-Malo. Là on en a fait une espèce de trophée ou monument en forme de pyramide. Au sommet se trouvent une poulie et des clous ; au-dessous des débris de genoux ou courbes. Le corps de la pyramide consiste en morceaux de bordage et de ferrements. Sur la pièce principale on lit l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE

DE

JACQUES CARTIER

ET DES

BRAVES MARINS, SES COMPAGNONS !

Et plus bas :

DÉBRIS DU NAVIRE

La Petite Hermine

DE

SAINT MALO

que Jacques Cartier fut contraint d'abandonner au Canada en avril 1536.

" La carcasse de ce navire, qui n'était que de 60 tonneaux, a été retrouvée après 300 ans d'abandon ; elle a été recouverte par un mètre 66 cent. de vase."

Souvenirs présentés par la Société Historique de Québec à la ville de Saint-Malo en 1845.

Bien que nous ne voudrions pas nous inscrire en faux contre une opinion reçue et à laquelle une tradition, déjà vieille de près de cinquante

années, a donné un cachet d'une plus grande respectabilité, nous est avis que le public a accepté un peu hâtivement les conclusions précitées. Le seul fait d'avoir trouvé une coque de vaisseau enfouie sous quelques pieds de vase, ne constitue point une preuve qu'elle appartint à la *Petite Hermine.* Quant aux vieux clous, carvelles, etc., la découverte qu'on en a faite, à trois cents ans d'intervalle, semblerait indiquer que les sauvages de Stadín ne voulurent point accepter le cadeau que Cartier leur en avait fait avant son départ pour la France ; ce qui est peu probable, car nous lisons dans la relation du second voyage : " Et pour ce qu'ils furent avertis que ceux de Stadin allaient et venaient entour nous, et que leur avions abandonné le fond du Navire que laissions pour avoir les vieux clous..."

Quand on connaît l'avidité des sauvages de cette époque pour ces ferrailles, qu'ils estimaient plus précieuses que l'or et l'argent, on se demande comment il avait pu se faire que les habitants de Stadin eussent négligé d'extraire du navire que Cartier leur avait abandonné, tout ce qui pouvait leur servir, vieux clous, carvelles, etc. D'après le texte même de la relation, on serait porté à croire qu'ils se mirent à la besogne, même avant le départ des

autres vaisseaux. Les sauvages de Stadaconé, voyant que ceux de Stadin restaient autour des navires de Cartier, furent deux jours sans s'approcher d'eux, contrairement à leur habitude. Ces allées et venues des sauvages de Stadin ne pouvaient avoir d'autre motif que de travailler à l'extraction des clous et fiches qui liaient les unes aux autres les pièces de charpente. Comment peut-on supposer, après un tel travail, que la *Petite Hermine* ait pu conserver assez de solidité pour résister pendant trois siècles, non seulement à la décomposition, mais surtout à la dislocation de sa charpente ?

Si encore on eût trouvé la *Petite Hermine* à l'endroit même où les sauvages la dépouillèrent, c'est-à-dire à l'entrée du ruisseau Lairet! Mais non, c'est à cinq cents pas plus loin, à l'embouchure d'un autre ruisseau, beaucoup plus rétréci que l'autre, et où la marée montante ne pouvait pas facilement la transporter, et les sauvages encore moins. Il va de soi que si les flots montants de la rivière Saint-Charles devaient remuer ce fond de navire, ce ne pouvait être qu'en l'enfonçant en amont de la rivière Lairet. En supposant qu'il aurait suivi la marée descendante, après avoir remonté le cours du Lairet, il allait se perdre dans le Saint-Laurent.

Nous sommes loin du ruisseau Saint-Michel, comme on voit, et cependant l'on a affirmé, que la *Petite Hermine* était allée s'enfouir dans l'embouchure de ce ruisseau, qui aujourd'hui ne pourrait pas donner passage à un navire de 60 tonneaux. Etait-il plus large du temps de Cartier ? Nous l'ignorons, mais nous ne le croyons pas, vu que les berges de ces ruisseaux ne se modifient pas sensiblement.

Champlain, dont les récits sont toujours circonstanciés, nous parle de l'endroit où Jacques Cartier se fortifia et mit ses vaisseaux en hivernement, de manière à ne laisser aucun équivoque sur les travaux accomplis à l'embouchure du ruisseau Lairet, non par des indigènes, mais par des chrétiens. Or, il est impossible de retracer le passage en ces lieux avant Champlain d'autres Européens que Jacques Cartier *au temps de ses découvertures* et ses compagnons (1).

Champlain a tout vu de ses yeux : fossés, débris de fortifications, vestiges de cheminée et de logement, et bien qu'il semble établi que ce fut l'endroit où Jacques Cartier hiverna, il n'aperçut pas de carcasse de navire.

Le Frère Sagard Théodat parle de l'endroit appelé communément le *Fort de Jacques-Cartier*,

(1) Voir Note B, chap. VII.

mais aucunement de la *Petite Hermine* ou de tout autre vaisseau abandonné en cet endroit.

Que conclure de là ? Il nous serait agréable de croire à la résurrection d'un des vaisseaux qui servirent à la découverte du Canada, mais en présence des arguments qui s'y opposent, nous sommes un peu tenté de regimber contre les idées reçues. Mais nous ne le ferons pas, car il nous manque une preuve qui détruirait du coup les conclusions admises depuis quarante-cinq ans. Si jamais il nous arrive de placer, à l'aide de l'histoire, une coque de navire revêtant le caractère d'antiquité voulu, nous aurons débrouillé ce point archéologique qui est loin d'être clair. C'est un travail à faire et qui se fera peut-être un jour.

Note B.—Les criminels en destination pour le Canada.—Dans les *Notes Historiques* et *Documentaires* qui suivent les *Notes pour servir à l'Histoire*, à la *Bibliographie* et à la *Cartographie de la Nouvelle France*, M. Harisse publie plusieurs pièces concernant les tran--portations au Canada. Ce sont notamment les Lettres patentes en faveur de Roberval des 15 janvier et 7 février 1541 ; un pouvoir délégué par le même Roberval à Paris le 27 février à " Raoul de Auxilhon, seigneur de Senneterre en la sénéchaussée de Carcassone, d'extraire

des prisons les prisonniers appelans ou condamnés à mort pour les mener " des lieux où ilz seront prins jusques ès prisons de Sainct Malo de l'Isle en Bretaigne, et ce dedans le Xe d'avril prochain venant, ès mains dud. sieur de Roberval ; un Arrêt du Parlement de Rouen du 9 mars 1541 confirmant les pouvoirs de Roberval à ce sujet et les rendant exécutoires dans son ressort ; le même Arrêt mentionne la présentation des Lettres de Roberval à Bordeaux et à Toulouse. Il spécifie une réserve quant aux prisonniers détenus pour crime d'hérésie, lèse-Majesté au premier chef, faulce monnaie et autres crimes trop énormes.

Quant à la mise à exécution de ces Arrêts, il est assez curieux d'en connaître les détails.

Le 19 mai 1541, le geôlier de la ville de Fijac en Carey se présente devant l'alloué de Saint-Malo avec huit hommes et cinq femmes sortis des prisons de Toulouse et de Bordeaux. Le *Petit Lévrier* les avait transportés de Dieppe à St-Malo. Ces prisonniers sont :

Lorans Bonhomme, âgé de 25 ans, chaussetier, de Merville, près Toulouse — prisonnier pour un *baptement*, mais non encore condamné ;

Mondyne Boyspye, fiancée à François Guay, âgée de 18 ans, *non accusée d'aucun cas*, mais voulait suivre son futur mari au Canada.

François Guay, âgé de 27 ou 28 ans, de St-Léonard, près Limoges. Il déclare qu'il n'a pas l'intention de faire le voyage au Canada, parce qu'il est malade du mal Saint-Méen (la gale).

Pierre Thomas, âgé de 45 ans, de Vauzelle, près Toulouse, mis à la chaîne pour avoir laissé échapper un prisonnier du nom de Barbery.

Jehan de Lavau, âgé de 36 ans, de la ville de Grenade près Toulouse, accusé d'avoir volé une robe et un anneau d'or.

Casseth Chapu, âgée de 40 ans, native de Toulouse, prisonnière pour assaut et batterie.

Bernard de Mirepoix, âgé de 30 ans, du cô é de Roudès, près de la ville de Mezière, accusé de meurtre.

Pierre le Canbegeur, de l'Isle en Dodon, en Gascogne, accusé de meurtre.

Anthoinette de Parradis, âgée de 25 ans, accusée comme complice avec son mari d'avoir fondu des pièces de monnaie.

Jehanne de la Veerie, de Toulouse, accusée d'avoir vendu sa fille, et condamnée à mort.

Mariette de La Trappye, de Muret, près Toulouse, accusée d'avoir tué son gendre.

Pierres, accusé d'homicide, et condamné à perdre la tête.

Pierre Esteve, de Montgaillard, accusé de *baptement*.

Le geôlier Gaillard remet ses prisonniers entre les mains d'une commission de bourgeois délégués par la Communauté de Saint-Malo, et il leur déclare qu'il veut aller au voyage du Canada.

Inutile d'ajouter que la colonisation du Canada, qui n'a commencé que 72 ans plus tard, n'a pas été faite par ces malfaiteurs.

Note C. —MORT DE DONNACONA ET DES AUTRES SAUVAGES.—Les sauvages que Cartier avait amenés avec lui en France en 1536 furent présentés au Roi. Ils furent instruits dans la religion catholique qu'ils embrassèrent tous, et dans laquelle ils moururent les uns après les autres, dans la province de Bretagne où ils résidaient. Cartier fut le parrain de l'un d'eux; sa femme le fut d'un second, le 25 mars 1538. Il y eut trois baptêmes de sauvages ce même jour: le filleul de Cartier, qui n'était autre que Donnacona lui-même, reçut le nom de François, en l'honneur sans doute du roi François I, alors glorieusement régnant.

Le changement de climat, de nourriture, de manière de vivre, abrégea les jours de ces habitants des bois, accoutumés à vivre au grand air et en pleine liberté. Quand Cartier revint au Canada pour un troisième voyage, ils étaient tous décédés, moins cependant la petite fille du chef d'Hochelaï.

Note D.—Charlebourg-Royal.—Quand Roberval arriva à l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge, il fit élever un fort sur la pointe du Cap qui commande le fleuve à cet endroit. Il édifia au pied des magasins, dont une partie servait d'habitation. Cartier avait nommé ce lieu Charlebourg-Royal, Roberval le nomma France-Roy.

Des excavations faites il y a près de trente ans, près de l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge, ont fait découvrir, à huit ou neuf pieds au-dessous de la surface du sol, un four à chaux encore rempli de pierres calcaires à demi-brûlées. L'on dirait que le travail aurait été tout à coup interrompu, car le bois réduit presque en charbon s'est conservé dans le fourneau, comme si le feu eût été subitement éteint (1).

Note E.—Hochelai.—Cette bourgade que l'annotateur de l'édition canadienne des voyages de Cartier place à quinze lieues en haut de Québec, porte indifféremment les noms d'*Hochelaï, Ochelay* ou *Achelacy*. Ce village, fixé à quinze lieues de Québec, d'après les calculs de Jacques Cartier lui-même, était tout probablement situé à la pointe du Platon, dans

(1) Ferland I, p. 44.

la paroisse de Lotbinière, voisine de Sainte-Croix. Il y a à cet endroit, un détroit de la rivière qui correspond assez bien à celui que mentionne l'auteur des *Relations de voyages*.

Note F. — LE TROISIÈME VOYAGE DE CARTIER AU CANADA. –Nous n'avons de ce voyage qu'un fragment de relation, dans une version anglaise, s'arrêtant à la fin de septembre 1541. Ce fragment fut publié par Richard Hakluyt, dans *Principal Navigations*, London 1599–1600, vol III, p. 232–242. Il est intitulé ; " Le Troisième Voyage des Découvertes faites par le Capitaine Jacques Quartier, en l'année 1540, dans les pays de Canada, Hochelaga et Saguenay."

Lescarbot, Champlain et Ramusio ne font aucune mention de cette pièce.

Note G.—JEAN ALPHONSE.—" Né au pays de Xaintonge, près la ville de Cognac." Thévet le qualifie de *Capitaine et Pilote du Roy Françoys Premier*. Il navigua dans toutes les parties du monde, et il fut un des premiers explorateurs des côtes du Brésil et des bouches de l'Amazône. Jean Alphonse fut chargé comme pilote de diriger l'expédition de Roberval au Canada. " Ce fut Roberval, dit Hakluyt, qui envoya Alfonce, pilote très expert, Xaintongeois de nation, vers le Labrador, afin de

trouver un passage aux Indes Orientales, mais n'ayant pu réussir dans son dessein à cause de la glace, fut obligé de retourner avec le seul avantage d'avoir découvert le passage qui est entre l'île de Terreneuve et la grande terre du Nord."

Plus tard Jean Alphonse fut emprisonné et il semble avoir péri dans un combat naval.

Nous lui devons un *Routier* qui décrit le cours du fleuve Saint-Laurent depuis le détroit de Belle-Isle jusques "au Fort de France-Roy," en 1542.

CHAPITRE IX

Note A.—Les aumôniers de Cartier.—
Nous croyons la thèse favorable à la présence de deux aumôniers parmi l'équipage de Jacques Cartier suffisamment prouvée. Cependant on pourrait soulever plusieurs objections assez fortes, tirées du texte même du *Brief Récit*. Les sauvages de Stadaconé suppliaient Cartier de les faire baptiser. Celui ci s'y opposait toujours, malgré leurs instances, parce que, dit-il, ne scavions leur intention et couraige, et *qu'il n'y avait qui leur remonstrast la foy pour lors*, feust prins excuse vers eulx. Et dict à Taignoagny et Domagaya, qu'ils leur feissent entendre que retourneryons ung aultre voyage,

et *apporterons des prestres* et du cresme, leur donnant à entendre pour excuse, que l'on ne peut baptiser sans le dict cresme."

Ce passage peut cependant être interprété de manière à confirmer notre opinion. Les aumôniers de la flotte ignoraient sans aucun doute la langue des sauvages. Ils ne pouvaient donc pas leur enseigner les préceptes de la foi avant de leur administrer le baptême. Cette sage précaution que Cartier voulait prendre pour ne pas laisser profaner ce sacrement, lui suggéra l'excuse contenue dans le Récit et que Taignoagny et Domagaya furent chargés de transmettre aux gens de Donnacona. Comme s'il leur eût dit : Dans un prochain voyage je vous amènerai des prêtres *qui pourront vous comprendre et vous expliquer la religion catholique.* La raison du saint chrême n'était qu'un prétexte pour se débarrasser de leurs obsessions, car il aurait pu fort bien les baptiser avec de l'eau naturelle sans y joindre le saint chrême qui n'est pas nécessaire pour rendre le baptême valide. Si Cartier, dit Faillon, n'eût eu aucun prêtre avec lui, il ne se serait pas borné à alléguer à ces sauvages le défaut du saint chrême; il aurait surtout allégué l'absence de prêtres, et donné à entendre que, sans eux, on ne peut baptiser, comme il le fit au sujet du saint chrême."

Mais nous pouvons opposer au texte précité un autre où il est dit expressément que des prêtres faisaient partie de l'équipage. Voici : " Lors le dict Taignoagny et son compaignon, demandèrent audict Cappitaine s'il avait parlé à Jésus, et il respondist que *ses prebstres y* avoient parlé." Cette citation est assez explicite et peut facilement se passer de commentaire.

On pourrait encore faire l'objection suivante : " Si Cartier avait eu des aumôniers, ils auraient joué un autre rôle." Franchement nous ne voyons pas quel rôle plus considérable ils pouvaient être appelés à remplir. Il n'y eut, à notre avis, qu'une seule circonstance où le Découvreur aurait pu signaler le zèle apostolique de ses aumôniers, c'est lorsque le mal de terre exerça ses ravages parmi ses compagnons. Peut-être furent-ils privés de cette douce consolation par la maladie elle-même. Le silence du narrateur dans cette occasion est assez étrange, mais il ne prouve pas que Cartier fut dépourvu de prêtres.

L'objection, tirée du fait que Cartier lut l'évangile selon saint Jean aux sauvages de Hochelaga, ne nous paraît pas bien forte. Il aurait pu en effet confier cette tâche à un de ses aumôniers, mais il pouvait aussi se la réserver, afin d'en imposer davantage aux

sauvages à qui il avait su inspirer une si grande confiance. Rien n'empêche non plus de croire que les aumôniers étaient restés à bord des deux vaisseaux qu'il avait laissés dans la rivière Sainte-Croix avec la moitié de son équipage, ou encore de l'*Emérillon*, que la difficulté de la navigation l'avait contraint d'abandonner pendant quelques jours dans le lac Saint-Pierre.

Nous ne voulons pas taxer d'hérésie historique ceux qui ont prétendu ou croient encore que Cartier ne s'était pas fait accompagner de prêtres, mais nous croyons que les raisons qui militent en notre faveur sont de beaucoup plus fortes que les autres. Ils n'ont qu'un texte et encore sa valeur probante n'est pas d'une grande force. N'avons-nous pas, à part le texte, la liste officielle de l'équipage où se trouvent insérés les noms de Dom Anthoine et de Dom Guillaume le Breton. S'il est vrai que l'on a omis d'ajouter leurs qualités, ils ont partagé le sort d'un grand nombre d'autres. Sur le rôle en effet il n'y en a que seize personnes dont les fonctions ou l'état soient désignés. Ce sont le capitaine, le maître de la nef, le capitaine et pilote du galion, le maître du galion, le capitaine et le pilote du courlieu, le maître du courlieu, l'apothicaire, sept charpentiers, le barbier et le trompette.

L'on ne dira pas que le rôle d'équipage mentionne la qualité de tous ceux qui pouvaient avoir des titres à une désignation spéciale, car outre les charpentiers, il y avait des cordonniers, des calfats, que le greffier Léveillé n'a pas mentionnés, probablement parcequ'il ignorait à quel corps de métier ils appartenaient.

CHAPITRE XII

Note A.—RAMÉ.—François Alfred, né à Rennes le 12 décembre 1825, fut un archéologue distingué. Il a publié de 1846 à 1854, plusieurs ouvrages scientifiques, parmi lesquels on cite : *Classification des monnaies de Bretagne du IXe au XVIe Siècle; Notes sur quelques châteaux de l'Alsace*, etc. Avec M. Michelant, il a donné la relation originale du *Voyage de Jacques Cartier au Canada, en* 1534.

M. Ramé est mort en 1887.

Note B.—LES COMPTES DE CARTIER.—Le règlement des dépenses de la troisième expédition de Cartier donnèrent lieu à des démêlés avec Roberval d'abord. Tout finit cependant par s'arranger devant la Cour, comme nous l'avons vu dans le cours du récit. Le découvreur se trouvait encore, tous comptes faits, créancier du roi pour un montant de 8638

livres quatre sols et six deniers tournois. Il avait reçu trente mille livres tournois par l'entremise de maître Jean Duval, trésorier de l'épargne. C'est ce qui ressort d'une vérification des comptes de Cartier faite par Etienne Gravé, notaire à Saint-Malo, le 26 novembre 1587.

Les successeurs de Cartier, parmi lesquels se trouvait Jacques Odieure, marchand de Saint-Malo, se firent délivrer à cette date un *transumpt* authentique d'un fragment des comptes liquidés en 1544, afin d'appuyer leur demande de concession de privilèges au Canada, qui leur fut accordée le 14 janvier 1588.

CHAPITRE XIII

Note A.—300e et 350e ANNIVERSAIRES DE L'ARRIVÉE DE JACQUES CARTIER A QUÉBEC, (1535, 14 septembre.)—Trois cents ans après l'arrivée du célèbre navigateur dans la rivière Sainte-Croix, plusieurs citoyens de Québec se réunissaient en face de l'hôpital de la marine, édifice agréablement situé sur une pointe de terre appelée pointe-aux-Lièvres formée par un méandre de la rivière Saint-Charles, pour assister à la pose d'une croix de bois, en face de la porte d'entrée. C'était le lundi, 14

septembre 1835 qu'avait lieu cette patriotique cérémonie. Pour en perpétuer le souvenir et surtout pour rendre hommage à la mémoire du Français qui le premier avait conduit ses nefs dans ces lieux, on avait posé sur cette croix l'inscription suivante :

" Erigée le 14e septembre 1835 ; en mémoire du débarquement du célèbre navigateur Jacques Quartier, natif de Saint-Malo ; le jour de l'Exaltation de la Ste-Croix, le XIV Septembre, A. D. 1535."

Aussitôt après cette cérémonie, les citoyens présents se réunirent dans une des salles de l'hôpital, et décidèrent qu'il était opportun de prendre les mesures nécessaires pour ériger un monument plus durable qu'une simple croix de bois et qui servirait à transmettre le souvenir de Jacques Cartier à la postérité.

Parmi les citoyens les plus marquants qui assistaient à cette fête-anniversaire, notons M. R. E. Caron, devenu plus tard lieutenant-gouverneur de la province de Québec et M. G. B. Faribault, archiviste des plus érudits et aïeul d'un jeune avocat de Québec M. Gustave Faribault Hamel, à qui nous sommes redevable de tous ces renseignements.

Douze jours après cette première assemblée en avait lieu une autre, au même endroit, sous

la présidence de M. le maire de Québec. M. Faribault remplissait les fonctions de secrétaire. Celui-ci proposa la résolution suivante :

" Dans la vue de perpétuer un évènement d'un aussi grand intérêt dans les fastes du Canada, et afin de marquer l'endroit où Jacques Quartier, le célèbre navigateur qui a découvert Québec, y a passé l'hiver de 1535-36, il est expédient, dans l'opinion de cette assemblée, d'ériger un monument durable en son honneur, sur une des rives de la rivière Saint-Charles, dans laquelle rivière il est entré avec ses vaisseaux le 14me septembre A. D. 1535.

Pour mettre une sanction à ce projet, quinze personnes furent nommées séance tenante, par scrutin : ce furent :

M. le Maire de Québec.
Messire Jérôme Demers.
M. le colonel Bouchette.
M. Michel Clouet.
M. G. B. Faribault.
M. J. C. Fisher.
M. Edouard Glackemeyer.
M. H. S. Huot.
M. Joseph Légaré, fils.
M. W. B. Lindsay.
M. L. Massue.

M. le docteur Morrin.
M. le docteur Parant.
M. P. Pelletier.
M le shérif Sewell.

Ces quinze citoyens devaient recueillir des souscriptions dans le but de défrayer les dépenses de ce monument. L'ont-ils fait ? Nous ne le croyons pas, car il n'appert point qu'il y eut d'autres assemblées relativement au monument de Jacques-Cartier. L'idée dut être abandonnée pour des motifs que nous ignorons. Mais la croix de bois resta pendant plusieurs années sur le terrain de l'hôpital, jusqu'au jour où la vétusté la coucha sur le sol d'où elle ne devait plus être relevée.

Cinquante ans plus tard, les membres du Cercle catholique de Québec étaient convoqués pour prendre part à la célébration du 350e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier. La fête eu lieu le 23 au lieu du 14 de septembre. Par suite de la réforme du calendrier, en 1585, l'anniversaire de cette arrivée tombe,en réalité, le 24 septembre. La soirée,—car la fête eut lieu à huit heures du soir—, commença par le chant d'un magnifique chœur d'Ambroise Thomas : *Dieu protège la France !* L'auteur de cet ouvrage lut ensuite une conférence sur la vie et les œuvres de Cartier. Le *Courrier du*

Canada du 24 septembre a reproduit *in extenso* cette page de notre histoire primitive que le découvreur malouin remplit de son seul nom. La conférence terminée, l'*Union musicale*, représentée par plusieurs de ses meilleures voix, redit avec talent un certain nombre de ces belles chansons bretonnes, harmonisées par M. Ernest Gagnon, que l'on entend aussi souvent sur les bords du St Laurent que sur les rives de la Loire. M. Honoré Chassé, avocat, vint réciter avec toute l'éloquence et la chaleur d'expression dont il a le secret ce superbe morceau de poésie, intitulé : *Donnacona*, due à la plume de l'honorable Monsieur P. J. O. Chauveau, auteur de tant d'œuvres qui immortaliseront son nom.

Puis vint l'heure du départ. L'Union Musicale battit la marche en entonnant " La Retraite" de Laurent de Rillé, charmante ronde de nuit.

Cette fête patriotique du septième cinquantenaire de l'arrivée de Cartier à Québec était terminée, mais l'écho qui en sortit devait se faire entendre encore plusieurs années après. Car, disons-le, l'idée qui a présidé à la démons tration du 23 septembre 1885, est la même qui fit éclore le *Comité littéraire et historique* au sein du Cercle catholique de Québec. C'est à

ce comité que nous devons l'œuvre du monument national élevé à la gloire de Jacques Cartier et des premiers missionnaires jésuites qui apprenaient le catéchisme aux petits sauvages sur les bords du ruisseau Lairet.

Note B.—Inauguration du monument Cartier-Brébeuf. – L'inauguration du monument Cartier-Brébeuf eut lieu le 24 juin 1889, au milieu d'un concours immense de peuple. Cent mille Canadiens-français assistèrent à cette grandiose démonstration qui n'a jamais eu d'égale au Canada. Comme le disait le lendemain le *Courrier du Canada*, dans le compte-rendu de la fête, au milieu d'une pompe militaire et religieuse, dans un site grandiose et imposant, une nation affirmait sa vitalité, chantait ses immortels souvenirs, et proclamait à la face du ciel ses légitimes espoirs. Deux bataillons canadiens-français sous les armes, la grande voix du canon tonnant par intervalles, les notes triomphales du clairon, les accents émouvants d'un chœur immense faisant monter vers le ciel le *Credo* national, la célébration du divin sacrifice par un illustre pontife canadien-français revêtu de l'auguste pourpre des princes de l'Eglise, la présence d'un lieutenant gouverneur canadien-français digne successeur des Frontenac, des Vaudreuil

et des La Galissonnière, une foule innombrable, des milliers d'hommes, un peuple, s'agenouillant dans la même foi sur le sol historique où fut planté, il y a plus de trois siècles et demi, l'arbre de la nationalité canadienne : encore une fois, quel spectacle, quelle scène merveilleuse et superbe !

Nous renonçons à la décrire. Il fallait la voir, voir ce peuple, cette fête glorieuse, cette croix, ce monument, chef-d'œuvre de l'art national, cet océan d'êtres humains, de bannières, de drapeaux flottant au vent, voir ce magnifique décor naturel, à l'horizon les rives bleues des Laurentides, ici le cabir-coubat des aborigènes avec sa flottille pavoisée, à l'arrière-plan la vieille Stadaconé, couverte d'une forêt épaisse à l'époque de Jacques Cartier, et maintenant faisant briller au soleil ses milliers de toits, de coupoles et de clochers ! Ceux qui ont vu cette scène ne l'oublieront jamais.

L'arrivée de Son Eminence le cardinal Taschereau et de Son Honneur le lieutenant gouverneur Angers, fut saluée par les fanfares. Avant la messe, ce dernier alla déposer une couronne sur l'écusson de Saint-Malo qui ornait l'un des côtés du socle du monument : puis, saluant : à la ville de Saint-Malo, cria-t-il,

d'une voix forte, au milieu des applaudissements de la foule.

Le président de la société St-Jean-Baptiste lut ensuite à Son Eminence, une adresse à laquelle celui-ci répondit avec beaucoup de bonheur. Puis le service divin commença. Il fut annoncé par une salve d'artillerie. Un chœur nombreux accompagné de trois fanfares, a chanté le *Credo* du second ton et à l'Elévation, il y a eu salut royal par les corps de tambours et de clairons du 65e et du 9e. Quel spectacle imposant !

L'*Agnus Dei*, le *Domine Salvum fac regem*,— ce dernier morceau alternant avec le *God Save the Queen*—,ont aussi été exécutés par le même chœur.

Après la messe, les musiques réunies de la Batterie B, du 8e Carabiniers Royaux et du 9e Voltigeurs, ont joué la mosaïque d'airs canadiens arrangés par M. Joseph Vézina.

A l'Elévation les bataillons ont présenté les armes. Imposant spectacle, qui fit s'humecter plus d'une paupière.

La présentation des médailles du concours ouvert sur la vie et les voyages de Jacques Cartier par Son Honneur le lieutenant gouverneur eut lieu aussitôt après. Monsieur E. E. Taché, président du Comité littéraire et

historique du Cercle catholique, proclama les noms des lauréats dans l'ordre suivant :

Médaille d'argent (concours anglais), M. J. Pope.

Médaille d'argent (concours français), M. N. E. Dionne.

Médaille de cuivre (concours anglais), M. H. B. Stephens.

Médaille d'argent, M. F. Joüon des Longrais, de Rennes, France. Ce dernier n'avait pas pris part au concours, mais le Comité jugea à propos de le récompenser des découvertes précieuses sur la vie de Jacques Cartier qu'il a publiées en un volume.

Après la proclamation des lauréats, et la distribution des médailles, l'honorable M. P. J. O. Chauveau, shérif de Montréal, prononça un discours de circonstances, qui restera comme une des plus belles pages de sa glorieuse carrière oratoire. Ce discours a été publié en brochure, et M. H. J. J. B Chouinard l'a inséré dans un splendide volume qui comprend un compte-rendu complet de la fête commémorative.

La procession des sociétés religieuses et nationales commença aussitôt à défiler, chacune d'elles venant saluer dans sa marche triomphale la croix et le monument. Quatorze corps

de musique donnaient à la marche un entrain particulier. La foule qui s'était portée le long du parcours était énorme. La procession dura trois heures.

La fête nationale fut couronnée par un grand banquet.

Le président de la société St-Jean-Baptiste a été fort applaudi lorsqu'en réponse à un télégramme de la société il a lu la réponse du cardinal Rampolla chargé de transmettre la bénédiction du Saint-Père. Tous les convives se sont levés pour entendre la lecture de ce télégramme.

Parmi les invités à prendre place à la table d'honneur à côté de M. A. Robitaille président de la St-Jean-Baptiste, il y avait, M. le comte de Louvières, M. l'abbé Blais, chapelain de la société, le R. P. Désy, S. J., les honorables MM. Laurier, Pantaléon Pelletier, Mercier, Garneau, P. J. O. Chauveau, Routhier, MM. L. O. David, Ph. Landry, Eug. Taché, Faucher de Saint-Maurice, le Dr Martel, représentant les Canadiens des Etats-Unis, F. Carbray, S. Lesage, H. Price, etc.

Plusieurs discours furent prononcés à ce banquet, entre autres par les honorables MM. Mercier, Laurier, Blanchet, messieurs A. Robitaille, J. Tessier, C. Langelier,

L. O. David, Dr Martel, S. Lesage, P. Landry, T. Chapais, R. Lemieux, N. Olivier et G. Hamel.

Le monument Jacques-Cartier est situé au confluent de la rivière Saint-Charles et du ruisseau Lairet, sur une légère élévation, d'où la vue peut s'étendre au loin et embrasser tous les points de l'horizon. C'est dans ce site historique que Jacques Cartier passa l'hiver de 1535-36, au milieu des transes les plus cruelles, causées par la maladie et le voisinage dangereux des aborigènes de Stadaconé, d'Hochelay et d'autres bourgades que le vieux chef Donnacona et le traître Taignoagny avaient soulevés contre les Français. Ce fut encore dans ce lieu que fut probablement célébrée la première grand'messe au Canada.

C'est aussi sur ce petit coin de terre à jamais glorieux que furent déposés par l'immortel Découvreur les restes de ses 25 compagnons devenus durant leur premier hivernement victimes du mal de terre.

Le monument Jacques-Cartier et la croix érigée en souvenir de celle que fit planter Cartier avant son départ pour la France, le 3 mai 1536, jour de l'Invention de la Sainte-Croix, sont l'œuvre du Comité littéraire et historique du Cercle catholique de Québec.

L'initiative de ses membres a rencontré un accueil chaleureux de la plupart de nos sommités religieuses, politiques et civiles. C'est grâce à une souscription presque spontanée de la part du plus grand nombre, que nous avons pu voir se réaliser cette patriotique entreprise. Belle œuvre, mais surtout belle et généreuse idée que celle-là, dont la conception revient de droit à M. Ernest Gagnon, qui dès 1882 écrivait dans les *Nouvelles Soirées Canadiennes* une chronique très accentuée dans ce sens-là. La démonstration faite par le Cercle catholique le 23 septembre 1885 pour commémorer le 350e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Québec, contribua aussi à entretenir le dessein éminemment louable de M. Gagnon. Le comité littéraire s'organisa quelque temps après sous la présidence de M. E. E. Taché, député commissaire des terres de la Couronne, et l'on a pu s'assurer *de visu* que les efforts de ce comité, loin d'être stériles, ont produit le magnifique résultat de doter Québec et le Canada d'un monument qui est un sujet d'admiration pour tout le monde.

Ce monument mesure 22 pieds de hauteur, 8 pieds à la base et trois pieds au sommet. Il repose sur des fondations de 9 pieds carrés. Au sommet, sur une corniche gracieusement

découpée en fleurs de lis et de rosaces, le sculpteur a placé un groupe représentant la *Grande Hermine*, la *Petite Hermine* et l'*Emérillon*. Au-dessus de la nef, du courlieu et du galion, plane la couronne royale de France.

Au-dessous de cette corniche, se trouve un bloc massif de granit poli sur lequel on a gravé quatre inscriptions ; au haut et en bas de chacune se trouve un écusson.

Sur la face se trouve l'écusson de Cartier avec la devise *Semper fidelis.*

Immédiatement au-dessous, on lit l'inscription suivante :

JACQUES CARTIER

ET SES HARDIS COMPAGNONS

LES MARINS

DE LA GRANDE HERMINE

LA PETITE HERMINE

ET DE L'ÉMÉRILLON

PASSÈRENT ICI L'HIVER

DE 1535–36.

Au-dessous, l'écusson de lord Stanley de Preston, gouverneur du Canada, avec cimier ; casque surmonté d'un aigle aux ailes déployées, avec devise : *Sans changer.*

Voici l'inscription gravée du côté est :

LE 23 SEPTEMBRE, 1625,
LES PÈRES
JEAN DE BRÉBEUF, ENNEMOND
MASSÉ ET CHARLES LALEMANT
PRIRENT SOLENNELLEMENT POSSESSION
DU TERRAIN APPELÉ FORT JACQUES-
CARTIER, SITUÉ AU CONFLUENT
DES RIVIÈRES ST-CHARLES ET
LAIRET POUR Y ÉRI-
GER LA PREMIÈRE
RÉSIDENCE
DES MISSIONNAIRES JÉSUITES
A QUÉBEC.

Au-dessus, l'écusson de l'honorable A. R. Angers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec : cimier, une tête d'ange étendant ses ailes au-dessus d'un bouclier, avec la devise : *Par droicts chemins.*

Le côté sud est surmonté des armes du Cercle catholique de Québec, représentant le Sacré-Cœur, avec la devise : *In manifestatione veritatis.*

Inscription :

LE 3 MAI, 1536,
JACQUES CARTIER
FIT PLANTER A L'ENDROIT OU IL VENAIT DE
PASSER L'HIVER, UNE CROIX DE 35 PIEDS
DE HAUTEUR PORTANT L'ÉCUSSON
FLEURDELISÉ ET L'INSCRIPTION
FRANCISCUS PRIMUS, DEI GRATIA REX, REGNAT.

Au-dessous, l'écusson de Mgr Taschereau, cardinal-archevêque de Québec, ainsi que sa devise : *In fide, spe et caritate certandum.*

Du côté ouest, on a gravé une palme de martyr avec les noms : *Jogues, Massé* et *de Noue*, et à gauche : *Brébeuf, Lalemant, Buteux, Daniel*, les martyrs héroïques qui ont inondé de leur sang le sol de la Nouvelle-France.

Au-dessous de leurs noms, on a sculpté l'écusson de la compagnie de Jésus et sa devise : *Ad majorem Dei gloriam.*

Une palissade en fer entoure le terrain acheté par le Cercle catholique des héritiers Parke.

C'est à M. E. E. Taché que revient l'honneur d'avoir conçu le plan de ce monument, et c'est à M. J. A. Bélanger, sculpteur, de Saint-Roch, que fut confiée l'exécution de l'entreprise.

APPENDICE

Pièce A.—Rôle de l'équipage de Jacques Cartier.

Pièce B.—Testament de Jacques Cartier.

Pièce C.—Jacques Cartier dans un partage noble.

Pièce D.—Délibération des Bourgeois de Saint-Malo afin de s'opposer au privilège accordé à Chaton et Noël.

Pièce E.—Même sujet.

Pièce F.—Arrêt du Conseil d'Etat en conformité d'une requête des Malouins.



APPENDICE



Rôle de l'équipage de Cartier à son second voyage au Canada.

" L'incertion desd. maistres, compaignons, " mariniers et pillotes s'ensuyvent (1).

1. Jacques Cartier, cappitaine.
2. Thomas Fourmont, maistre de la nef.
3. Guillaume Le Breton Bastille, capitaine et pilote du galion.
4. Jacques Maingard, maistre du galion.
5. Macé Jalobert, capitaine et pilote du Corlieu.
6. Guillaume Le Marié, maistre du courlieu.
7. Laurent Boulain.
8. Estienne Nouel.
9. Pierre Esmery dit Talbot.
10. Michel Hervé.

(1) De Jehan Leveillé, greffier.

11. Estienne Pommerel.
12. Michel Audiepvre.
13. Briead Saubosq.
14. Richard Cobaz.
15. Lucas Saumur.
16. François Guitault, apothicaire.
17. Georget Mabille.
18. Guillaume Sequart, charpentier.
19. Robin Le Tort.
20. Sanson Ripault, barbier.
21. François Guillot.
22. Guillaume Esnault, charpentier.
23. Jehan Dabin, charpentier.
24. Jehan Du Nort, charpentier.
25. Julien Golet.
26. Thomas Boulain.
27. Michel Philipot.
28. Jehan Hamel.
29. Jehan Fleury.
30. Guillaume Guilbert.
31. Colas Barbé.
32. Lorens Gaillot.
33. Guillaume Bochier.
34. Michel Eon.
35. Jehan Anthoine.
36. Michel Maingard.
37. Jehan Maryen.
38. Bertrand Apvril.
39. Gilles Ruffin.
40. Geoffroy Olivier.
41. Guillaume De Guernesé.
42. Eustache Grossin.
43. Guillaume Alliecte.

44. Jehan Davy.
45. Pierre Marquier, trompette.
46. Guillaume Le Gentilhomme.
47. Raoullet Maingard.
48. François Duault.
49. Hervé Henry.
50. Yvon Le Gal.
51. Anthoine Aliecte.
52. Jehan Colas.
53 Jacques Prinsault.
54. Dom Guillaume Le Breton.
55. Dom Anthoine.
56. Philippe Thomas, charpentier.
57. Jacques Du Boys.
58. Jullien Plancouet.
59. Jehan Go.
60. Jehan Le Gentilhomme.
61. Michel Donquan, charpentier.
62. Jehan Aismery, charpentier,
63. Perrot Maingard.
64. Lucas Clavier.
65. Goulhet Rioux.
66. Jehan Jac de Morbihan.
67. Pierre Nyel.
68. Le Gendre Estienne Le Blanc.
69. Jehan Pierres.
70. Jehan Coumyn.
71. Anthoine Des Granches.
72. Louys Douayren.
73. Pierres Coupeaux.
74. Pierre Jonchée.

Le rôle officiel renferme les 74 personnages précédents.

Le récit du deuxième voyage a conservé les quatre suivants :

75. Claude de Pontbriand, fils du seigneur de Montcevelles et Echanson de Monseigneur le Dauphin.
76. Charles de la Pommeraye.
77. Jean Gouyon.
78. Jehan Poullet.
79. Philippe Rougemont.

Le P. Charlevoix en cite un autre :

80. De Goyelle.

Ajoutons les suivants :

81. Charles Guillot, secrétaire de Cartier.
82. Jean Garnier, sieur de Chambeaux.
83. Garnier de Chambeaux.
84. Charles Gaillot.

Ces dix derniers n'apparaissent pas au rôle d'équipage.

Qui nous donnera la liste de ceux qui manquent à l'appel ?



Testament de Jacques Cartier.

Endroict davent nous notaires jurez et receuz en la court de Sainct Malo soubz signans et par icelle, furent luy presens et personnellement establiz Jacques Cartier, capitaine et maistre pillote du Roy es terres neuffves, et Catherine Des Granges sa compaigne espouze, sieur et dame de Lymailou, et bourgeoys en ceste ville et cité de Sainct Malo, d'une et autre partz. Icelle dicte Catherine à sa requeste suffizamment et qui à ce que ensuist groyer, tenyr et acomplir auctorisée tant de sond. mary que de Jacques Des Granges sieur de la Ville-es-gardz, son père, sur ce présent qui de faict luy en donne ses auctoritez paternelz, au tout du contenu en cestes presentes, a promis et juré par son serment et, sur hypotheque generalle de tout son bien present et avenyr, d'icelle auctorité jamais ne faire révocation ; et Jehanne Cartier, seur dud. Cartier, aussi présente, n'aller au contraire en aucune manière Lesqueulx, et chascun sur nommez, respectivement se submetans et se sont submis avecques touz chaincuns leurs biens meubles et immeubles presens et avenir aux pouvoir, destroit, jurisdiction, seigneurie et obeissance de nostre d. court, y fournir et obeyr droict quant au contenu de cestes presentes, lequelles et deppendances ; lesquelx et chascun, sans aucune induction ny coaction, mais de leurs pures et liberalles voluntés et comme mieulx leur a pleu, firent et font contract ensamble l'un avecques l'aultre à tiltre de pure, mutuë

et esgalle donne, des forme et maniere qui ensuyvent ; par laquelle ilz et chascun s'entre sont donnez l'un à l'aultre acceptans reciproquement le tout de l'usufruict, jouissance et revenu des maisons, terres, apartenances, heritaiges, et choses heritelles quelxconques à eulx apartenantes soit par aquest ou autrement en quelque manière et sans reservation aucune au village de Lymailou, vulgairement appellé *la maison de Lymouellou*, situées et estantes es paroaisses de Pasramé et de Sainct Ydeuc et chascune pour en jouir le sourvivant d'elx sa vie durante seullement après le decès avenu du premier decebdé, acquicter et icelle entretenir en deuës et bonnes reparations durant que le sourvivant en jouyra et sans en faire allienation ne dyminution en manière quelxconque. Plus s'entre sont lesd mariez donné pour eulx, leurs hoirs et successeurs, le premier decedant, la somme de cent livres monnoie à estre premièrement prinse et levée sur les plus riches et principales bagues et chaisnes d'or de leur communaulté au chouays du sourvivant jucques à la valleur dicelle somme. Dict et consenty entr'eulx, en presence desd. Jacques Des Granges, Jehanne Cartier, chascun pour eulx, leurs hoirs et subcesseurs, que si et en cas que le dict decès dud. Jacques Cartier premierement aviendroit que sad. femme. en iceluy cas durant le vivant de lad. Catheryne qu'elle joyra dud. lieu et terres de Lymouellou, celle Jehanne Cartier ou les siens hoirs aura et joyra, durant led. temps, de l'usufruict jouissance et revenu d'une petite maison et jardrin derriere situez et estans en cested ville de Sainct Malo jouxte les murailles d'icelle aux environs de Buhen, joignante par une part la ruë dud. Buhen, par aultre endroict et bout à aultre jardrin apartenante à Jehanne Eberard et d'un costé le manoir de Buhen. Et si le decès de lad. Catheryne

premier avenoyt durant le vivant dud. Cartier qu'il joyroit dud. lieu et heritaige de Lymouellou, celuy Jacques Des Granges pour luy ou les siens sera la jouissance, usufruict et revenu d'iceulx petite maison et jardrin estans en cested. ville comme dict est jacques au temps du decès dud Cartier. Et le decès dud. sourvivant avenu seront tous leurs heritaiges partagez et divi ez entre les heritiers et subcesseurs d'iceulx mariez et chascun comme apartiendra par droict et coustume Et, des a present comme des lors du decès du premier decedé, ont voullu et consanty l'un à l'aultre que le sourvivant en prenne et aprehende la reelle, corporelle et actuelle possession et jouissance, sans aultre moien ne mestier de justice, et se y entre constituans l'un l'aultre pour le survivant vroy possesseur aud. tiltre à viaige seullement comme dessus. Et de ce s'entre sont promis bon et deu garantaige sur leursd. biens, neantmoingz droict et coustume au contraire disans : donneur n'estre tenu garantyr la chose par luy donnée Et les choses toutes et chaincune surnommées, et chaincune presente pour ce que luy touche, ont congneu estre vroyes, de la manierre les ont promis et juré tenyr et acomplir, sans pouvoir aller ne faire au contraire, en maniere quelxconque y avoir ne querir delaiz aucuns, à quoy ils ont renuncé. Et partant à ce faire les y avons de leurs consantements et requestes condemnez et condempnons ; donné à tesmoing de ce les sceaux establiz aux contractz de nostred. court. Et fut faict et le gré prins en cested. ville de Sainct Malo en la maison et demeurance desd. mariez, le dix neuffviesme jour de may MDXLI.

Ainsi signé JAC CARTIER
G. REHAULD
F. LE BRET



Jacques Cartier dans un partage noble.

Le mardy IX de mars VcLVII, davent Monsieur l'alloué, après midy (1).

Présents, Jehan Le Huchestel, tuteur. D'autre Jehan mineur, fils feu Charles Le Huchestel (2) et Denise des Granges, sa femme ; Nicolas Eon et Robine Huchestel, sa femme ; Jullien Cronier et Jullienne Huchestel, sa femme ; Bertran Porée et Jehanne Huchestel, sa femme ; Collas Eon le jeune et Jacquette Le Huchestel (3), sa femme ; lesd. femmes auctorisées, etc , confessantz que partage a été jugé et qu'ils convinrent de priseurs nobles ; Mote au Chauff, et Pierre du Couldray, seigneur de la Roche, et Jocelin Cheville, seigneur de Vaulerault, tous leurs parents ; et jure led. Cheville deubment s'estre porté. Et sont aultres (4) qu'ilz ont commis o les priseurs de ceste [ville] et qu'ils facent ce que presentement font de consentement desd. parties entre les mains de Jacques Cartier, l'un des priseurs de ceste ville. Et veullent que pour lesd. priseurs de ceste ville, absents lesd. priseurs nobles, qu'ils baillent leur rapport aud. Cartier ; et avec ce tant de priseurs juc à avoir veu lesd. priseurs de ville ; et facent des loties ; et de ce jour en aultre.

---

(1) Registres d'Audiences, année 1557.

(2) Bourgeois " demeurant en la ville de Sainct-Malo ", sieur de La Roche Pitard, puis de la Metterie en Saint-Père.

(3) Filleule de Cartier, née le 11 avril 1541.

(4) Des mesureurs et arpenteurs.



9 février 1588.—Délibération des Bourgeois de Saint-Malo afin de s'opposer au privilège (1).

" Le IXe jour de febvrier l'an mil VcLXXXVIII à l'Abbaye par devant M. de la Peraudière, lieutenant... (25 présents dont Jacques Nouel).

Sur la remonstrance du Procureur (2) avoir esté adverty de plusieurs des bourgeoys et habitans que le cappitaine Jacques Nouel et autres ont obtenu Lettres du Roy de trafiquer au Canada, l'interdisant à tous autres pour certains ans ; chose prejudiciable à la generalité de ceste Communauté ;—il a esté deliberé que lesd. Lettres seront opposées au nom de ceste Communaulté en la court de Parlement de ce pais et ailleurs que besoign sera, et a cest effect consenty procure que led. Procureur adressera à ung procureur en la court. Pour cest effect, Charles Jonchée, mineur de lad. ville, baillera deniers au Procureur : ce qui luy sera alloué en son compte."



27 février 1588. Même sujet.

" Pour ce que ceste assemblée a esté à l'occasion des Lettres du roy obtenues par le cappitaine Jannaye et cappitaine Jacques Nouel touchant Canada et que lesd. habitans ont pensé qu'aucuns qui touchent le greffe y ont interest me (1) suis deporté du raport ; et pour ce Pierre Le Roy, notaire roial, a esté commis à raporter ce que s'est faict."

---

(1) Arch. Saint-Malo. Délibérations, 1586-88.

(2) Jean Picot, sieur de La Gicquelaye.

(1) Germain Léveillé, greffier de la communauté. Se démit de son greffe le 29 juillet 1588, à la suite de ces affaires.



5 mai 1588. Arrêt du Conseil en conformité d'une requête des Malouins.

EXTRAICT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ESTAT.

VEU PAR LE ROY en son conseil la requeste presentée à Sa Majesté par les manans et habitans de la ville de Sainct Malo tendant à ce que pour les causes y contenues il pleust à Sa Majesté declarer que par ses Lettres patentes octroyées à EstienneChaton sieur de la Jaulnaye et Jacques Noel, sadicte Majesté n'a entendu empescher le commerce, traficq et pesche libres es villes de Canada, Conjugon et autres terres neufves cy devant descouvertes, à tous ses subiectz et en tant que besoing seroit pour ce regard revocquer lesd. Lettres et restraindre et limiter les deffences accordées ausd. Chaton et Noel pour les terres qu'ilz pourroient cy après descouvrir, coppie d'arrest dud. conseil sur la requeste dud. Chaton et Noel du XIVe janvier dernier, aultre coppie de Lettres patentes par eulx obtenues lesd. jour et an ;—LE ROY EN SON CONSEIL en entherinant lad. requeste a declaré et declare que par lesd. Lettres patentes, sad. Majesté n'a entendu empescher la liberté du traficq et commerce de pelleteryes et toutes autres sortes de marchandises à tous ses subiectz esd. ysles de Canada et Conjugon et de la pesche accoustumée, Ordonne que sesd. subiectz continueront lesd. traficq et pesche en toute liberté, comme ilz avoient accoustumé, non obstant lesd. Lettres et Arrest

et autres semblables Lectres qui pourroient avoir esté obtenues par sesd. subiectz, lesquelz Arretz et Lettres au surplus et pour les terres qui seront cy après descouvertes par lesd. Chaton et Noel tant seullement sortiront leur plain et entier effect. Faict aud. Conseil d'estat tenu à Paris le cinquiesme jour de may mil cinq cens quatre vingtz huict ; signé, FORGET.

Collationné à l'original par moy, notaire secretaire du Roy. BARDOUL.



INDEX ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNES

MENTIONNÉES DANS CET OUVRAGE

A

B

C

D

E

F

G

H

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

ERRATA

Page 95, *lisez* Note E, *au lieu de* Note C.

" 144, " Bauclair, " " " Boucher.

" 223, " Humboldt " " " Humbold

" 276, " hivernage " " " hivernement.

GENEALO(

I.

II. 1° JACQUES CARTIER—1458	II. 2° JEAN CART
JESSELINE GENSART.	JEHANNE LE MO
III. Jehanne 14**	III. Jean ....
Jacques 1491	Perrine..........
L'enfant du 31 décembre. 1494	Françoise ....
Lucas 1498	Robert.........
Bertheline 1501	
III. JEHANNE CARTIER	III. JEAN CA
JEHAN NOUEL	JEHANNE LE
III. JACQUES CARTIER	IV. Ysabeau ....
CATHERINE DES GRANGES	Jeanne ....
	Hammone ......

GÉNÉALOGIE DE JACQUES CARTIER ET DE SA FAMILLE

I. JEAN CARTIER—GUILLEMETTE BEAUDOIN—1428

II. 1° JACQUES CARTIER—1458
JESSELINE GENSART.

III. Jehanne 14**
Jacques 1491
L'enfant du 31 décembre. 1494
Lucas 1498
Bertheline 1501

III. JEHANNE CARTIER
JEHAN NOUEL

III. JACQUES CARTIER
CATHERINE DES GRANGES

II. 2° JEAN CARTIER—1465
JEHANNE LE MOUENNE

III. Jean ....
Perrine 1518
Françoise ....
Robert 1522

III. JEAN CARTIER
JEHANNE LE FER

IV. Ysabean 1535
Jeanne 1538
Hammone 1541

II. 3° ETIENNE CARTIER—1467
PERRINE N***

III. RAOULLET CARTIER
MARIE ANNE GOURGE

IV. ALLAIN CARTIER

V. François 1542
Moïse ....

V. FRANÇOIS CARTIER
MARGUERITE CUFF

VI. Jehan Cartier 1563
Jehanne Rouault

VII. Guillaume 1584
Hervené 1588

VII. GUILLAUME CARTIER
MARIE LALLEMAND

VII. Jacques 1632

VII. HERVENÉ CARTIER (1)

VIII. Hervené 1613
Perrine Macé

IX. Julien 1648
Marie Michel

X. Alexandre ....
Marie Desroches

XI. Antoine 1742
Marie Buit

XII. Pierre 1792
Mathurine Chevalier

XII. Jean 1795

XII. JEAN CARTIER (2)

XIII. Jeanne

V. MOISE CARTIER
BERTHE JOSSE

VI. Nicolas
Reine Le Gentilhomme

II. 4° PIERRE CARTIER—1469
JEHANNE GILBERT

III. FRANÇOIS CARTIER—1495
MARGUERITE RUEL

IV. Olivier 1548
Thomas 1556

IV. THOMAS CARTIER
JULIENNE SENAY

V. Thomasse 1569
Robert 1579
Jean 1583

V. ROBERT CARTIER

VI. Henry (3) 1607
Marie Rosset

VII. François ....
Catherine Lallemand

VIII. Jacques 1681
Jeanne Delaporte

IX. Marie Anne 1713
Guillaume 1716

IX. GUILLAUME CARTIER
MARIE GALLET

X. Jean 1759
Jeanne Macé

XI ....

XII. Joseph 1811
Angélique Joss

XIII. Jean Jules 1841
Marie Anne 1842
Anne Marie 1844
Angélique 1847
Marie Joseph 1850

III. PIERRE CARTIER
MICHELLE BRUGALLE

IV. Jean 1523
Allain 1527
Pierre 1530
Gilles ....

IV. ALLAIN CARTIER
MACÉE GOULLAY

V. François ....

IV. GILLES CARTIER
GUILLEMETTE MARGURELLE

V. Olivier 1589
François 1593
Bernard 1597

V. BERNARD CARTIER
JEHANNE DE LA RUE

VI. Etienne (4) 1632
Marie Lenoir

VII. Yvon 1656
Jaqueline 1664
Marie 1670
Julie 1673

VII. YVON CARTIER
OLIVE VINCENT

VIII. Yvon 1701
Gillette ....
Françoise 1703
Jean Joseph 1704
Allain 1707
Allain 1709
Guillemette 1712
Jehanne 1715

VIII. JEAN JOSEPH CARTIER
FRANÇOISE CHENIL

IX. Guillemette 1761
Jean 1764

VIII. JEHANNE CARTIER
JEAN LE GALLAIS

II. 5° THOMASSE CARTIER—1473
OLIVIER JAMYN

(1) S'établit à Saint-Briac

(2) S'établit à Saint-Lunaire

(3) S'établit à Pleurtuit

(4) S'établit à Saint-Coulomb

